



Plan de diversification et de développement de Lac-aux-Sables



Présenté à la
Municipalité de Lac-aux-Sables



Plan de diversification et de développement de Lac-aux-Sables

Présenté à la
Municipalité de Lac-aux-Sables

No. Réf. : 51724-100

Mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	2
2. Portrait du territoire.....	4
2.1 Situation géographique	4
2.2 Aménagement du territoire.....	7
2.2.1 Milieu naturel et physique.....	7
2.2.2 Affectations de Lac-aux-Sables.....	14
2.2.3 Réseau routier, ferroviaire et aérien.....	19
2.2.4 Contraintes territoriales	22
2.3 Portrait socio-économique	27
2.3.1 Évolution démographique.....	27
2.3.2 Constructions résidentielles	30
2.4 Scolarité et formation	31
2.5 Marché du travail.....	33
2.5.1 Indicateurs du marché du travail	33
2.5.2 Navettage	35
2.6 Activités économiques	37
3. Revue des planifications existantes	40
3.1 Comité régional ACCORD de la Mauricie (MDEIE)	40
3.1.1 Leader dans le domaine des papiers à valeur ajoutée et technologies associées	40
3.1.2 Émergent dans le domaine de l'Hydrogène et électrotechnologies	40
3.1.3 Associé dans le domaine des technologies de transformation des métaux (magnésium et titane)	41
3.1.4 En évaluation dans le domaine des meubles.....	41
3.1.5 En évaluation dans le domaine des bioprocédés industriels.....	41
3.2 Rapport annuel 2006-2007, Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Mauricie.....	41
3.3 Schéma d'Aménagement et de Développement de la MRC de Mékinac	42
3.4 Plan d'action 2006 pour l'économie et l'emploi du CLD de Mékinac.....	44
3.5 Plan de diversification et de développement de la MRC de Mékinac	45
3.6 Plan d'urbanisme de Lac-aux-Sables	45
4. Potentiels territoriaux.....	47
4.1 Secteur résidentiel et de villégiature	47
4.2 Secteur « commerces et services »	50
4.2.1 Activités récréatives	52
4.3 Secteur touristique	53

4.3.1	Activités et services touristiques	53
4.3.2	Attraits territoriaux	54
4.4	Secteur forestier et agricole	58
4.5	Secteur industriel	62
4.6	Évaluation des potentiels de développement.....	64
5.	Bilan portant sur la connaissance territoriale.....	68
5.1	Forces et faiblesses	68
5.2	Enjeux de la municipalité de Lac-aux-Sables.....	69
6.	Axes prioritaires de développement	70
6.1	Villégiature, tourisme et structures de proximité	70
6.1.1	Contexte	70
6.1.2	Stratégies et priorités d'actions	77
6.1.3	Développement de la villégiature et du tourisme : l'exemple de Saint-Donat	80
6.2	Développer un sentiment d'appartenance et de fierté chez l'ensemble des résidents de Lac-aux-Sables	82
6.2.1	Contexte	82
6.2.2	Stratégie et priorité d'actions.....	82
6.3	Favoriser le développement économique grâce aux nouvelles technologies	84
6.3.1	Contexte	84
6.3.2	Stratégie et priorité d'actions.....	85
6.4	Augmenter la visibilité et l'attraction de Lac-aux-Sables	86
6.4.1	Contexte	86
6.4.2	Stratégie et priorité d'actions.....	86
6.5	Mettre en place une politique de gestion des plans d'eau	87
6.5.1	Contexte	87
6.5.2	Problématiques liées à la villégiature	93
6.5.3	Stratégies et priorités d'actions	96
7.	Actions prioritaires.....	97
8.	Conclusion.....	98

LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation de la MRC de Mékinac au sein de la Mauricie.....	5
Carte 2	Localisation de Lac-aux-Sables au sein de la MRC de Mékinac	6
Carte 3	Topographie du territoire.....	8
Carte 4	Couvert végétal.....	10
Carte 5	Réseau hydrographique de Lac-aux-Sables.....	12
Carte 6	Localisation des grandes affectations de Lac-aux-Sables	16
Carte 7	Débits de circulation analysés par le MTQ en 2006.....	20
Carte 8	Localisation des contraintes anthropiques	24
Carte 9	Zones de risque d'inondation et de glissement de terrain.....	26
Carte 10	Localisation des secteurs résidentiels.....	49
Carte 11	Localisation des territoires d'intérêt.....	56
Carte 12	Localisation des réseaux récréatifs.....	57
Carte 13	Localisation des grands ensembles agricoles.....	59
Carte 14	Classification des sols selon l'inventaire des terres du Canada (ARDA)	60
Carte 15	Localisation des zones industrielles.....	62
Carte 16	Terrains vacants au sein du périmètre urbain : secteur Saint-Rémi	65
Carte 17	Autres terrains vacants	65
Carte 18	Le bassin versant de la rivière Batiscan.....	88
Carte 19	Le bassin versant de la rivière Batiscan et ses sous-bassins	90
Carte 20	Le bassin versant de la rivière propre	91

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Évolution de la population de Lac-aux-Sables de 1991 à 2006	28
Figure 2	Projection démographique de la population de Lac-aux-Sables, 2011 et 2016	28
Figure 3	Profil démographique selon l'âge en 2006	29

Figure 4	Évolution des nouvelles constructions de résidences permanentes et saisonnières à Lac-aux-Sables entre 2000 et 2008.....	30
Figure 5	Inscriptions scolaires à l'école le Sablon d'Or, 2002 à 2008	32
Figure 6	Plus haut niveau de scolarité atteint – population de 15 ans et plus.....	33
Figure 7	Revenu médian en 2005	35
Figure 8	Trajectoires domicile-travail de la population de Lac-aux-Sables	36
Figure 9	Population active selon les trois principaux secteurs d'activité en 2006	37
Figure 10	Population active selon les secteurs d'activité en 2006	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Principaux plans d'eau récréatifs présents sur le territoire.....	11
Tableau 2	Affectations de la municipalité de Lac-aux-Sables.....	15
Tableau 3	Nombre de bâtiments et valeur imposable au rôle d'évaluation des vocations.....	17
Tableau 4	Évolution de la valeur de la vocation de villégiature aux rôles d'évaluation des vocations	18
Tableau 5	Contraintes anthropiques et nuisances ou dangers possibles	23
Tableau 6	Les zones de risque de glissement de terrain.....	25
Tableau 7	Évolution de la population de 1991 à 2006	27
Tableau 8	Profil démographique selon l'âge de la population en 2006.....	29
Tableau 9	Principaux indicateurs du marché du travail.....	34
Tableau 10	Activités et services de nature touristique au sein de la MRC de Mékinac	53
Tableau 11	Territoires d'intérêt de Lac-aux-Sables	54
Tableau 12	Entreprises agricoles et leurs revenus annuels totaux par municipalité.....	61
Tableau 13	Potentiel de développement du périmètre urbain.....	64
Tableau 14	Sommaire du rôle d'évaluation en décembre 2008.....	71
Tableau 15	Évaluation de la provenance des propriétaires de résidences secondaires	72
Tableau 16	Localisation des résidences secondaires autour des lacs	72
Tableau 17	Nombre de permis de construction accordés depuis 1996	73

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les élus de la municipalité de Lac-aux-Sables pour leur participation et leur contribution à l'élaboration du Plan de diversification et de développement :

- Marius Saint-Amant, maire,
- Suzanne Béland, conseillère,
- Réal Marcotte, conseiller,
- Jacques Champagne, conseiller,
- Marielle Denis, conseillère,
- Yvon Bourassa, conseiller,
- Jean-Pierre Délisle, conseiller.

La réalisation de ce Plan de diversification et de développement a également été rendue possible grâce à l'appui des différents professionnels de la municipalité et de la MRC de Mékinac. Nous tenons à remercier particulièrement :

- Michel Désaulniers, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-aux-Sables,
- Katy Bacon, Inspectrice en bâtiment et en environnement de la municipalité de Lac-aux-Sables,
- Louis Filteau, Coordonnateur régional à l'aménagement du territoire de la MRC de Mékinac.

1. Introduction

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Mékinac, et plus précisément les municipalités de Sainte-Thècle et de Saint-Adelphe, a été particulièrement touchée par la crise forestière qui sévit actuellement au Québec. En effet, de grandes entreprises forestières occupant une place majeure dans l'économie de ces communautés ont subi les soubresauts du changement d'ordre économique généré par la mondialisation des marchés.

Cette situation, que l'on retrouve dans d'autres régions du Québec, amenait le gouvernement à annoncer, lors de son discours du budget 2005-2006, une mesure d'aide de 30 M\$ applicable sur 3 ans pour soutenir les municipalités mono-industrielles en difficulté économique. De ces 30 M\$, un montant de 9 M\$ était alloué au ministère des Affaires municipales et des Régions pour la mobilisation des territoires touchés. Réparti sur 3 ans, ce fonds est affecté à la mise sur pied et au fonctionnement de comités de diversification, formés des élus et leaders des territoires concernés, ainsi qu'à la préparation et à la mise en œuvre de plans de diversification et de développement. La deuxième partie de cette mesure gouvernementale relève du ministère du Développement Économique de l'Innovation et de l'Exportation qui a offert à la MRC de Mékinac l'opportunité d'étendre le contrat de diversification et de développement à toutes les municipalités de la MRC et non plus seulement à Sainte-Thècle et Saint-Adelphe.

C'est ainsi que le 13 décembre 2006, le Conseil de la MRC de Mékinac a adopté une résolution à l'effet d'inclure toutes les municipalités de Mékinac dans le contrat de diversification et de développement, qu'elles soient reconnues comme étant mono-industrielles, en dévitalisation ou non, à la condition qu'elles réalisent un exercice de mobilisation citoyenne d'où émergerait un plan d'action.

La municipalité de Lac-aux-Sables a tenu un Forum de Développement local le 17 mars 2007 avec une quarantaine de citoyens. Certaines caractéristiques particulières du territoire municipal ont été définies par les habitants, à savoir le maintien des acquis (le secteur récréotouristique particulièrement), l'installation de PME et d'entreprises de deuxième transformation, la mise en place de services pouvant attirer de nouvelles familles. Le 18 avril 2007, la municipalité de Lac-aux-Sables a été autorisée par la MRC de Mékinac à adhérer au programme de diversification économique et à bénéficier du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*. L'enjeu, pour le Conseil municipal de Lac-aux-Sables, consiste à produire un plan de diversification économique identifiant des champs d'action et des projets prioritaires menant à l'atteinte de résultats concrets dans les trois à cinq prochaines années. Les stratégies élaborées au sein de ce plan ont fait l'objet de discussions entre le Conseil municipal et les intervenants locaux et régionaux concernés.

Ce Plan est donc construit autour de cinq grandes composantes : un état de la situation socio-économique de la municipalité, une synthèse des différentes planifications existantes produites par les organisations œuvrant

sur le territoire de la MRC de Mékinac et de la Mauricie, une analyse des potentiels territoriaux, les axes prioritaires de développement et les actions prioritaires selon le phasage des projets retenus.



Source : Site Internet de la municipalité de Lac-aux-Sables

2. Portrait du territoire

2.1 Situation géographique

La municipalité de Lac-aux-Sables, d'une superficie de 286,99 km² (28 699 hectares) ¹, est localisée au sein de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Mékinac qui s'étend sur près de 5 606 km² (soit 560 670 hectares) et qui se subdivise en dix municipalités ² et quatre Territoires non organisés (TNO). Elle comprend quatre zones d'exploitation contrôlée (ZEC) : la ZEC Chapeau de Paille, la ZEC Gros-Brochet, la ZEC Tawachiche et la ZEC Wessonneau. La Réserve faunique du Saint-Maurice et le Parc national de la Mauricie couvrent aussi une partie du territoire de Mékinac. Sur les dix municipalités, le territoire de Lac-aux-Sables est le deuxième plus vaste de la MRC de Mékinac après celui de la municipalité de Trois-Rives. Le territoire de la MRC de Mékinac se compose à 19% de terres privées et à 81% de terres publiques, dont la ZEC Tawachiche qui occupe près de la moitié (43%) du territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables.

La MRC de Mékinac se répartit de part et d'autre de la rivière Saint-Maurice, entre les villes de La Tuque et Shawinigan. Elle est adjacente aux MRC de Matawinie, Maskinongé, Des Chenaux, Portneuf. Elle fait partie de la région administrative de la Mauricie et est découpée selon deux districts électoraux : ceux de Portneuf et de Laviolette.

La municipalité de Lac-aux-Sables est localisée à l'est de la MRC, entre les municipalités de Sainte-Thècle à l'ouest, de Saint-Adelphe au sud, de Notre-Dame-de-Montauban à l'est et le TNO Lac-Masketsi au nord. Elle comprend une partie de la ZEC Tawachiche.

La municipalité de Lac-aux-Sables :

- ***est située à 118 kilomètres de la ville de Québec, à 89 kilomètres de la ville de Trois-Rivières et à seulement 52 kilomètres de la ville de Shawinigan,***
- ***est située à l'est de la MRC de Mékinac et à l'ouest du territoire de la région de la Capitale Nationale,***
- ***comprend des zones intéressantes de villégiature (une partie de la ZEC Tawachiche, 47 lacs dont le lac-aux-Sables, les rivières Batiscan et Tawachiche) et est localisée à proximité du Parc National de la Mauricie qui représente une destination touristique d'envergure.***

¹ Source : MRC de Mékinac

² Les dix municipalités sont les suivantes : Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite, Sainte-Thècle et Trois-Rives

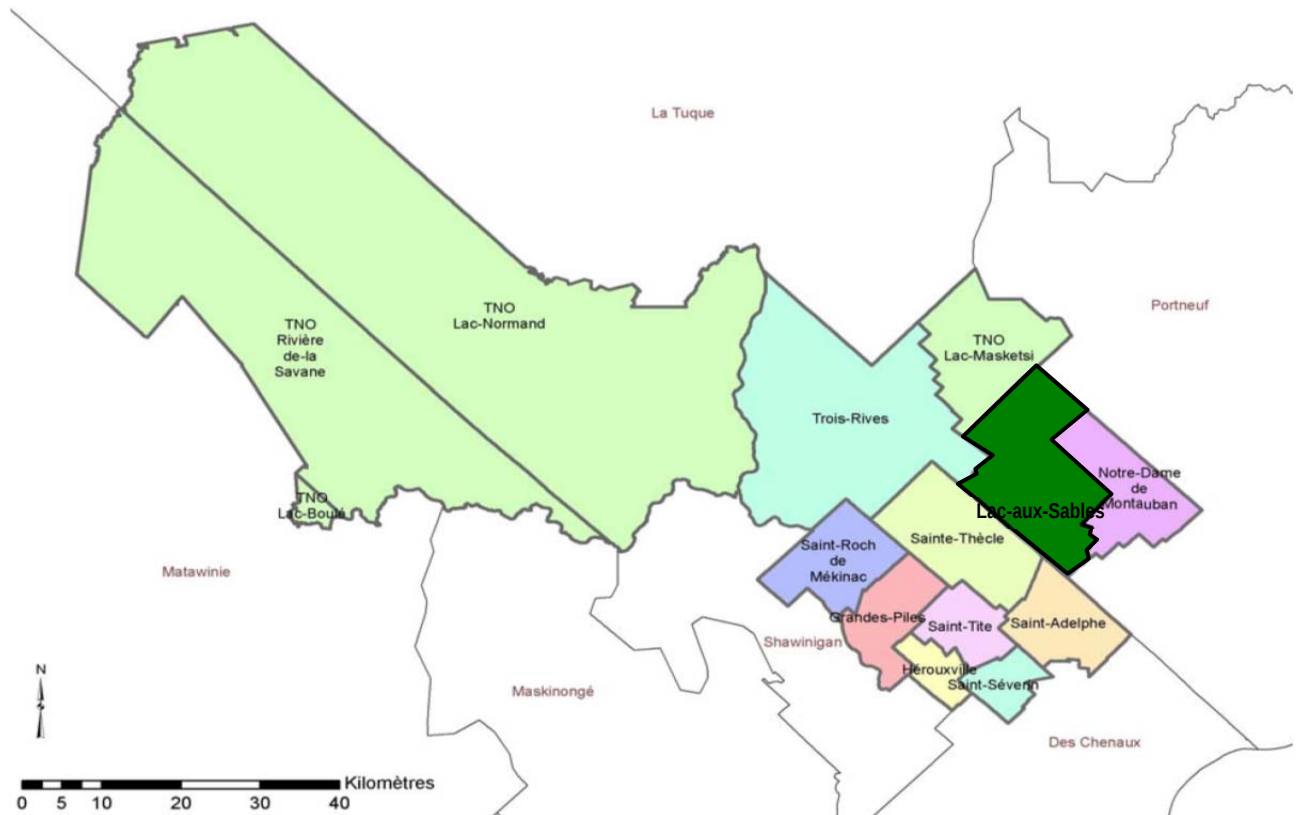
Carte 1 Localisation de la MRC de Mékinac au sein de la Mauricie



L'appellation exacte de cette municipalité est Saint-Rémi-de-Lac-aux-Sables. Colonisée à partir de 1880, elle connut son érection canonique en 1897 et sa reconnaissance civile en avril 1899. D'après le recensement de 2006, sa population s'élève à 1 312 résidents.³

Lac-aux-Sables n'est pas un lieu de passage, mais une municipalité de destination. En effet, le réseau nord-sud se rend dans la ZEC Tawachiche et les routes régionales est-ouest ne permettent pas d'accéder rapidement aux grands centres urbains tels que Shawinigan ou Québec dont elle reste éloignée.

Carte 2 Localisation de Lac-aux-Sables au sein de la MRC de Mékinac



Source : MRC de Mékinac, Schéma d'Aménagement et de Développement révisé, 21 mars 2007

³ Source : Statistique Canada, recensement de la population en 2006

2.2 Aménagement du territoire

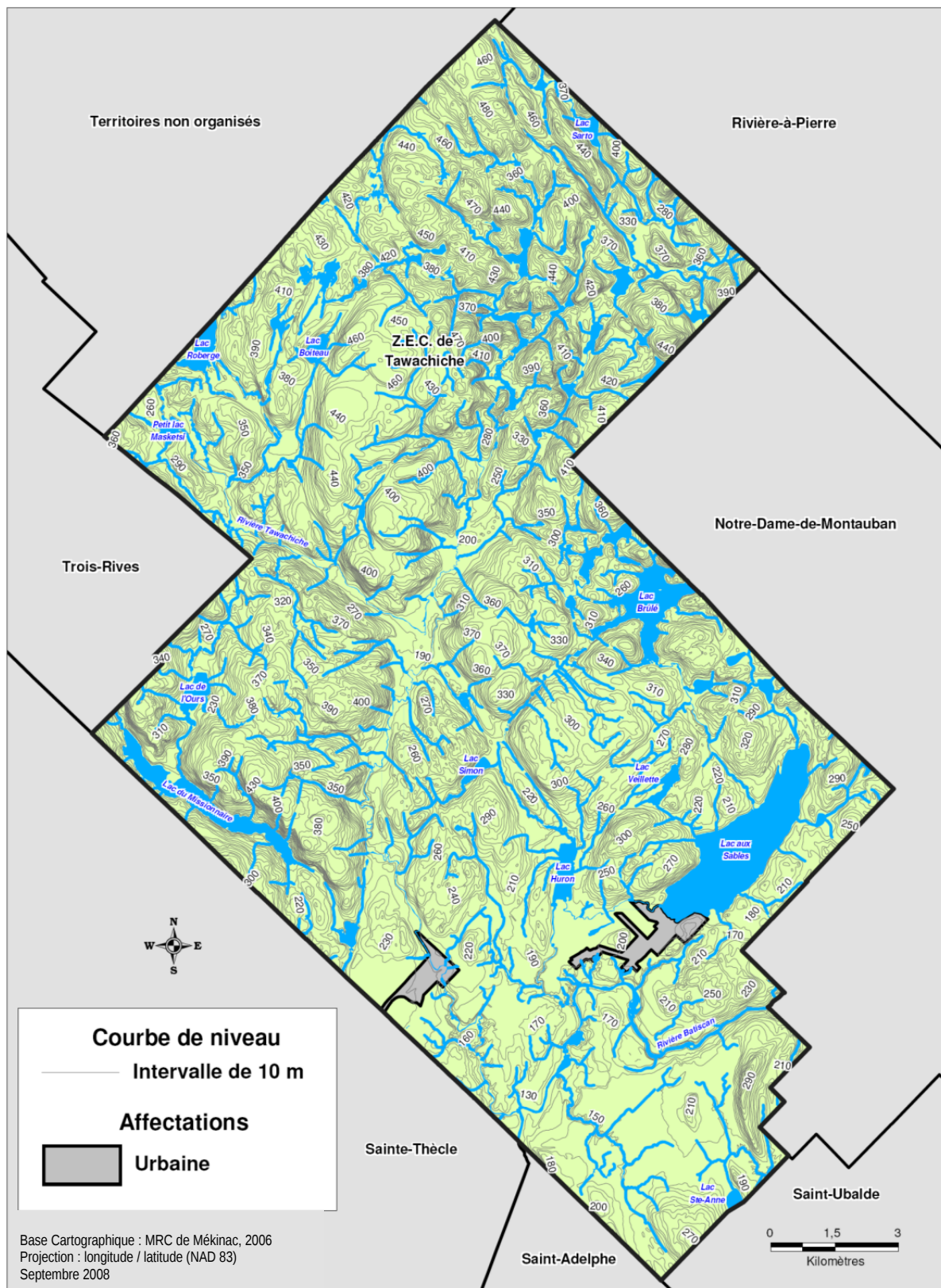
2.2.1 Milieu naturel et physique

2.2.1.1 Topographie

La municipalité de Lac-aux-Sables est située dans les pré-Laurentides. Elle occupe une superficie de 286,99 km² (soit 28 699 hectares), ce qui représente 5% de celle de la MRC de Mékinac totalisant 5 606,70 km² (soit 560 670 ha) avec les TNO : c'est l'une des plus grandes superficies de la MRC de Mékinac.

À Lac-aux-Sables, le relief est plutôt accidenté, car il varie d'une dénivellation de 150 à 430 mètres. Au nord, il atteint 480 mètres au sein de la ZEC Tawachiche alors qu'au sud, seulement 200 mètres en moyenne. La rivière Batiscan est fortement encaissée et son passage constitue la seule dépression marquante du territoire.

Carte 3 Topographie du territoire



2.2.1.2 Végétation

La municipalité de Lac-aux-Sables est le lieu de rencontre de trois des cinq grands domaines climatiques du Québec méridional : l'érablière laurentienne, l'érablière à bouleaux jaunes et la sapinière.

La zone boisée occupe 85% du territoire municipal. Les parties centre et nord du territoire sont occupées par forêts, lacs et milieux humides.



Croisement routes 153/363



Lac-aux-Sables



Lac Brûlé



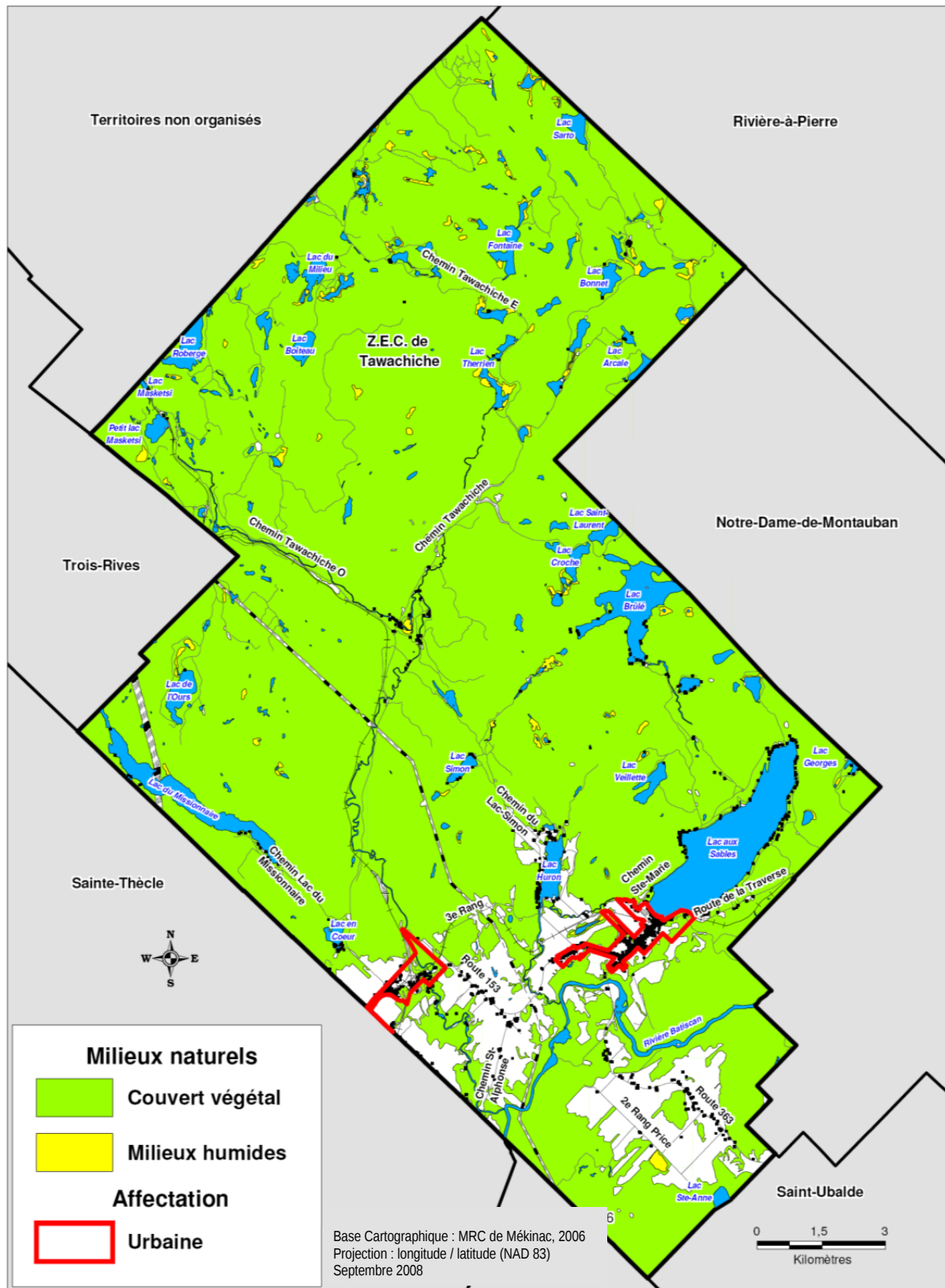
Lac Huron



Lac Veillette

De nombreuses zones de milieux humides se retrouvent à proximité des lacs du territoire (cf. carte 4 ci-dessous).

Carte 4 Couvert végétal



2.2.1.3 Hydrographie et climat

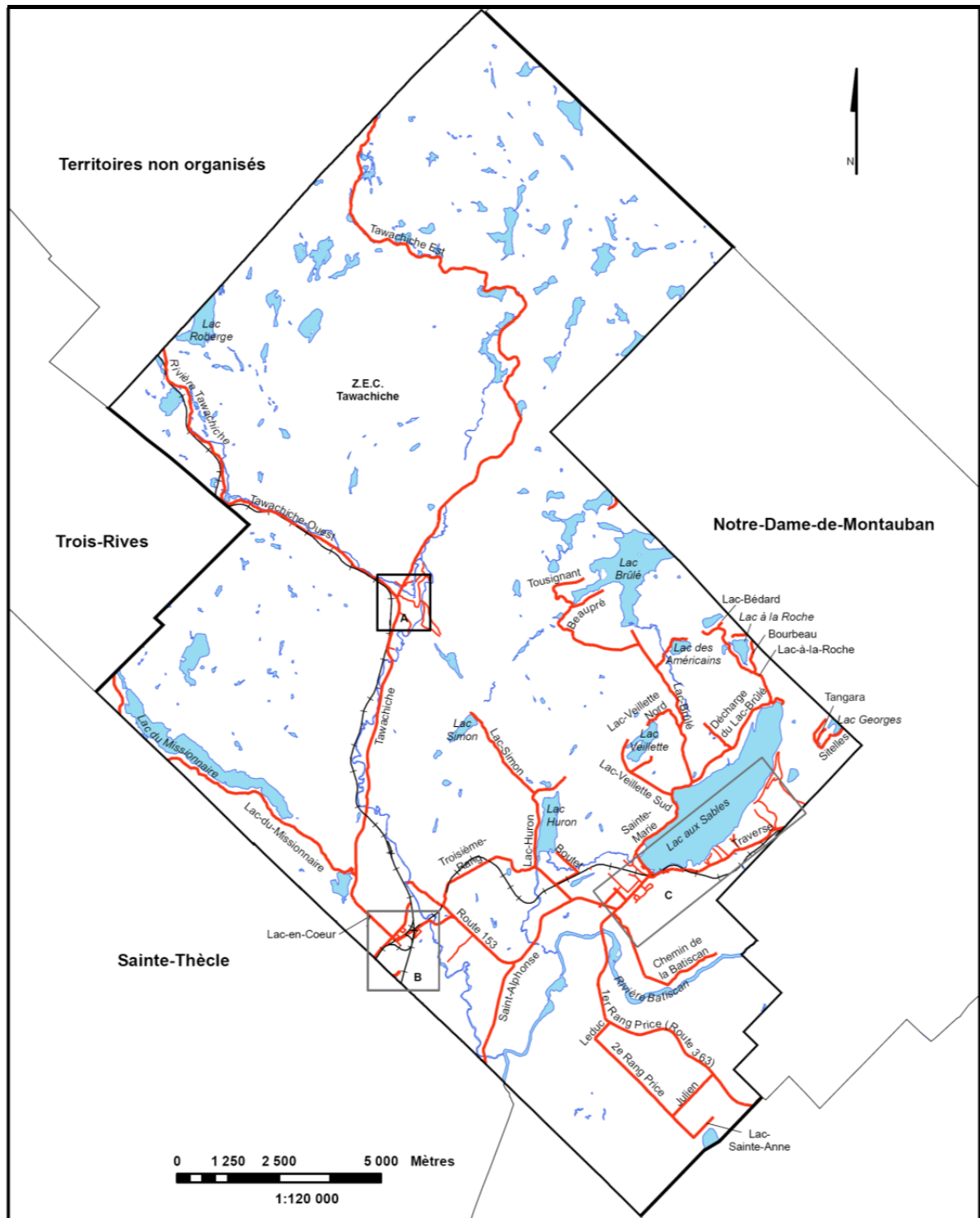
La masse d'eau est très importante à Lac-aux-Sables, car elle occupe près de 10% de la superficie de la municipalité contre une moyenne de 3% au sein de la MRC de Mékinac. Dans sa partie sud, la municipalité est traversée par les rivières Batiscan et Tawachiche. On y retrouve aussi environ 50 lacs tels que, pour les plus importants d'entre eux (cf. tableau 1), le lac-aux-Sables ainsi que les lacs en cœur, Huron, Brûlé, du Missionnaire, Veillette, des Américains, à la Roche, etc.

Tableau 1 Principaux plans d'eau récréatifs présents sur le territoire

Plans d'eau récréatifs	Superficie (Ha)	Tenure
Lac des Américains	12	Privée
Lac Arcale (partie)	31	Publique
Rivière Batiscan (partie)	472	Privée
Lac Boiteau	26	Publique
Lac Bonnet	24	Publique
Lac Brûlé (partie)	254	Privée/Publique
Lac en cœur	20	Privée
Lac Croche	20	Privée/Publique
Lac Fontaine	32	Publique
Lac Georges (partie)	35	Privée
Lac Huron	55	Privée
Lac Masketsi (partie)	400	Publique
Petit lac Masketsi	22	Publique
Lac du Milieu	27	Publique
Lac du Missionnaire (partie)	177	Privée/Publique
Lac à l'Ours	44	Publique
Lac Roberge (partie)	191	Publique
Lac aux Sables	527	Privée
Lac Sarto	26	Publique
Lac Saint-Laurent (partie)	26	Publique
Lac Simon	17	Privée
Lac Therrien	30	Publique
Lac Veillette	29	Privée

Source : MRC de Mékinac, Schéma d'Aménagement et de Développement révisé, 21 mars 2007

Carte 5 Réseau hydrographique de Lac-aux-Sables



Source : Site Internet de la MRC de Mékinac

Le lac-aux-Sables constitue un atout extrêmement important pour la municipalité et ses résidents. Il a un impact économique fort sur la vie des citoyens en attirant de nombreux visiteurs, sources de revenus pour les commerçants et pour la vie quotidienne du village. Une détérioration de la qualité des eaux du lac serait problématique pour la santé économique de Lac-aux-Sables, c'est pourquoi le Conseil municipal a créé un Comité de réflexion pour la protection du lac-aux-Sables au cours du processus de mise aux normes du réseau d'eau potable de la municipalité. Ce Comité a comme mandat « d'étudier les facteurs pouvant affecter la préservation de la qualité de l'eau du lac et de faire des recommandations au conseil concernant les mesures à prendre pour protéger le lac comme source d'eau potable brute ». Différentes recommandations ont été émises : établir une marge de recul minimale pour les constructions neuves, protéger les bandes riveraines de façon rigoureuse, sensibiliser les usagers du lac sur l'application des consignes de sécurité et des bonnes pratiques, interdire toute nouvelle marina, etc. Suite au dépôt du rapport final et afin d'assurer le suivi de ces recommandations, le Conseil municipal a créé un Comité consultatif en environnement (CCE).

Le climat est de type continental humide. L'amplitude thermique peut varier de 60°C entre les températures d'hiver et d'été. Les températures moyennes sont de -13°C en janvier et +13°C en juillet. Une des contraintes majeures pour l'activité forestière et agricole à Lac-aux-Sables constitue les 77 jours consécutifs sans gel par année.

2.2.1.4 ZEC Tawachiche

Un plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Mauricie (PDRRF) a été élaboré en mars 2002. Il définit la Mauricie comme destination reconnue pour les activités traditionnelles de chasse et de pêche au gros gibier. Le territoire a été divisé en 26 unités où une analyse plus fine de leur problématique permet de proposer des axes et des projets de développement adaptés à chacune des situations. La ZEC Tawachiche constitue l'unité 09. Cette ZEC, facilement accessible depuis les grands axes routiers, présente deux vocations principales : récréoforestière et faunique. Ses axes de développement sont les suivants :

- Maintenir l'offre de pêche par les ensemencements de soutien,
- Augmenter le potentiel de pêche à long terme,
- Développer les activités de prélèvement de l'ours noir,
- Augmenter la chasse au petit gibier,
- Tirer des revenus d'activités non-consommatrices,
- Développer la villégiature communautaire pour favoriser l'accès aux non-membres,
- Orienter le développement vers l'écotourisme.

En 2002, les intervenants avaient la volonté de miser sur le potentiel récréotouristique du territoire. Ils se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan de Développement d'Activités Récréatives, étape préalable au développement de la villégiature, qui a été validé en 2008 par la société de la faune et des parcs du Québec. Les principaux enjeux sont de : conserver la clientèle régulière de la villégiature saisonnière, développer les activités de court séjour, de chasse et de pêche (chasse au petit gibier et à l'ours noir), valoriser la promotion de la ZEC, améliorer la signalisation sur le territoire.

2.2.2 Affectations de Lac-aux-Sables

Les grandes affectations délimitent les vocations dominantes des différentes parties du territoire. Ces affectations ont été établies par la MRC de Mékinac selon une démarche d'analyse qui considère les utilisations actuelles et futures du sol, les potentiels et les contraintes des lieux ainsi que les perspectives de développement.

Pour Lac-aux-Sables, quatre affectations ont été identifiées par la MRC de Mékinac : «forestière», «récréative», «agricole» et «urbaine».

L'affectation forestière couvre **15 393 hectares soit un peu plus de 50% de la superficie municipale**. Située dans toute la partie nord de Lac-aux-Sables et correspondant aux terres publiques (ZEC Tawachiche), cette affectation est vouée à l'exploitation et à la production forestières. Les usages liés à la foresterie comme l'aménagement de la forêt sont également autorisés.



ZEC Tawachiche



L'affectation récréative correspond aux zones élargies entourant les principaux lacs de villégiature de la municipalité : lac-aux-Sables, lac Huron, lac Veillette, lac-du-Missionnaire, lac-Simon, lac Brûlé, etc. Elle correspond à 7 390 hectares, soit plus de **25% de la superficie totale** de la municipalité.

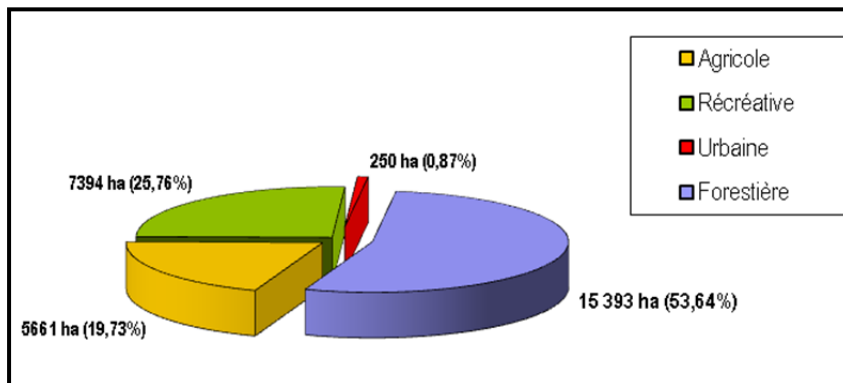
La délimitation de l'affectation agricole correspond à la zone agricole définie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (L.R.Q., c. P-41.1). Elle couvre 19,73% de la superficie de la municipalité et est essentiellement située au sud du territoire. Les activités agricoles telles que l'élevage

d'animaux, la culture et la récolte de végétaux y sont privilégiées. Par le biais d'autorisations émanant de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), l'utilisation du territoire à des fins autres qu'agricoles (un ou plusieurs réseaux récréatifs comme les sentiers pédestres ou pistes cyclables) peut être consentie en zone agricole sans pour autant déstructurer les terres destinées à l'agriculture.

L'**affectation urbaine** recouvre une superficie d'environ **250 hectares de la superficie municipale soit seulement 0,87% de la municipalité**. Elle se concentre au sein des deux périmètres urbains de la municipalité, le secteur Saint-Rémi et celui d'Hervey-Jonction. Cette affectation comprend les usages résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels et communautaires sans nuisances pour l'environnement. Le secteur de Saint-Rémi est le véritable noyau villageois actif de Lac-aux-Sables.

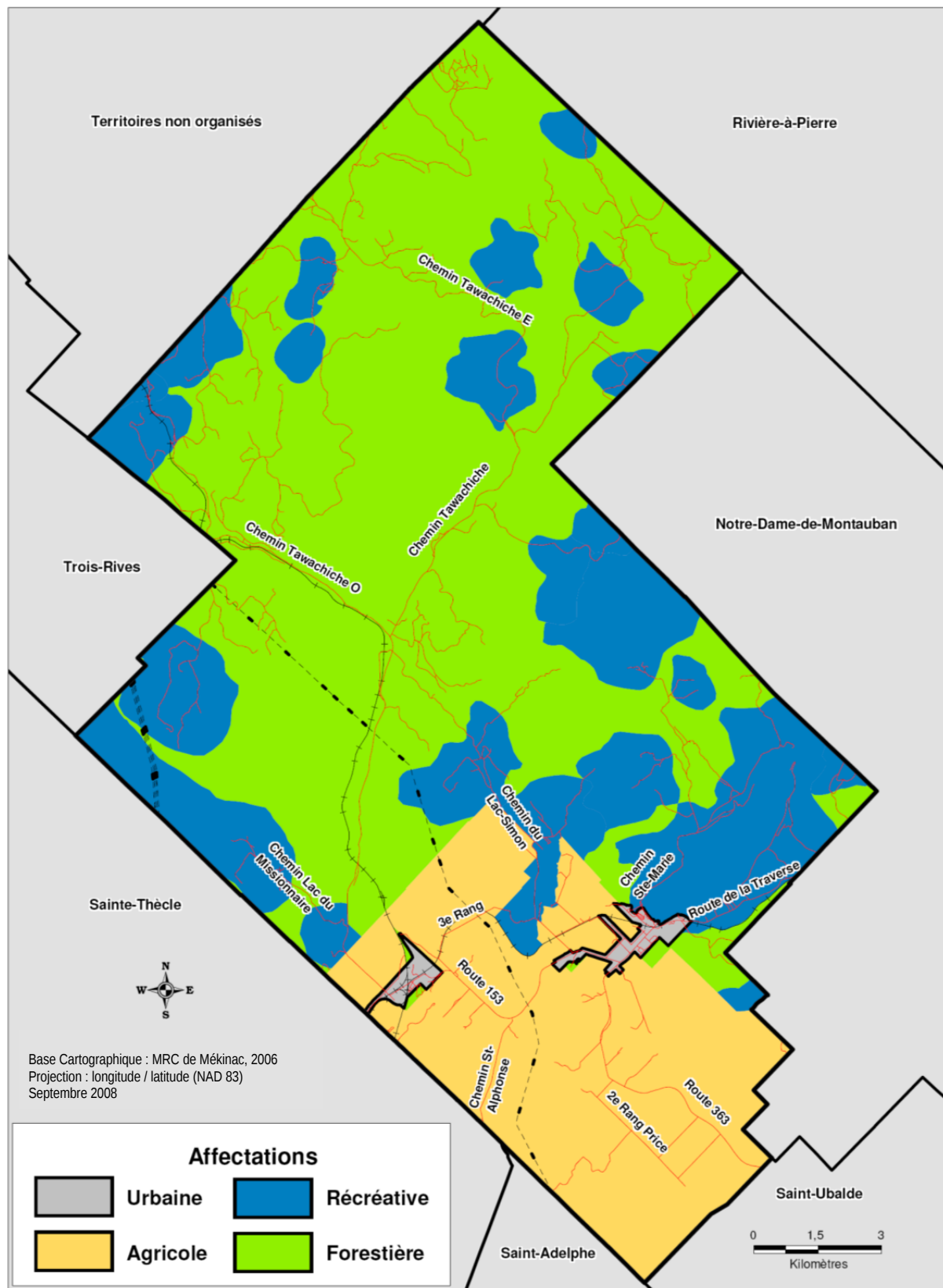
Tableau 2 Affectations de la municipalité de Lac-aux-Sables

Affectations	Superficies	
	ha	%
Agricole	5 661,33	19,73
Récréative	7 393,87	25,76
Urbaine	250,21	0,87
Forestière	15 393,55	53,64
Superficie de la municipalité	28 698,96	100,00



Les affectations dominantes de Lac-aux-Sables sont forestières et récréatives. Ensemble, elles représentent près de 80% de la superficie totale de la municipalité.

Carte 6 Localisation des grandes affectations de Lac-aux-Sables



À partir du sommaire du rôle d'évaluation de la MRC de Mékinac, il est possible de déterminer de façon détaillée les vocations qui ont le plus d'impact tant sur le plan spatial que sur les finances municipales.

La contribution au rôle d'évaluation des **vocations résidentielle et de villégiature** demeure la plus significative en s'élevant respectivement à 33 486 200 \$ et à 30 667 700 \$, soit plus de 69% de l'assiette fiscale. L'évaluation foncière de ces vocations repose sur 1 095 bâtiments résidentiels et de villégiature. Par la suite, ce sont les imm. non exploité et les étendues d'eau qui génèrent des recettes fiscales intéressantes en contribuant à 14,38% de l'ensemble.

Tableau 3 Nombre de bâtiments et valeur imposable au rôle d'évaluation des vocations

Vocation	Valeurs imposables au rôle d'évaluation 2008		Nombre de bâtiments principaux	
	\$	%	Nombre	%
Résidentielle	33 486 200	36,24	574	32,80
Commerciale et de services	2 579 400	2,79	20	1,14
Industrielle	34 400	0,04	1	0,06
Villégiature	30 667 700	33,19	521	29,77
Cult. récréative et de loisirs	1 559 900	1,69	9	0,51
Production extérieure de richesses naturelles	10 574 300	11,44	97	5,54
Imm. non exploité, étendue d'eau	13 285 200	14,38	512	29,26
Transport et services publics	219 300	0,24	16	0,91
Total	92 406 400	100	1750	100,00

Source : MRC de Mékinac, sommaire du rôle d'évaluation, décembre 2008

La villégiature joue un rôle important pour la municipalité de Lac-aux-Sables. Le tableau suivant présente l'évolution de cette vocation depuis 12 ans en se basant sur les rôles d'évaluation des années 1996, 1999, 2002, 2004, 2005 et 2008. Depuis 1999, cette vocation représente près de 30% de la totalité du rôle d'évaluation et atteint 33% fin 2008.

Tableau 4 Évolution de la valeur de la vocation de villégiature aux rôles d'évaluation des vocations

Année	Valeur de la vocation de villégiature		Total du rôle
	\$	%	\$
1996	14 911 300	26,87	55 490 500
1999	18 390 000	29,35	62 656 000
2002	18 928 600	29,69	63 758 300
2004	20 829 700	30,72	67 810 100
2005	24 560 600	30,57	80 349 100
2008 (12 septembre)	29 018 900	32,90	88 190 400
2008 (11 décembre)	30 667 700	33,19	92 406 400

Source : Municipalité de Lac-aux-Sables et MRC de Mékinac

2.2.3 Réseau routier, ferroviaire et aérien

2.2.3.1 Réseau routier

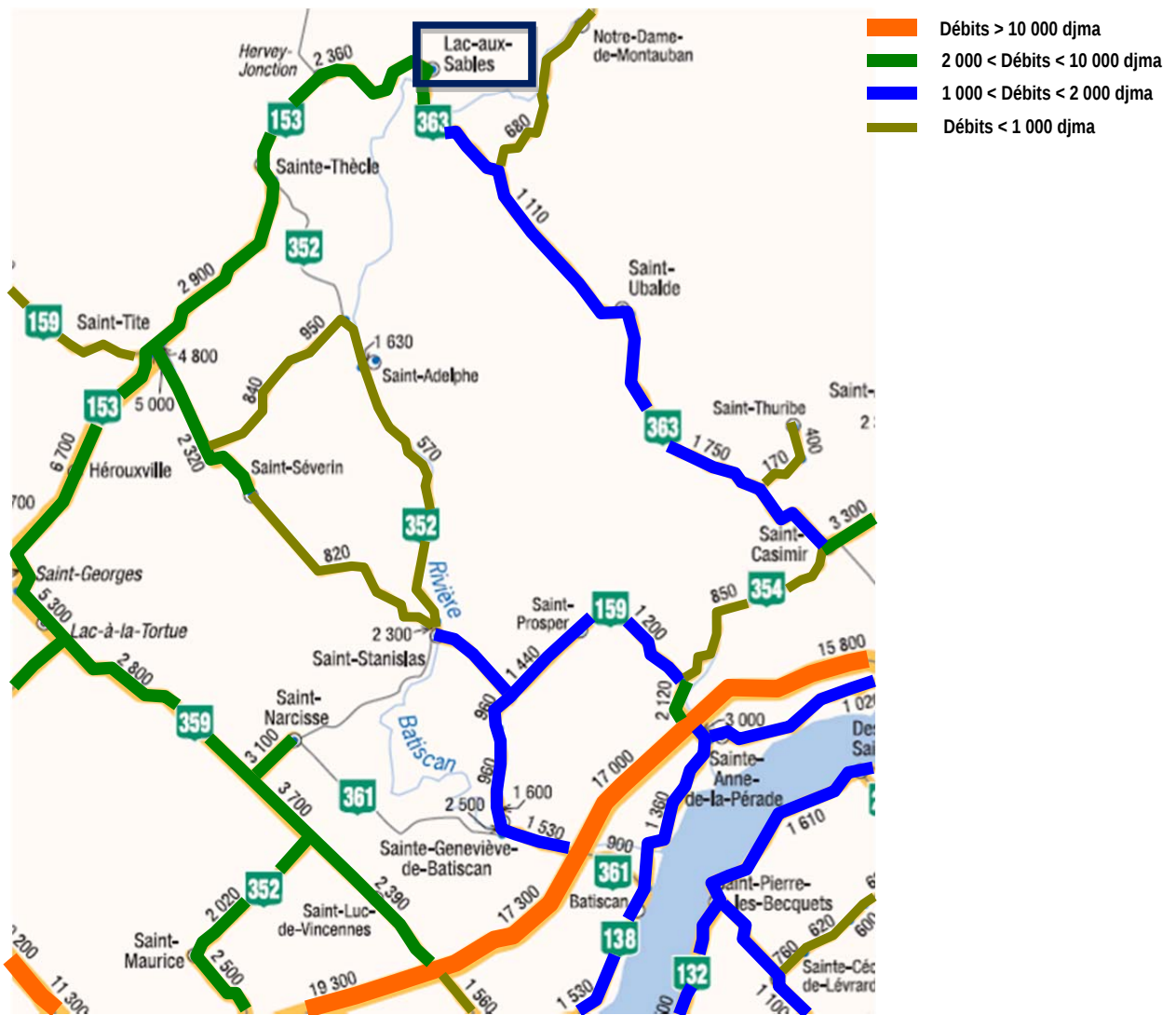
La municipalité de Lac-aux-Sables est traversée d'est en ouest par la route 153 qui constitue la seule route d'envergure régionale traversant son territoire. Celle-ci se termine à la jonction entre la rue Saint-Alphonse et la rue Principale, au cœur du noyau villageois. Elle relie la municipalité vers l'ouest à Sainte-Thècle, Saint-Tite et à l'autoroute 55 en direction de Shawinigan et Trois-Rivières. À l'est, les rues Principale, Bourassa et de la Traverse permettent de se rendre à Notre-Dame-de-Montauban. Enfin, la route 363 permet de relier la municipalité à l'autoroute 40 au sud.



Lac-aux-Sables est aussi desservi par un réseau local qui traverse la municipalité du nord au sud via les rues Saint-Rémi, des Pins, Magnan, Cloutier, Lavallée, etc.

Selon les estimations portant sur les débits journaliers moyens annuels (djma) du MTQ, les routes 153 et 363 sont bien achalandées. Entre Saint-Tite, le secteur d'Hervey-Jonction et Lac-aux-Sables, la route 153 supporte environ 2 360 débits journaliers moyens annuels. Les déplacements des résidents de Lac-aux-Sables vers Sainte-Thècle et Saint-Tite pour l'achat de biens et de services et les trajectoires domicile-travail entre ces deux municipalités expliquent en grande partie ces flux de circulation concentrés sur la route 153 et qui s'arrêtent à Lac-aux-Sables. En effet, le trafic sur la route 363, entre Lac-aux-Sables et Saint-Ubalde est de moindre envergure, car seulement 1 110 DJMA sont relevés.

Carte 7 Débits de circulation analysés par le MTQ en 2006



Note : Cette carte présente des estimations portant sur les débits journaliers moyens annuels (djma) en 2006. Le djma (débit journalier moyen annuel) est une estimation du débit journalier pour une journée moyenne en 2007. Ce débit est calculé selon le total des deux directions de circulation.

Source : MTQ, 2006

2.2.3.2 Réseau ferroviaire

La MRC de Mékinac est desservie par le réseau ferroviaire du Canadien National. La voie ferrée traverse Lac-aux-Sables et divise le territoire en deux noyaux distincts : le centre villageois de Lac-aux-Sables et la gare d'Hervey-Jonction, carrefour ferroviaire entre l'Abitibi et le Saguenay.



Noyau urbain



Ancienne gare de Lac-aux-Sables
Source : Société d'histoire de Lac-aux-Sables



Gare d'Hervey-Jonction depuis 2007

Ce réseau offre un accès direct aux régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Lac-Saint-Jean, car il relie Montréal à Senneterre (en passant par La Tuque) et à Jonquière. Les principales gares à proximité de Lac-aux-Sables sont situées à Shawinigan, Grand-Mère et Saint-Tite. Le Saguenay (Montréal-Jonquière) et l'Abitibi (Montréal-Senneterre) partent de Montréal les lundis, mercredis et vendredis et depuis Jonquière, ce sont les mardis, jeudis et dimanches. Selon le CN (Canadian National), ce sont 8 trains par jour qui circulent entre Shawinigan et Hervey-Jonction (7 trains de marchandises et 1 train de voyageurs). Environ la moitié de ces trains circule de nuit, ce qui peut engendrer des nuisances majeures pour les secteurs résidentiels situés à proximité de la voie ferrée, dans le secteur d'Hervey-Jonction.

2.2.3.3 Réseau aérien

Comme la municipalité de Saint-Tite, celle de Lac-aux-Sables est dotée d'une piste d'atterrissage pour avions légers, au bout de la rue Buisson. Selon la municipalité, environ 3-4 avions atterrissent chaque année sur cette piste.



Piste d'atterrissage



Des avions de tourisme amerrissent sur certains lacs de la municipalité tels que le lac-aux-Sables ou le lac Huron. Deux résidents possèdent des hydravions. Il est cependant difficile d'estimer le nombre d'amerrissages sur ces lacs.



Lac-aux-Sables



Lac Huron

2.2.4 Contraintes territoriales

2.2.4.1 Contraintes anthropiques

Des contraintes anthropiques peuvent affecter la qualité de vie des citoyens de Lac-aux-Sables. Sont présents sept types de contraintes anthropiques : les **bâtiments d'élevage, zones industrielles, sites de résidus miniers, terrains contaminés, carrières et sablières, voies ferrées et cours de triage et source d'alimentation en eau potable**. Toutes ces contraintes requièrent des normes d'aménagement spécifiques afin d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être des citoyens.

Concernant la **zone industrielle** vacante située au nord-ouest du périmètre urbain principal, il est précisé au schéma d'aménagement et de développement révisé que l'implantation d'usages ou d'activités à proximité ou en périphérie doit être compatible avec ces usages. L'aménagement de zones tampons et l'harmonisation des usages sont alors deux conditions favorables à la limitation des nuisances et des dangers possibles provenant

de cette zone industrielle comme des matières dangereuses et risques d'incendie ou de contamination pour l'environnement. La voie ferrée implique un retrait des constructions le long de celle-ci.

Des **sites de résidus miniers** et des **terrains contaminés** ne permettent pas la réalisation de projets immobiliers ou industriels sans décontamination des sols au préalable et sans autorisation du MDDEP.

Des **aires de protection** autour du lac-aux-Sables et des sources d'alimentation en eau potable ont été définies afin de garantir la préservation des eaux potables de la municipalité.

Quant aux **bâtiments d'élevage**, ils présentent des risques de contamination des sources d'eau potable, et produisent des odeurs qui peuvent se faire sentir à plus d'un kilomètre de distance en raison de l'effet des vents dominants. Selon la carte 8 suivante, une grande partie des zones habitées de la municipalité sont sensibles aux odeurs. Afin d'éviter ces nuisances, la construction de tout nouveau bâtiment doit respecter les distances séparatrices par rapport à un bâtiment d'élevage, prescrites au règlement de zonage de la municipalité.

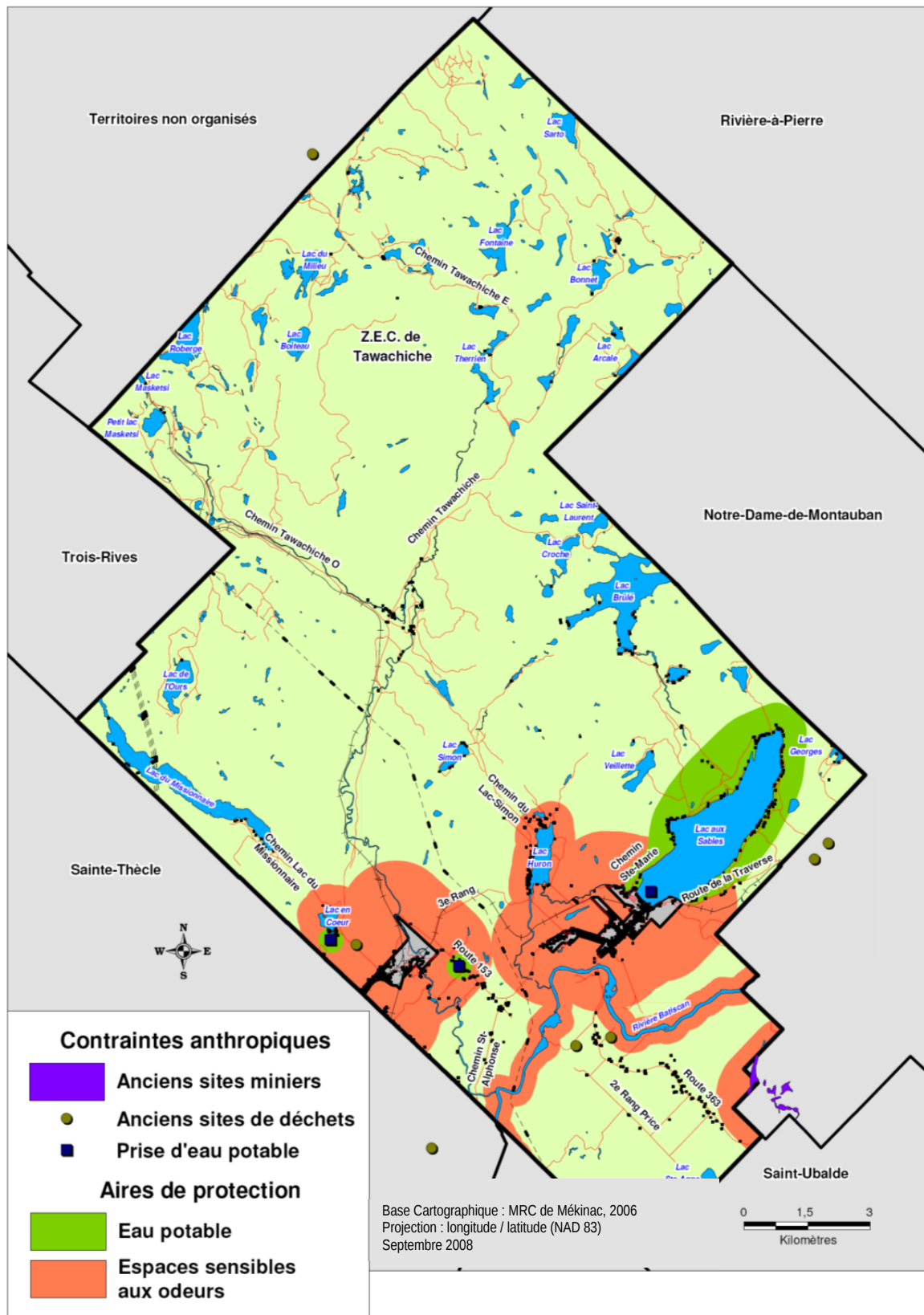
Pour les **bâtiments d'élevage** et pour toutes autres constructions de nature résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle, communautaire et récréative, les distances séparatrices s'appliquent l'une par rapport à l'autre : c'est la notion de réciprocité. Il en est ainsi quant à l'expansion des bâtiments d'élevage existants ou de toutes entreprises industrielles générant d'importantes nuisances.

Tableau 5 Contraintes anthropiques et nuisances ou dangers possibles

Type de contraintes	Nuisances ou dangers possibles	Impact	Normes d'aménagement
Bâtiments d'élevage	Odeurs Contamination des sources d'eau potable	Bien-être Santé Sécurité publique	Notion de réciprocité des normes de localisation
Zones industrielles	Matières dangereuses : Risque d'incendie, de contamination de l'environnement	Bien-être Santé Sécurité publique	Limitation des usages incompatibles en périphérie
Sites de résidus miniers	Contamination au plomb, cadmium et arsenic	Santé	Normes d'implantation des bâtiments: terrains grevés d'une interdiction de changement d'usage sans l'autorisation du MDDEP et éloignement des constructions par rapport aux sites
Terrains contaminés	Sols contaminés dans la ZEC Tawachiche	-	Terrains grevés d'une interdiction de changement d'usage sans l'autorisation du MDDEP
Carrières et sablières	Bruits, poussière, dynamitage Détérioration de l'environnement Détérioration des routes	Bien-être Sécurité publique Économique	Notion de réciprocité des normes de localisation
Voies ferrées et cour de triage d'Hervey-Jct	Circulation ferroviaire : bruits, vibration, poussière Transport de matières dangereuses : contamination de l'environnement, atteinte à la sécurité	Bien-être Santé Sécurité publique	Normes d'implantation des bâtiments : éloignement des constructions par rapport à la voie ferrée
Source d'alimentation en eau potable	Activité nuisible à proximité de la source : contamination de la source	Santé	Protection autour de la source Restriction des usages dans les zones d'influence des sources

Source : MRC de Mékinac, SADR, 2007

Carte 8 Localisation des contraintes anthropiques



2.2.4.2 Contraintes naturelles

Deux types de contraintes naturelles sont présents sur le territoire et limitent le développement en zone agricole : les glissements de terrain et le débordement de la rivière Batiscan.

Localisée sur la rive sud de la rivière, **la zone inondable de grand courant de récurrence 0-100 ans** affecte peu les espaces habités, car elle est située à l'extérieur du périmètre urbain, loin des bâtiments résidentiels.

Au sud du périmètre urbain, des espaces contigus à la rivière Batiscan sont concernés par **six zones de glissement de terrain** à faible risque couvrant une grande superficie. Parmi celles-ci, une petite zone empiète sur le périmètre urbain.

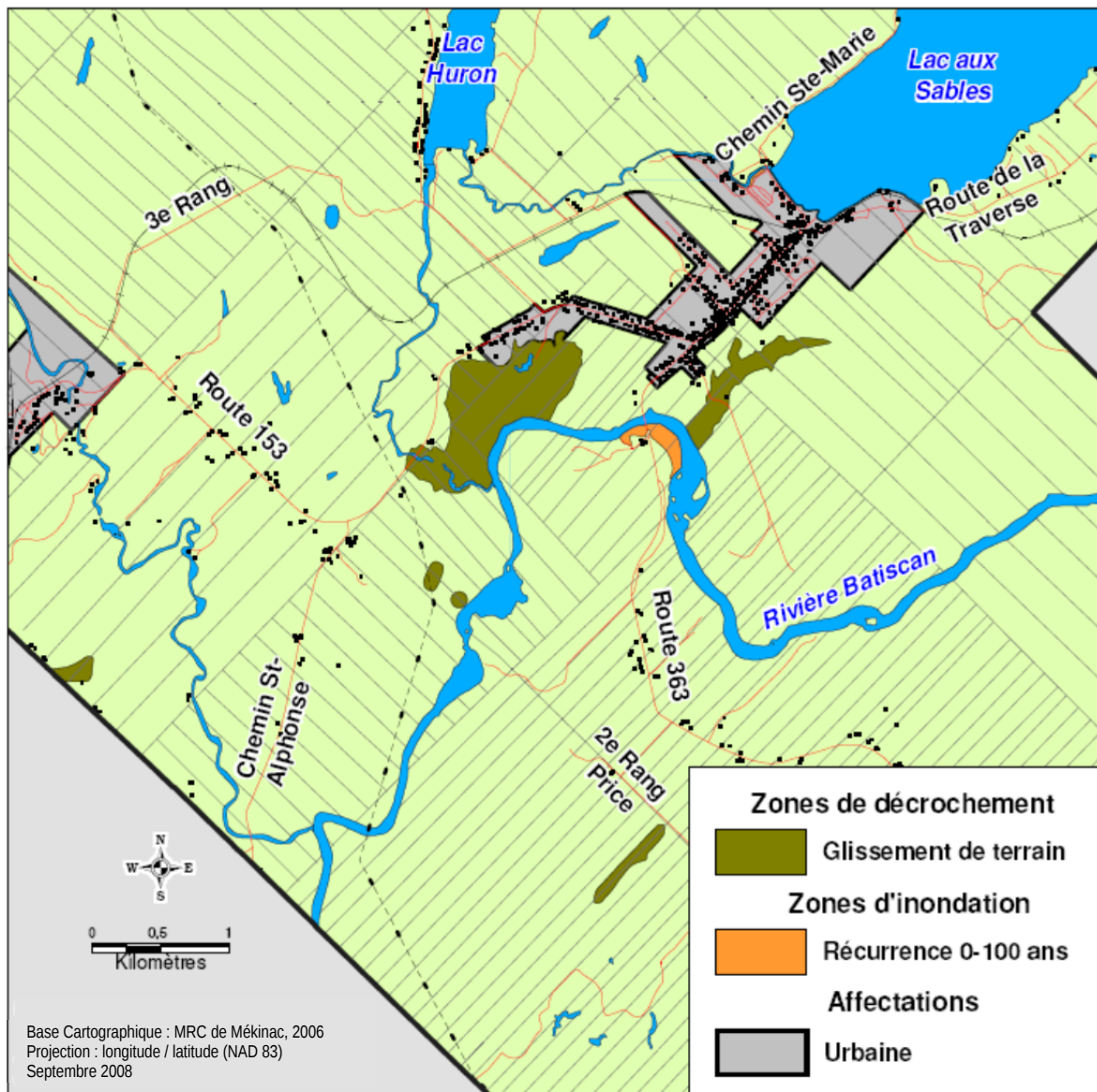
Les zones de glissement de terrain se caractérisent par un sol de type «loam», composé de sable, de limon et d'argile. En tenant compte du type de sol, des coulées argileuses peuvent ainsi se produire sur les berges de la rivière, particulièrement en période de crues printanières ou de pluies diluviennes.

Tableau 6 Les zones de risque de glissement de terrain

Type	Lot	Rang	Superficie (ha)	Utilisation du sol
Coulée	36, 37	Rang I Price	2	Agricole
Affaiblissement érodé	29 à 34 67, 71, 72, 75a, 76	Rang I Price Rang II Price	82	Agricole 40% Forestière 60%
Ravinement	382, 383	Rang II Price	6	Forestière
Ravinement	37, 38	Rang I Price	1	Forestière
Ravinement	25 à 27 12, 13, 13a	Rang 2 S-O Rang II Price	18	Forestière
Affaiblissement	53, 54, 55 2a	Rang II Price Rang St-Georges (Ste-Thècle)	6	Agricole 70% Forestière 20% Résidentielle 10%

Source : MRC de Mékinac, SADR, 2007

Carte 9 Zones de risque d'inondation et de glissement de terrain



Lac-aux-Sables comprend environ 50 lacs sur son territoire, dont le plus important, le lac-aux-Sables est reconnu pour sa villégiature. Bien que la municipalité soit éloignée des centres urbains, elle bénéficie d'infrastructures intéressantes telles qu'une piste d'atterrissage, une voie de chemin de fer et la route 153 menant à Saint-Tite.

Ses recettes fiscales sont basées essentiellement sur les vocations résidentielle et de villégiature.

Peu de contraintes naturelles et anthropiques affectent le périmètre urbain.

2.3 Portrait socio-économique

Le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables est situé à l'est de la MRC de Mékinac, dans la région administrative de la Mauricie, à proximité de la Ville de Notre-Dame-de-Montauban et de la MRC de Portneuf. En 2007, la population de la Mauricie s'établit à 261 149 habitants ⁴ : les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan comptant pour 69% de la population. La MRC de Mékinac est la MRC la plus faiblement peuplée avec 12 851 habitants en 2007. ⁵

2.3.1 Évolution démographique

Comme la MRC de Mékinac et la plupart des municipalités environnantes, la population de la municipalité de Lac-aux-Sables a connu une décroissance démographique plus importante entre 1991 et 2006 (-8,12%) qu'entre 2001 et 2006 (-0,08%). Selon le tableau 6, la population de Lac-aux-Sables est restée très stable ces dernières années. Un fait rare : entre 2001 et 2006 et d'après les deux derniers recensements, elle a seulement perdu un habitant. En 2006, la population locale s'élève à 1 312 habitants, ce qui représente un peu plus de 10% de la population régionale (12 672 habitants). Selon les dernières données basées sur une estimation de la population en juillet 2007, Lac-aux-Sables compte 1 310 habitants (source : MAMROT).

Avec une superficie de 287 kilomètres carrés et une densité de 4,57 habitants/km², la municipalité de Lac-aux-Sables possède une densité plus élevée qu'à l'échelle régionale (2,43). À titre de comparaison, la densité de la ville-centre la plus proche de Lac-aux-Sables, soit Shawinigan représente 70,8 habitants/km². Celle de Saint-Tite s'élève à 41,3 habitants/km².

Tableau 7 Évolution de la population de 1991 à 2006

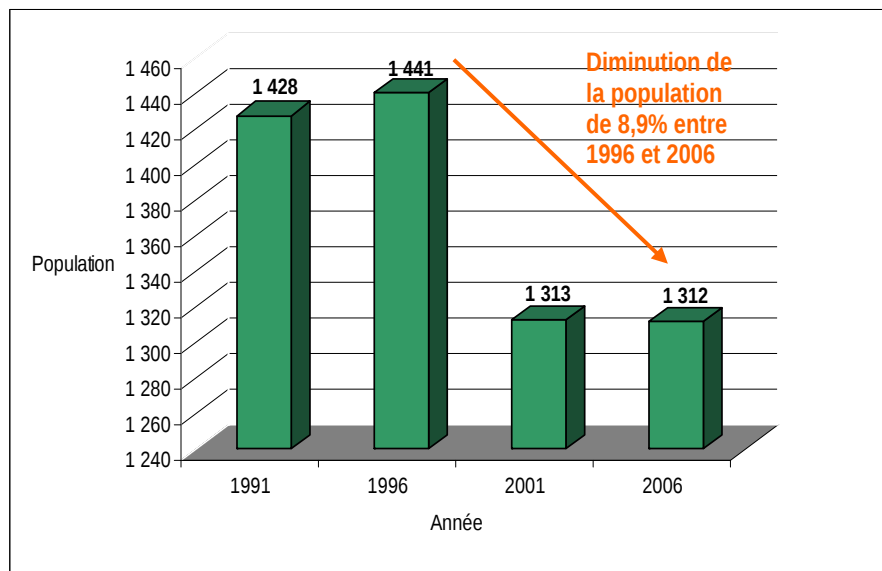
Population	Lac-aux-Sables	MRC de Mékinac	Province de Québec
1991	1 428	13 931	6 895 963
1996	1 441	13 480	7 138 795
2001	1 313	12 809	7 237 479
2006	1 312	12 672	7 546 131
Variation 2001-2006 (%)	-0,08	-1,07	4,30
Variation 1991-2006 (%)	-8,12	-9,04	9,43
Densité de la pop. (hab./km ²)	4,57	2,43	5,56
Superficie en km ²	286,99	5 224,85	1 356 367

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 1991, 1996, 2001 et 2006

⁴ Source : Institut de la Statistique du Québec, profil de la région de la Mauricie, 2007

⁵ Source : Institut de la Statistique du Québec, profil de la MRC de Mékinac, 2007

Figure 1 Évolution de la population de Lac-aux-Sables de 1991 à 2006

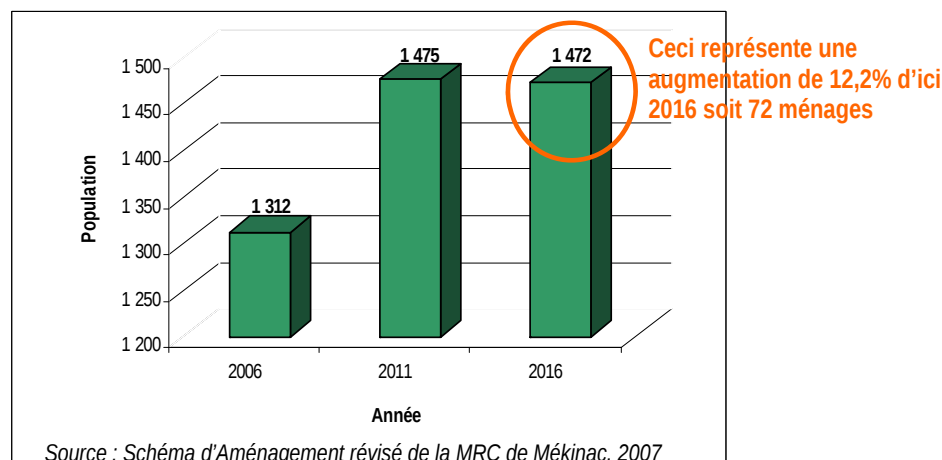


Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 1991, 1996, 2001 et 2006

Selon la figure 1, la diminution la plus forte s'est produite entre 1996 et 2001, car, en 5 ans, Lac-aux-Sables a connu une baisse de sa population à hauteur de 8,9%. Les ménages comprennent 2,2 personnes en 2006.

Selon le Schéma d'Aménagement révisé de la MRC de Mékinac, la population de Lac-aux-Sables devrait connaître une nette augmentation de sa population d'ici 2016 (+12,2%), ce qui est très rare à l'échelle de la MRC de Mékinac (Cf. figure 2 suivante). La population devrait alors s'établir à 1 472 habitants. Au contraire, la MRC de Mékinac et la région de la Mauricie devraient connaître des diminutions de leur population d'ici 2016 qui s'établiront à -3,06% et -3,33% respectivement. ⁶

Figure 2 Projection démographique de la population de Lac-aux-Sables, 2011 et 2016



Source : Schéma d'Aménagement révisé de la MRC de Mékinac, 2007

⁶ Ces données proviennent de l'Institut de la Statistique du Québec et ont été compilées en 2005. Elles sont à considérer avec précaution, car elles se basent sur le recensement 2001 et la méthode de calcul tient compte des taux de passage pour chaque groupe d'âge de la population. La proportion de la population qui est encore présente à Lac-aux-Sables ou dans la MRC est évaluée.

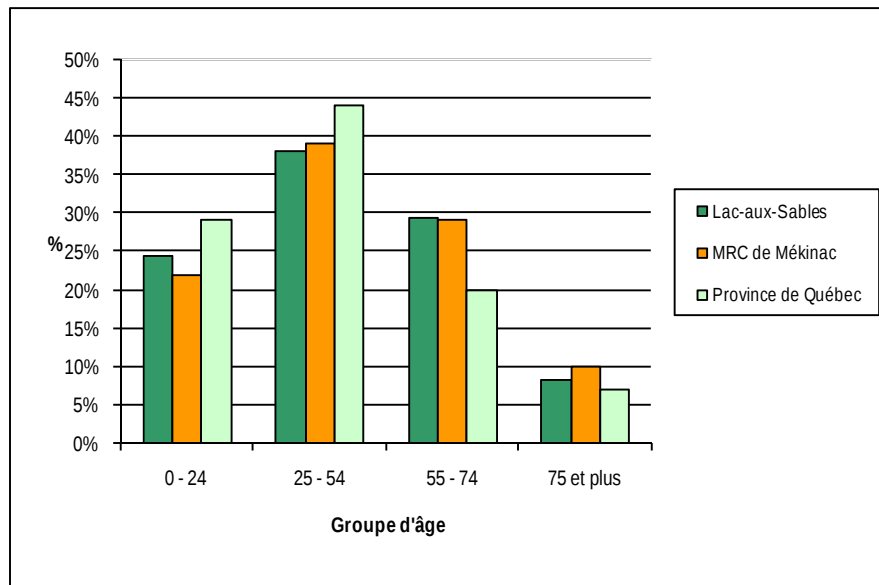
En 2006, le tableau 7 et la figure 3 suivants montrent que les groupes d'âge de la population de Lac-aux-Sables sont sensiblement les mêmes que ceux de la MRC de Mékinac en représentativité. Le groupe des 0-24 ans représente 24,3% de la population de Lac-au-Sables, et celui des 75 ans et plus seulement 8,3 % : en ce qui concerne ces groupes d'âge, la population de Lac-aux-Sables est légèrement plus jeune que celle de la MRC de Mékinac.

Tableau 8 Profil démographique selon l'âge de la population en 2006

Groupe d'âge	Lac-aux-Sables	MRC de Mékinac	Province de Québec
0 - 24	319 (24,3%)	2790 (22%)	2 199 680 (29%)
25 - 54	500 (38,1%)	4940 (39%)	3 313 740 (44%)
55 - 74	384 (29,3%)	3685 (29%)	1 536 125 (20%)
75 et plus	109 (8,3%)	1265 (10%)	496 590 (7%)
Total	1312 (100%)	12680 (100%)	7 546 135 (100%)

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Figure 3 Profil démographique selon l'âge en 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

2.3.2 Constructions résidentielles

On dénombre de nombreux permis accordés pour des constructions résidentielles permanentes et saisonnières au sein de la municipalité de Lac-aux-Sables entre 1988 et 2008.

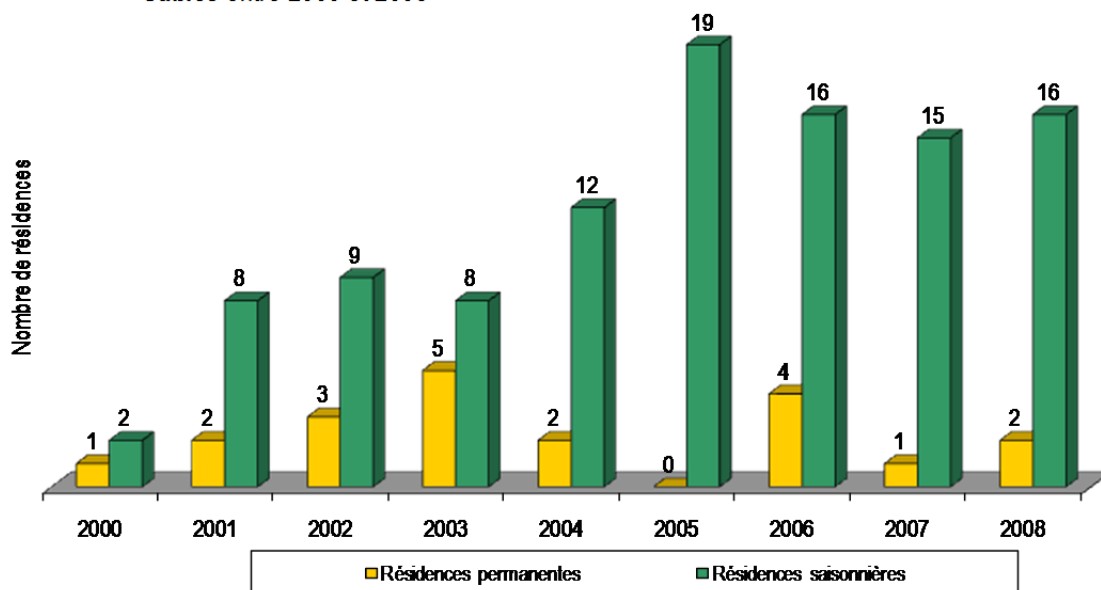
Entre 1988 et 1995, le développement domiciliaire s'est concentré au sein du noyau urbain. Pendant cette période, 34 nouvelles constructions ont été érigées dans le périmètre urbain (principalement le long des rues Lavallée, Magnan et des Pins) et 1 à l'extérieur, ce qui représente une moyenne annuelle de 4,38 nouvelles constructions.

Entre 2000 et 2008, le rythme de la **construction domiciliaire** permanente et saisonnière a été très soutenu : ces années totalisent 11 résidences permanentes au sein du périmètre urbain et 103 résidences saisonnières hors du périmètre urbain. Les constructions sont érigées pour la plupart autour des lacs. À partir de 2005, le rythme de construction s'accélère : 19 constructions en 2005, 20 en 2006, 16 en 2007 et 18 en 2008 en date d'octobre 2008.

Selon les données de la municipalité de Lac-aux-Sables, le rythme du développement de la municipalité se chiffre à près de **1,4 construction par année** au sein du périmètre urbain et à **12,4 constructions par année** hors du périmètre urbain tout type de construction confondu.

Le rythme de construction dans le **secteur de la villégiature** est très actif. Selon la figure 4, 105 nouvelles constructions saisonnières ont été érigées depuis 2000, à raison de 2 au sein du périmètre urbain et de 103 hors du périmètre urbain.

Figure 4 Évolution des nouvelles constructions de résidences permanentes et saisonnières à **Lac-aux-Sables** entre 2000 et 2008



Source : Municipalité de Lac-aux-Sables, 2000 à 2008

Selon le sommaire du rôle d'évaluation foncière, la municipalité de Lac-aux-Sables compte 492 logements occupés par des résidents habituels et 62 autres immeubles résidentiels. La municipalité compte autant de logements permanents que de chalets ou maisons de villégiature (respectivement 492 et 480).

D'après les données de Statistique Canada datant de 2006, 76% des logements ont été construits avant 1986, ayant ainsi plus de 20 ans d'existence. Environ 10,8% des logements ont besoin de réparations majeures et l'ensemble de ces logements comprend 6,4 pièces en moyenne.

Enfin, la valeur moyenne des logements possédés s'élève à 82 849\$, soit 6 000\$ de moins que la valeur des logements à Saint-Tite (89 567\$), 12 000\$ de moins qu'à Shawinigan (95 238\$) et près de 99 500\$ de moins que dans l'ensemble du Québec (182 399\$).

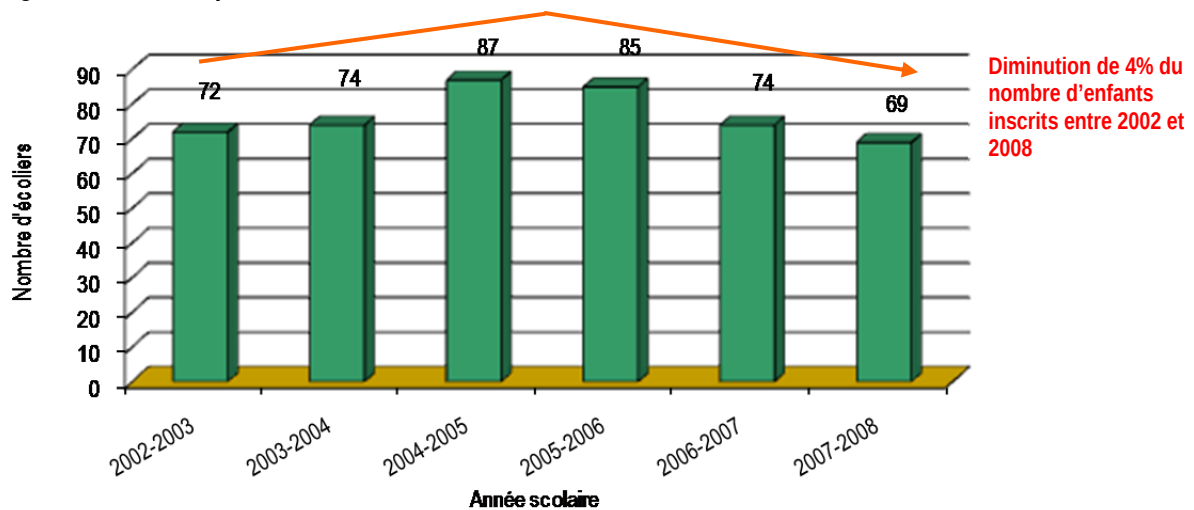
2.4 Scolarité et formation

Au centre du noyau urbain de la municipalité de Lac-aux-Sables, se situe l'école primaire le Sablon d'Or incluant un service de garde en milieu scolaire. De plus, deux services de garde en milieu familial affiliés au Centre de la petite enfance « Les soleils de Mékinac » sont localisés au sein du noyau urbain.



La baisse du bassin démographique, l'exode des jeunes et le vieillissement de la population sont des facteurs qui influent sur les inscriptions scolaires de l'école primaire de Lac-aux-Sables. Cependant, comparée à d'autres municipalités environnantes qui ont vu leur nombre d'élèves inscrits diminuer significativement entre 2002 et 2008 (-21% à Saint-Séverin, -31% à Hérouxville), la municipalité de Lac-aux-Sables a vu une augmentation en 2004 et une faible diminution du nombre d'effectifs entre 2002 et 2008 de l'ordre de 4% seulement, selon la figure 5. Pour la période scolaire 2008-2009, les élèves de 6e année sont transférés à l'école Masson à Sainte-Thècle.

Figure 5 Inscriptions scolaires à l'école le Sablon d'Or, 2002 à 2008



Source : Commission scolaire de l'Énergie de 2002 à 2008

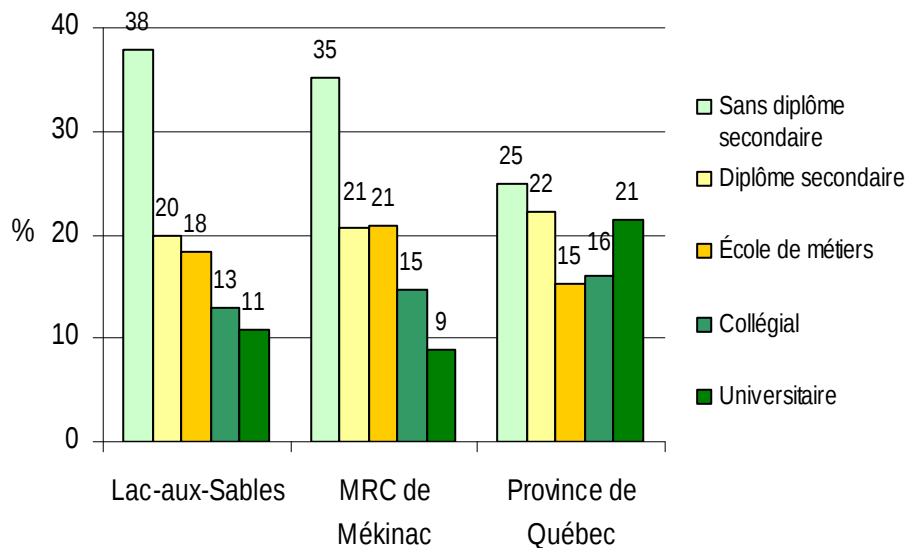
Le pourcentage de la population de Lac-aux-Sables ne disposant pas de diplôme secondaire (38%) est relativement important, comparativement à celui de la MRC qui est déjà très élevé, en se chiffrant à 35%.

Concernant les diplômes secondaires, les certificats ou diplômes d'écoles de métier et les diplômes d'études collégiales, Lac-aux-Sables affiche des proportions équivalentes comparé à la MRC de Mékinac et à la province du Québec. La proportion possédant un diplôme secondaire s'établit à 20 %, ce qui est quelque peu inférieur aux proportions de la MRC (21%) et du Québec (22%). Quant aux certificats ou aux diplômes d'une école de métiers, 18% de sa population de 15 ans et plus a acquis ces études professionnelles et pour les diplômes de niveau collégial, la proportion est de 13% pour Lac-aux-Sables, 15% pour la MRC et 16% pour le Québec.

Le pourcentage de la population de la municipalité détenant un niveau universitaire est supérieur (11 %) à celui de la MRC (9%) et inférieur à celui de la moyenne provinciale (21 %).

Pour le secondaire, l'école la plus proche se trouve à Saint-Tite – École secondaire Paul-Le Jeune –, à 25 km de Lac-aux-Sables, où il est dénombré 741 élèves répartis entre les niveaux secondaires 1 à 5. La Ville de Shawinigan (52 km de Lac-aux-Sables) compte également deux écoles secondaires. Pour la formation collégiale, les institutions les plus proches se trouvent à Shawinigan avec le Cégep de Shawinigan, le Centre national en électrochimie et en technologie environnementale et à Trois-Rivières (89 km de Lac-aux-Sables) avec le Cégep de Trois-Rivières et le Centre intégré de fonderie et de métallurgie, le Centre spécialisé en pâtes et papiers ainsi que le Collège Lafleche. Enfin, sur le plan universitaire, Trois-Rivières dispose d'une université, l'U.Q.T.R.

Figure 6 Plus haut niveau de scolarité atteint – population de 15 ans et plus



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

2.5 Marché du travail

2.5.1 Indicateurs du marché du travail

Selon les indicateurs de la population active, le marché de l'emploi de Lac-aux-Sables présente des caractéristiques différentes de ceux de la MRC et du Québec. La population active de Lac-aux-Sables s'élève à 540 personnes, elle affiche une performance moyenne sur le marché du travail. En effet, le taux d'activité ⁷, se situant à 46,5%, est inférieur à celui de la MRC de Mékinac (51%). De même, le taux d'emploi ⁸ de la municipalité atteint 44,3%, inférieur à celui de la MRC (45,8%). Bien que ces indicateurs n'atteignent pas des proportions voisinant avec les 50%, le taux de chômage ⁹ de Lac-aux-Sables est de 5,6% soit plus d'un point en dessous de celui du Québec qui s'élève à 7% et plus de la moitié en dessous de celui de la MRC de Mékinac. Par rapport au recensement de 2001 (Statistique Canada), le taux de chômage de 2006 (5,6%) a très fortement baissé (15%).

⁷ Le taux d'activité réfère au pourcentage de la population active pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2007) par rapport aux personnes de 15 ans et plus excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

⁸ Le taux d'emploi réfère au pourcentage de la population occupée au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2007), par rapport au pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

⁹ Le taux de chômage réfère au pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2007).

Tableau 9 Principaux indicateurs du marché du travail

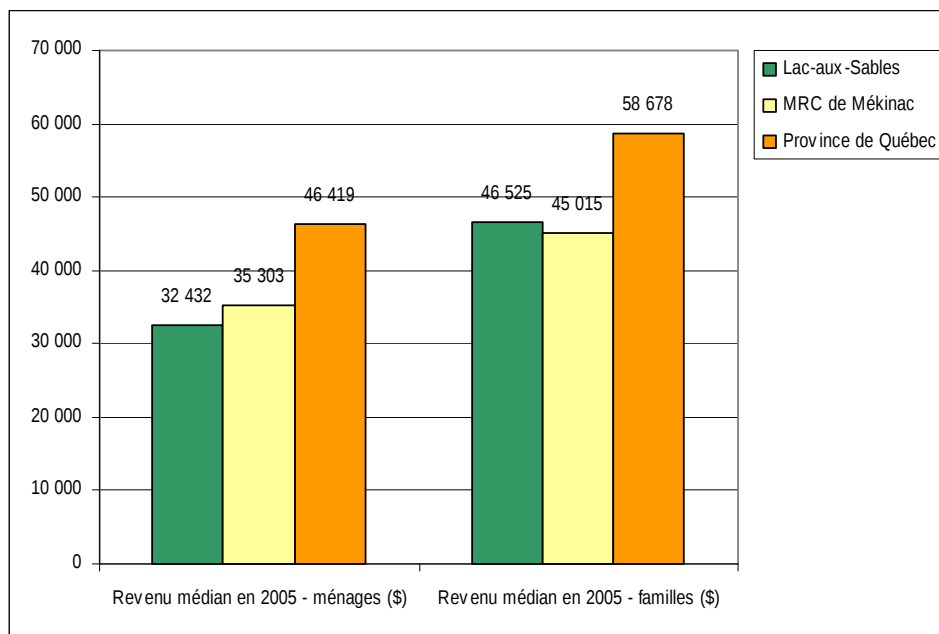
	2001	2006
Population totale de 15 ans et plus	1 115	1 150
Population active	555	540
Personnes occupées	473	510
Chômeurs	83	25
Inactifs	556	610
Taux d'activité	50,4%	46,5%
Taux d'emploi	42,4%	44,3%
Taux de chômage	15,0%	5,6%

Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Concernant le niveau de revenus des habitants, Statistique Canada indique que les personnes âgées de 15 ans et plus à Lac-aux-Sables gagnent un revenu médian ¹⁰ de 32 432 \$ alors que le revenu médian des familles s'élève à 46 525 \$, soit environ 1 000 \$ au-dessus du revenu médian de la MRC et environ 12 000 \$ en dessous de celui de la province (figure 7). Par comparaison, à Saint-Tite, une municipalité voisine de celle de Lac-aux-Sables, les revenus des ménages sont de 35 531\$ et les revenus des familles atteignent 49 558\$ et à Saint-Séverin, ceux des familles atteignent 56 950 \$. Dans le tableau suivant, tous les revenus médians sont présentés selon la localisation des ménages.

¹⁰ Le revenu médian est le montant qui divise la ventilation du revenu, trié par la grosseur du revenu, en deux moitiés. Les revenus de la première moitié sont en dessous de la médiane, tandis que la deuxième moitié est au-dessus de la médiane.

Figure 7 Revenu médian en 2005



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

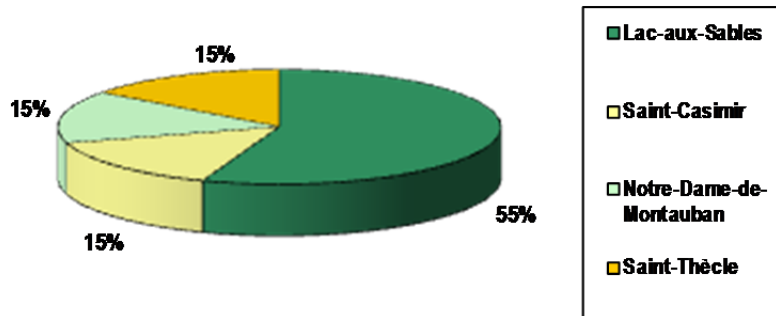
2.5.2 Navettage

Les statistiques sur le navettage analysent les mouvements de population quant à leur lieu de résidence et de travail. Le recensement de 2006 (figure 8) indique que les emplois générés dans la municipalité de Lac-aux-Sables sont majoritairement comblés par des résidents de la municipalité (55%) ainsi que par des travailleurs provenant de Sainte-Thècle (15%), Notre-Dame-de-Montauban (15%) et Saint-Casimir (15%), créant ainsi un trafic le matin et le soir provenant de l'est et de l'ouest sur la route 153 et du sud sur la route 363.

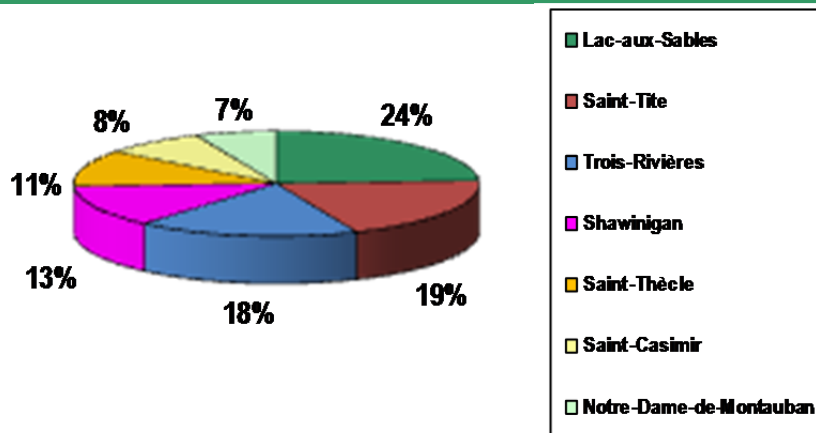
Environ 24% de la population ayant une résidence permanente à Lac-aux-Sables privilégient leur municipalité comme lieu de travail, 19% de la population active se déplace vers Saint-Tite, 18% vers Trois-Rivières, 13% vers Shawinigan et les suivants vers Sainte-Thècle, Saint-Casimir, Notre-Dame-de-Montauban.

Figure 8 Trajectoires domicile-travail de la population de Lac-aux-Sables

Origine de la main-d'œuvre venant travailler à Lac-aux-Sables



Lieu de travail de la population de Lac-aux-Sables



Note : Les données compilées portent sur un échantillon de 20 % de la population active de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail, pour les subdivisions de recensement où le nombre de navetteurs est supérieur ou égal à 20.

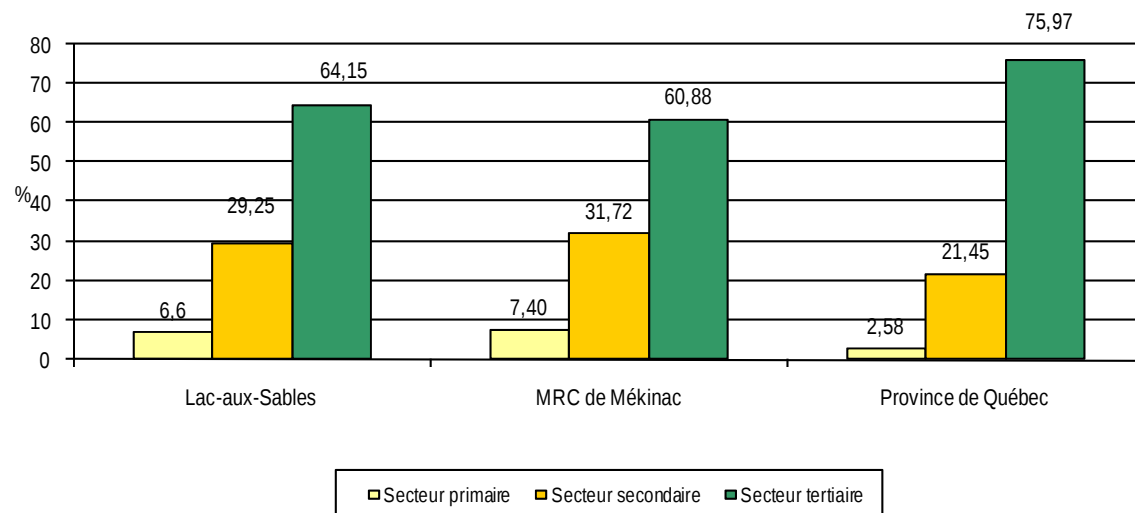
Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

2.6 Activités économiques

La répartition de la population active par grands secteurs d'activités est illustrée à la figure 9.

La population active de Lac-aux-Sables travaille majoritairement dans le secteur tertiaire à 64,15%, suivi du secteur secondaire à 29,25%, et du secteur primaire à 6,60%. Ceci est majoritairement dû au secteur récréotouristique dominant dans cette municipalité. Cette structure de l'emploi se rapproche de celle de la MRC de Mékinac, mais diffère de celle du Québec. La proportion de la tertiarisation de l'économie de la province du Québec est de 76% de la population alors que le secteur primaire n'occupe que 2,58% de la population.

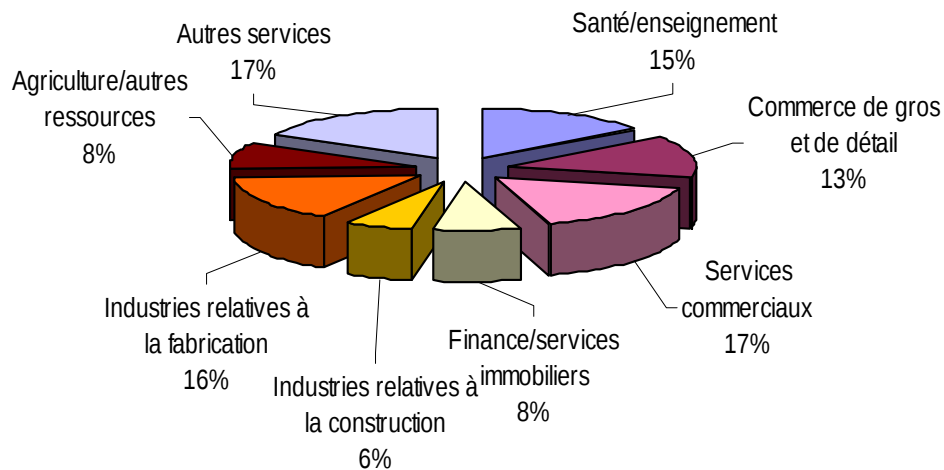
Figure 9 Population active selon les trois principaux secteurs d'activité en 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

Selon la figure 10 de la page suivante et la tertiarisation de l'économie de Lac-aux-Sables, la population active œuvre en grande partie dans les «services commerciaux» (17%), «les autres services» (17%), «les industries relatives à la fabrication» (16%) et «la santé et l'enseignement» (15%).

Figure 10 Population active selon les secteurs d'activité en 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population en 2006

La municipalité de Lac-aux-Sables compte très peu d'entreprises sur son territoire de 10 salariés et plus :

- Le Camp et auberge Lac-en-Cœur totalise à temps plein 4 employés et en période estivale 35 employés,
- Le centre de rénovation M.A.P Inc. compte à temps plein 8 employés et en période estivale 11 employés,
- Le club de golf compte 12 employés. Les 110 membres représentent une clientèle de l'extérieur, familiale, de la villégiature, des campings, etc.,
- Le Restaurant-bar le Brinadon compte à temps plein 11 employés,
- Le Marché IGA totalise à temps plein 35 employés et en période estivale jusqu'à 40 employés.

Les grandes lignes du profil socio-économique sont les suivantes :

- **En 10 ans, de 1996 à 2006, la population a diminué de 8,9% en passant de 1 441 à 1 312 habitants ;**
- **Entre les deux derniers recensements (2001 et 2006), la population a perdu seulement 1 habitant. Jusqu'en 2008, la population avait légèrement remonté pour s'établir à 1 389 habitants ;**
- **Les perspectives démographiques de l'institut de la Statistique du Québec prévoient une augmentation de 12,2% de la population entre 2006 et 2016, soit 72 ménages ;**
- **La population est relativement jeune, car 24,3% sont âgés entre 0 et 24 ans, 38,1% sont âgés entre 25 et 54 ans. Depuis 2002, l'école primaire le Sablon d'Or a vu ses effectifs diminuer de 4% ;**
- **Le rythme de la construction dans les secteurs résidentiels et de villégiature est très actif depuis 2000 : 11 résidences permanentes au sein du périmètre urbain (1,4 construction par année) et 103 hors du périmètre urbain (12,4 constructions par année) ;**
- **38% de la population de Lac-aux-Sables ne détient pas de diplôme secondaire. Concernant les diplômes secondaires, d'écoles de métiers et d'études collégiales, les proportions sont équivalentes à celles de la MRC de Mékinac et de la province ;**
- **les taux d'activité et d'emploi de la municipalité sont inférieurs à ceux de la MRC, le taux de chômage en 2006 (5,6%) est bas comparé à 1996 et 2001 ;**
- **un navettage moyen est observé entre les municipalités de Sainte-Thècle, Saint-Tite, Shawinigan et Notre-Dame-de-Montauban ;**
- **l'économie locale est basée à 64,15% sur le secteur tertiaire, la population active travaille majoritairement dans les services commerciaux (17%), les autres services (17%), et les industries relatives à la fabrication (16%).**

Selon les dernières données démographiques de la municipalité de Lac-aux-Sables, il est intéressant de noter qu'en 2007, la municipalité comptait 1 389 habitants, en 2008, elle ne compte plus que 1 334 habitants et en 2009, 1 310 habitants ¹¹.

Les principales forces de la municipalité ont été définies par ses habitants lors du Forum sur le développement économique : présence des lacs et des rivières, proximité de la voie ferrée, diversification des services et proximité, présence du parc industriel municipal, espaces naturels, tourisme et proximité de la forêt.

¹¹ Source MAMROT : pour 2007, recensement (2001) et mises à jour (2007) ;
pour 2008, recensement (2006) et mises à jour (2008) ;
pour 2009, estimation de la population (juillet 2007) et découpage géographique (juin 2008)

3. Revue des planifications existantes

La revue des différents plans de développement est la deuxième des trois étapes de la démarche visant essentiellement à revisiter les exercices de connaissance et de planification effectués par les partenaires œuvrant au développement de ce territoire et à extraire les éléments qui pourraient conditionner le développement de Lac-aux-Sables.

3.1 Comité régional ACCORD de la Mauricie (MDEIE)

À partir d'analyse et d'études, le Comité régional ACCORD de la Mauricie a reconnu 5 créneaux d'excellence qui génèrent des avantages régionaux favorables au développement des industries. Il tend à mobiliser les leaders économiques de la région de la Mauricie pour mettre en place des stratégies et un plan d'action favorables au développement ¹². Des créneaux d'excellence pour la région de la Mauricie ont été définis par ce projet selon des critères particuliers que la région développe. Ces créneaux peuvent être **leader** (créneau dans lequel la région est en mesure de jouer un rôle de leader nord-américain ou mondial), **associé** (créneau dans lequel la région peut être un associé déterminant avec une ou d'autres régions possédant des atouts complémentaires), **émergent** (créneau qui possède un fort potentiel de croissance et dans lequel la région estime pouvoir assurer à terme un rôle de leader) et **en évaluation** (créneau dont la région souhaite circonscrire ultérieurement le véritable potentiel de croissance à l'échelle mondiale). La région de la Mauricie se place sur les créneaux suivants :

3.1.1 Leader dans le domaine des papiers à valeur ajoutée et technologies associées

- De grandes papeteries qui ont façonné l'histoire régionale,
- Un équipementier d'envergure internationale,
- Le Centre de recherche en pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Centre spécialisé en pâtes et papiers du Cégep de Trois-Rivières.

3.1.2 Émergent dans le domaine de l'Hydrogène et électrotechnologie

- L'Institut de recherche sur l'hydrogène de l'Université du Québec à Trois-Rivières, dont les activités portent essentiellement sur quatre domaines : le stockage, la sécurité, le transport et les utilisations de l'hydrogène,

¹² Le démarrage du projet ACCORD commence par la mise en place d'un comité régional ACCORD qui regroupe des acteurs reconnus pour leur leadership, leur engagement, leur entrepreneuriat et leur capacité de collaboration. Il s'agit essentiellement d'entrepreneurs privés, mais aussi d'entrepreneurs publics (universités, centres de recherche, etc.), d'un représentant de la Conférence Régionale des Élus (CRE), et d'un représentant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE, 2007).

- Le Laboratoire des technologies de l'énergie d'Hydro-Québec.

3.1.3 Associé dans le domaine des technologies de transformation des métaux (magnésium et titane)

- Plusieurs multinationales,
- Des sous-traitants spécialisés,
- Des établissements de formation et de transfert technologique tels que le Centre intégré de fonderie et métallurgie qui a pour mission de favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises québécoises de fabrication de produits métallurgiques à haut contenu technologique,
- Le maillage entre les différents acteurs régionaux et internationaux est facilité par des regroupements comme l'Association des métaux légers, le Réseau Trans-Al, le Centre québécois de recherche et développement de l'aluminium et le Regroupement des chercheurs universitaires sur l'aluminium.

3.1.4 En évaluation dans le domaine des meubles

- la Technopole Vallée du Saint-Maurice à Trois-Rivières,
- La fabrication de produits de milieu et de haut de gamme,
- Le développement d'activités de R-D visant à optimiser les procédés industriels.

3.1.5 En évaluation dans le domaine des bioprocédés industriels

- Nombreuses entreprises œuvrant dans la production de biomolécules, la conception des molécules et l'amélioration de leurs propriétés, les nouveaux bioprocédés et les technologies de contrôle de la qualité,
- Centre national en électrochimie et en technologies environnementales,
- Centres et unités de recherche de la région.

3.2 Rapport annuel 2006-2007, Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Mauricie

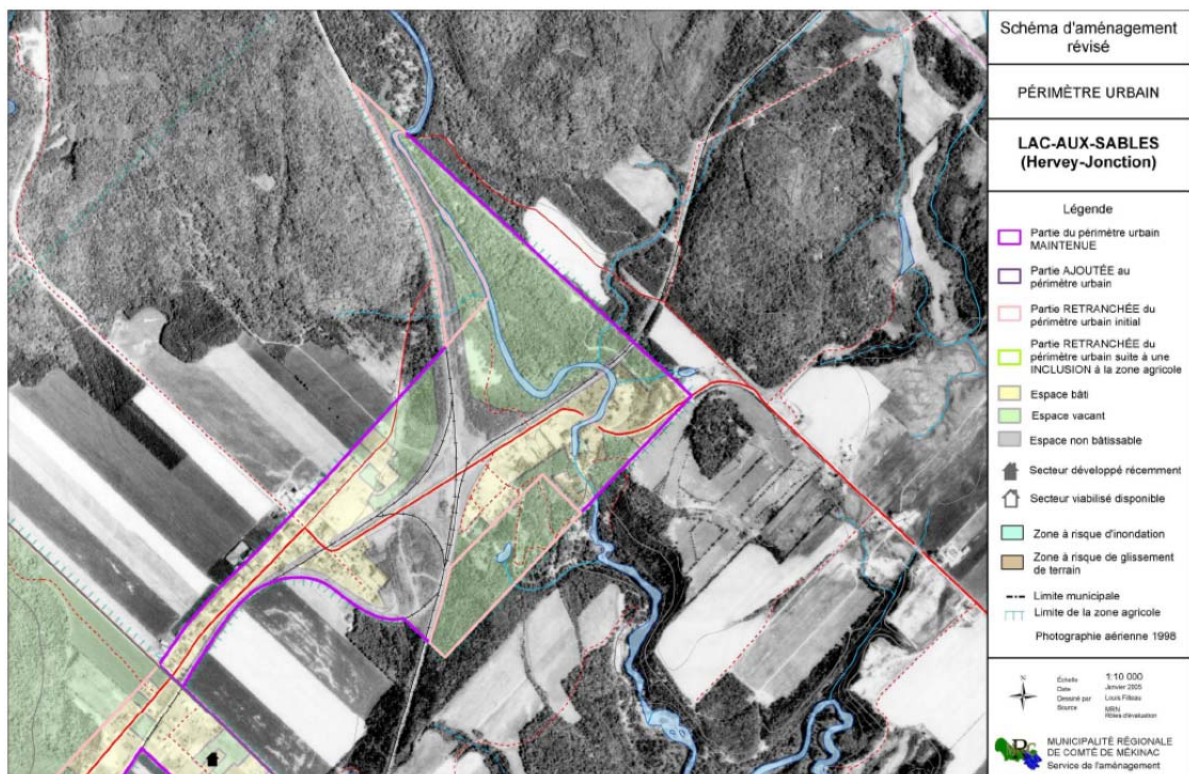
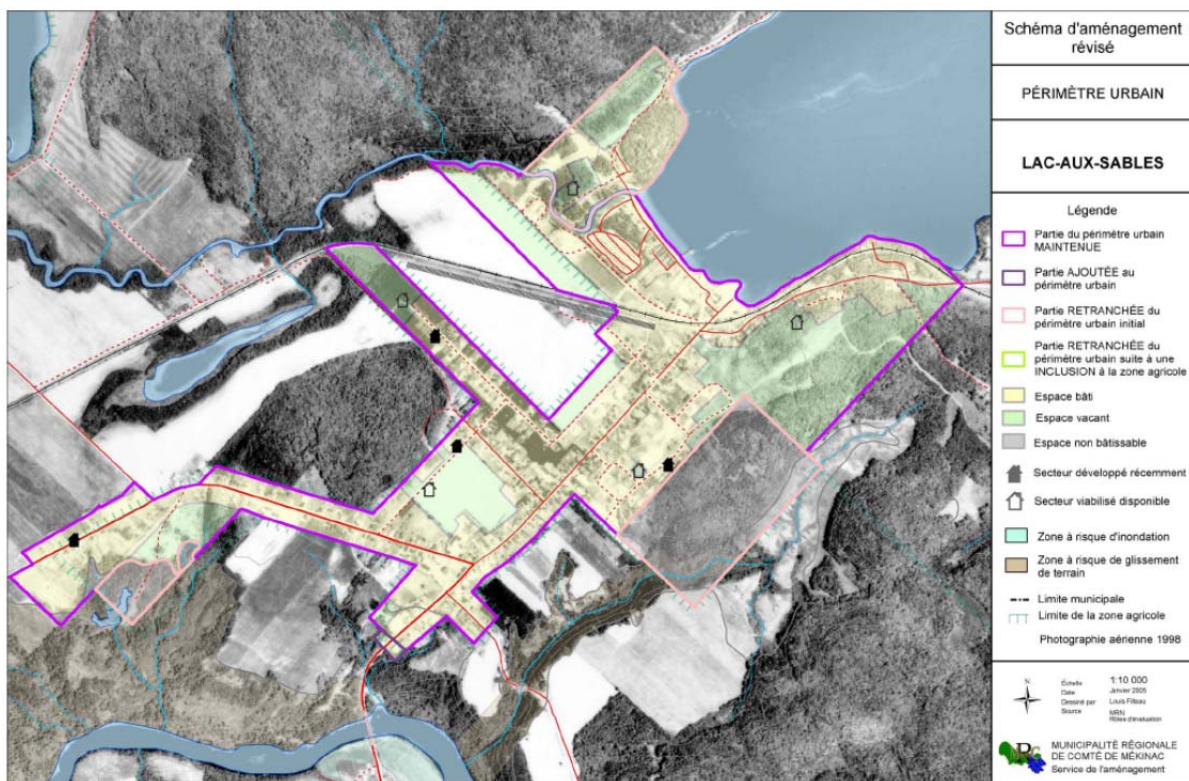
Dans l'objectif d'encourager le développement local et régional, la CRÉ de la Mauricie met à la disposition des fonds d'aide dont peuvent bénéficier des entreprises ou divers organismes ou organisations. Parmi ceux-ci, soulignons particulièrement :

- le **Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)** ayant pour objectif de développer les communautés locales via l'aménagement et le développement de l'ensemble des ressources forestières à proximité des noyaux urbains ou villageois. Cela peut se traduire de façon concrète par l'aménagement intégré des milieux forestiers, la formation de partenariats, la création d'emplois et le partage de financement entre différentes organisations locales et régionales,
- le **Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts** valorisant la planification d'activités d'aménagement forestier qui soutiennent financièrement des organismes et des intervenants locaux. Ce programme a aussi pour but de favoriser la vulgarisation et le transfert de connaissance,
- et le **Fonds-soutien Mauricie** tend à faciliter le démarrage et le développement des entreprises dans les domaines manufacturiers, de la transformation des ressources naturelles, du tourisme et du tertiaire moteur,
- le **Fonds de développement régional (FDR)** visant à stimuler le développement économique de projets structurants à portée régionale qui sont conformes aux stratégies établies dans le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010,
- le **Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres** contribuant à soutenir des projets artistiques mettant en valeur la Mauricie. Il favorise tant les incitatives de partenariat avec la communauté que l'intégration de la relève au sein d'organisations artistiques de niveau professionnel.

3.3 Schéma d'Aménagement et de Développement de la MRC de Mékinac

Le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Mékinac détermine des grandes lignes directrices et des interventions qui touchent directement la municipalité de Lac-aux-Sables :

- Apporter des modifications majeures au sein du périmètre urbain « secteur Saint-Rémi » en :
 - o retranchant du périmètre urbain deux portions au sud-est de la rue de la Montagne (difficile à aménager) et au sud du rang Saint-Alphonse (touchée par la zone à risque de mouvements de terrain),
 - o incluant, au périmètre urbain, un secteur (lot 26) qui lui est contigu et qui est desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout,
- Apporter des modifications majeures au sein du périmètre urbain « secteur Hervey-Jonction » en :
 - o retranchant les portions moins accessibles bordant la ligne de chemin de fer.



- Circonscrire la zone industrielle privilégiée le long du chemin du lac Huron dans le secteur Saint-Rémi en aménageant une zone tampon en périphérie et en limitant les usages incompatibles à proximité,

- Analyser la zone industrielle le long du chemin Tawachiche dans le secteur Hervey-Jonction,
- La municipalité puise son eau dans le lac-aux-Sables. Il s'agit pour elle de :
 - o Diminuer le rejet d'hydrocarbure causé par les embarcations motorisées,
 - o Accroître la protection des rives contre l'érosion,
 - o S'assurer de l'efficacité des installations septiques des propriétés riveraines,
 - o Limiter les usages susceptibles de perturber la qualité des eaux du lac.

3.4 Plan d'action 2006 pour l'économie et l'emploi du CLD de Mékinac

Dans l'objectif de favoriser le développement global et solidaire de son territoire, le CLD de Mékinac vise à intégrer les dimensions sociales, économiques et culturelles en misant sur les potentiels humains et géographiques du territoire et en privilégiant le maintien des acquis du milieu. C'est dans cette optique qu'ont été identifiées les priorités de développement suivantes pour le territoire de la MRC de Mékinac, entre autres :

- Le développement touristique : promouvoir Mékinac comme destination touristique, soutenir le développement de l'offre touristique, soutenir la commercialisation de l'offre touristique, prolonger la saison touristique,
- Le développement industriel : identifier et soutenir les potentiels de croissance, attirer de nouvelles entreprises, développer l'emploi,
- Le développement de l'agroalimentaire : soutenir la diversification et la commercialisation pour l'ensemble du secteur,
- Le développement de la ruralité : un territoire à occuper, une économie à diversifier, des ressources à mettre en valeur, une identité à préserver, un dynamisme à encourager,
- Les communications : promouvoir le territoire, informer sur le développement, développer la fierté et le sentiment d'appartenance.

Les différents programmes de soutien et d'aide proposés tendent à favoriser les initiatives et l'entrepreneuriat locaux :

- le Fonds local d'investissement (FLI) soutient le démarrage et l'expansion des entreprises pouvant maintenir ou créer des emplois dans la région,
- le Soutien au travail autonome (STA) permet de fournir aux personnes admissibles un soutien technique et financier,

- le programme Jeunes promoteurs valorise les jeunes entrepreneurs âgés entre 18 et 35 ans via une subvention maximale de 5 000\$ par promoteur, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par projet,
- le Fonds d'économie sociale vise à encourager des projets collectifs répondant à des besoins sociaux,
- le Programme d'appui aux initiatives en milieux ruraux (PAIMR) a pour objectif d'aider les projets qui auront des retombées positives et des répercussions à long terme sur le territoire de la MRC de Mékinac,
- etc.

3.5 Plan de diversification et de développement de la MRC de Mékinac

Les champs d'interventions prioritaires pour l'élaboration du plan de diversification et de développement retenus par la MRC de Mékinac en octobre 2007 sont les suivants :

- Une **économie diversifiée** : développer, structurer et mettre en valeur les secteurs de la transformation à valeur ajoutée des matières premières locales, les occasions offertes par le tourisme, l'agriculture et la forêt et exploiter les créneaux de spécialité à valeur ajoutée,
- Une **proximité de services** : assurer la présence de services de santé, d'éducation et de loisirs dans un rayon « acceptable » et offrir un éventail de commerces et de services professionnels,
- Un **soutien au développement social** : favoriser l'accessibilité aux services, aux programmes et à l'information,
- Un **milieu de vie où il fait bon vivre** : disposer de services et d'infrastructures qui favorisent l'épanouissement des individus et des familles dans chaque municipalité,
- Un **environnement naturel, distinctif et durable**.

3.6 Plan d'urbanisme de Lac-aux-Sables

Le plan d'urbanisme de Lac-aux-Sables a été adopté le 21 décembre 1989. Il présente des grandes orientations qui avaient comme objectif le développement et la consolidation des zones urbaines, des aires à potentiel touristique et de villégiature ainsi que la maximisation des infrastructures et l'amélioration des infrastructures, dont certaines sont toujours d'actualité :

- Planifier le développement des zones urbaines pour harmoniser les différentes utilisations du sol et maximiser le rendement des infrastructures,
- Favoriser la construction à l'intérieur du périmètre urbain,
- Protéger les zones résidentielles en respectant l'homogénéité des secteurs et en s'assurant que les fonctions urbaines et les densités prévues soient en harmonie avec le milieu déjà construit,

- Concentrer en des endroits stratégiques les activités industrielles et semi-industrielles de manière à éviter des conflits avec les autres fonctions urbaines,
- Centraliser les usages commerciaux le long de la route régionale 153,
- Installer les services de base dans le secteur d'Hervey-Jonction,
- Protéger l'environnement naturel du milieu,
- Améliorer les infrastructures routières,
- Maximiser le développement des aires à potentiel touristique et de villégiature.

Lors du Forum de développement local qui s'est tenu à Lac-aux-Sables le 17 mars 2007, les grands axes de développement prioritaires énoncés pour la municipalité sont les suivants :

- *Planter de nouvelles entreprises pour créer de l'emploi, améliorer les infrastructures dans le parc industriel municipal,*
- *Organiser des activités de visibilité pour les entreprises, organiser des rencontres sur le développement économique,*
- *Développer l'écotourisme et le secteur récréotouristique (tourisme hivernal et infrastructures touristiques).*

4. Potentiels territoriaux

4.1 Secteur résidentiel et de villégiature

Le secteur résidentiel se concentre, pour sa grande majorité, au sein des deux périmètres urbains de la municipalité : celui de Saint-Rémi et celui d'Hervey-Jonction. Les informations qui suivent ne prennent pas en compte les chalets, maisons mobiles et hôtel. Il se compose de 574 logements et de bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels (école primaire le Sablon d'Or, service de garde à l'enfance, caisse populaire, bibliothèque, etc.). Notons que le secteur résidentiel représente plus de 36% de la totalité des valeurs imposables du rôle d'évaluation de la municipalité.

En décembre 2008, la structure résidentielle de la municipalité de Lac-aux-Sables se décompose en **574 résidences permanentes** basées sur la typologie suivante (source : *Sommaire du Rôle d'évaluation foncière de Lac-aux-Sables, données compilées en décembre 2008*) :

- 455 habitations unifamiliales,
- 40 habitations bifamiliales,
- 8 habitations trifamiliales,
- 5 habitations multifamiliales,
- 2 habitations en commun,
- et 64 autres types d'immeubles résidentiels.

Selon les données de Statistique Canada de 2006, les logements individuels représentent 81,7% du total des logements privés occupés. Considérant la faible proportion de logements locatifs (23,3% des logements), la structure résidentielle est peu favorable au maintien des aînés, des personnes à mobilité réduite et des jeunes travailleurs souhaitant occuper un logement abordable. À Saint-Tite, le marché du logement locatif est comparable, car il représente 24,7% de la structure résidentielle.

À l'extérieur du périmètre urbain, les milieux résidentiels sont essentiellement reliés aux espaces récréatifs. Les résidences se retrouvent surtout en bordure des lacs. Les résidences de villégiature sont au nombre de 521 comprenant 484 chalets ou maisons de villégiature et 37 maisons mobiles ou roulottes. Ces résidences de villégiature représentent 29 691 100 \$, soit 32,1% de la totalité des valeurs imposables du rôle d'évaluation.

La villégiature constitue une activité temporaire et saisonnière et elle se traduit par l'occupation du sol à des fins d'habitation principalement localisée dans des territoires qui comportent un attrait naturel (en bordure des lacs et des cours d'eau par exemple). Elle ne comprend pas les résidences permanentes, mais comprend :

- les établissements d'hôtellerie, les auberges et gîtes,
- les centres de récréation et de repos,
- la résidence secondaire et le chalet,
- l'abri sommaire.

Ces zones de villégiature peuvent faire face à des problèmes de gestion du territoire et d'offre de services publics. Les municipalités jouent un rôle déterminant lorsqu'il est question de planifier et de gérer la villégiature. Les conséquences de ces zones peuvent être nombreuses : contamination des plans d'eau, problème de gestion de l'urbanisation, pression sur l'offre des services publics, etc.

La municipalité de Lac-aux-Sables présente des espaces de villégiature et de récréotourisme structurés, car les activités et les installations récréatives dominent. Ces activités entraînent divers impacts sur le territoire :

- des impacts économiques (création d'emplois dans le secteur récréotouristique),
- des impacts sur les services publics et la gestion municipale (traitement des eaux usées, ramassage des déchets),
- des impacts sur l'aménagement du territoire (aménagement d'un chemin de contournement de celui situé au bord du lac-aux-Sables, entretien des infrastructures, augmentation de la valeur des terrains en bordure des lacs, privatisation des berges),
- des impacts sur le milieu naturel et la santé publique (pollution à l'hydrocarbure et pollution sonore du lac-aux-Sables par les hydravions).

4.2 Secteur « commerces et services »

Principalement positionnée en bordure de la route 153 et de la rue Principale, une **cinquantaine d'entreprises commerciales** répond à des besoins locaux, offre des biens et des **services dits de proximité et nécessaires au tourisme et à la villégiature**. L'offre est très importante grâce à des entreprises qui proposent une variété de services :

- 13 hébergements variés (auberges, motel, campings, gîte),
- un dépanneur (J.Y. Beaupré Inc.), une épicerie Darveau, une épicerie IGA (Marché Lac-aux-Sables),
- une station-service,
- des bars, restaurants et casse-croûtes,
- le bureau de poste,
- la Caisse populaire,
- deux églises (Lac-aux-Sables et Hervey-Jonction),
- un centre communautaire,
- un salon funéraire, 1 cimetière,
- un coiffeur (Salon la Moustache),
- 3 garages, une quincaillerie, des magasins d'équipement,
- 1 comptable, 1 courtier d'assurance, 1 entreprise de publicité,
- des entreprises d'équipements et d'excavation,
- 1 érablière,
- des clubs de chasse, de golf, de quad,
- le Carrefour culturel Mékin'Art, une exposition de peinture,
- etc.



Auberge Deveau



Villa des Sablois



Station-service



Caisse populaire



Épicerie

De plus, la municipalité est la partenaire de plusieurs organismes municipaux dont l'organisation scolaire via l'école primaire Le Sablon d'Or, les comités de loisirs de Lac-aux-Sables et d'Hervey-Jonction, la bibliothèque publique, l'office municipal d'habitation (OMH) Place de l'Érablière, le Comité de mise en valeur et de développement économique local, les clubs de l'Âge d'Or, des Fermières, de l'AFÉAS, des Optimistes, ainsi que des associations pour la protection des lacs Missionnaires, Lac-aux-Sables, Veillette, etc.



Parc récréatif



Club de l'Âge d'Or

L'offre commerciale basée sur la santé est davantage localisée à Saint-Tite. La proximité à cette dernière permet à Lac-aux-Sables d'assurer la complémentarité des services.

Au sein de la municipalité, l'offre en termes de commerces de proximité peut être bonifiée par le développement de nouveaux secteurs de villégiature (commerces haut de gamme ?).

4.2.1 Activités récréatives

Lac-aux-Sables peut compter sur plusieurs services et espaces récréatifs qui contribuent au bien-être des citoyens et des visiteurs. Outre le centre communautaire et la bibliothèque municipale, voici d'autres espaces récréatifs forts importants au sein de cette municipalité :

- un terrain de tennis,
- un terrain de balles molles,
- un terrain de jeux pour les enfants,
- une patinoire extérieure,
- une piste de ski de fond.



Terrain de tennis



Jeux pour enfants

Enfin, parmi les attraits qu'offre le milieu, mentionnons la proximité des centres de santé (CLSC de Saint-Tite et Shawinigan ; Centre hospitalier régional de Trois-Rivières ; Centre hospitalier du centre de la Mauricie de Shawinigan) et de loisirs, d'un service de garde à l'enfance, de l'école primaire Le Sablon d'Or et d'une école secondaire à proximité (Saint-Tite) ainsi que d'un futur foyer de personnes âgées (en cours de construction).

4.3 Secteur touristique

4.3.1 Activités et services touristiques

La municipalité de Lac-aux-Sables, avec celle de Trois-Rives, est la plus performante en termes d'offre touristique, car elle propose 34 services touristiques différents.

Tableau 10 Activités et services de nature touristique au sein de la MRC de Mékinac

Tourisme		Grandes-Piles	Hérouxville	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Saint-Adelphe	Saint-Roch-de-Mékinac	Saint-Séverin	Sainte-Thècle	Saint-Tite	Trois-Rives
Hébergement	Camping	0	0	5	2	0	1	0	1	1	5
	Résidence de tourisme	0	1	6	0	0	0	0	1	1	3
	Gîte	3	1	1	2	0	0	0	0	1	1
	Auberges, motels et hôtels	1	0	5	0	0	3	0	2	0	2
Activités touristiques	Nautiques	0	0	1	2	0	2	0	1	0	4
	Sentiers pédestres	2	0	2	2	0	0	0	2	0	4
	Quad et motoneige	1	1	3	1	1	1	2	1	1	3
	Ranch et écuries	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Hivernales	0	0	0	1	0	0	0	1	1	4
	Chasse et pêche	0	0	2	0	0	1	0	0	1	1
	Musée/ expositions	1	1	1	0	0	0	0	2	1	1
	Festivals	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0
Services	Restaurants/ bars	4	2	5	3	3	3	2	4	12	3
	Rampes de mise à l'eau	1	0	1	1	1	0	0	1	0	1
	Location d'équipements	0	0	2	1	0	2	0	0	0	2
	Organisme d'information touristique	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Total		15	7	34	15	6	13	6	16	22	35

Source : CLD Mékinac, 2007

D'une part, les services touristiques se répartissent selon des structures diverses qui se complètent de la façon suivante :

- résidences de tourisme (chalets à louer),
- gîtes et auberges (1 gîte, 2 auberges),
- motel et hôtel (Villa des Sablois, motel Di-No),
- camp de vacances et familial (Camp Lac-en-cœur),
- campings (5 campings),

- 1 bar et 1 restaurant,
- casse-croûte et épiceries,
- activités et loisirs : golf (Club de golf le Saint-Rémi, fun kart et mini-golf Lac-aux-Sables), quad et motoneige (clubs, location d'équipements), chasse et pêche au sein de la ZEC Tawachiche, activités nautiques (marina, location de pédalos, kayaks et canots),
- musée et exposition (Carrefour culturel Mékin'art).

D'autre part, deux évènements se produisent occasionnellement à Lac-aux-Sables : le festival des pompiers en juillet lorsqu'il se déroule dans la municipalité de Lac-aux-Sables et le Rallye Lac-aux-Sables en août. La première édition de ce rallye s'est tenue en août 2008 avec plus de 30 équipes inscrites. Le parcours s'est déroulé au sein de la ZEC Tawachiche.

4.3.2 Attraites territoriales

Les attraits régionaux recèlent un potentiel touristique qui influence le portrait régional. À Lac-aux-Sables, trois attraits régionaux ayant une portée culturelle sont en très bon état :

- l'église de Saint-Rémi toute en bois a été construite il y a une centaine d'années,
- l'église d'Hervey-Jonction construite en bois,
- la gare d'Hervey-Jonction construite en 1893.

Tableau 11 Territoires d'intérêt de Lac-aux-Sables

Type de territoire d'intérêt	Nom du site	Localisation
Culturel	Église de Saint-Rémi	Rue Principale
	Église d'Hervey-Jonction	Intersection rue Saint-Charles/Gendron
	Gare d'Hervey-Jonction	Rue Saint-Charles

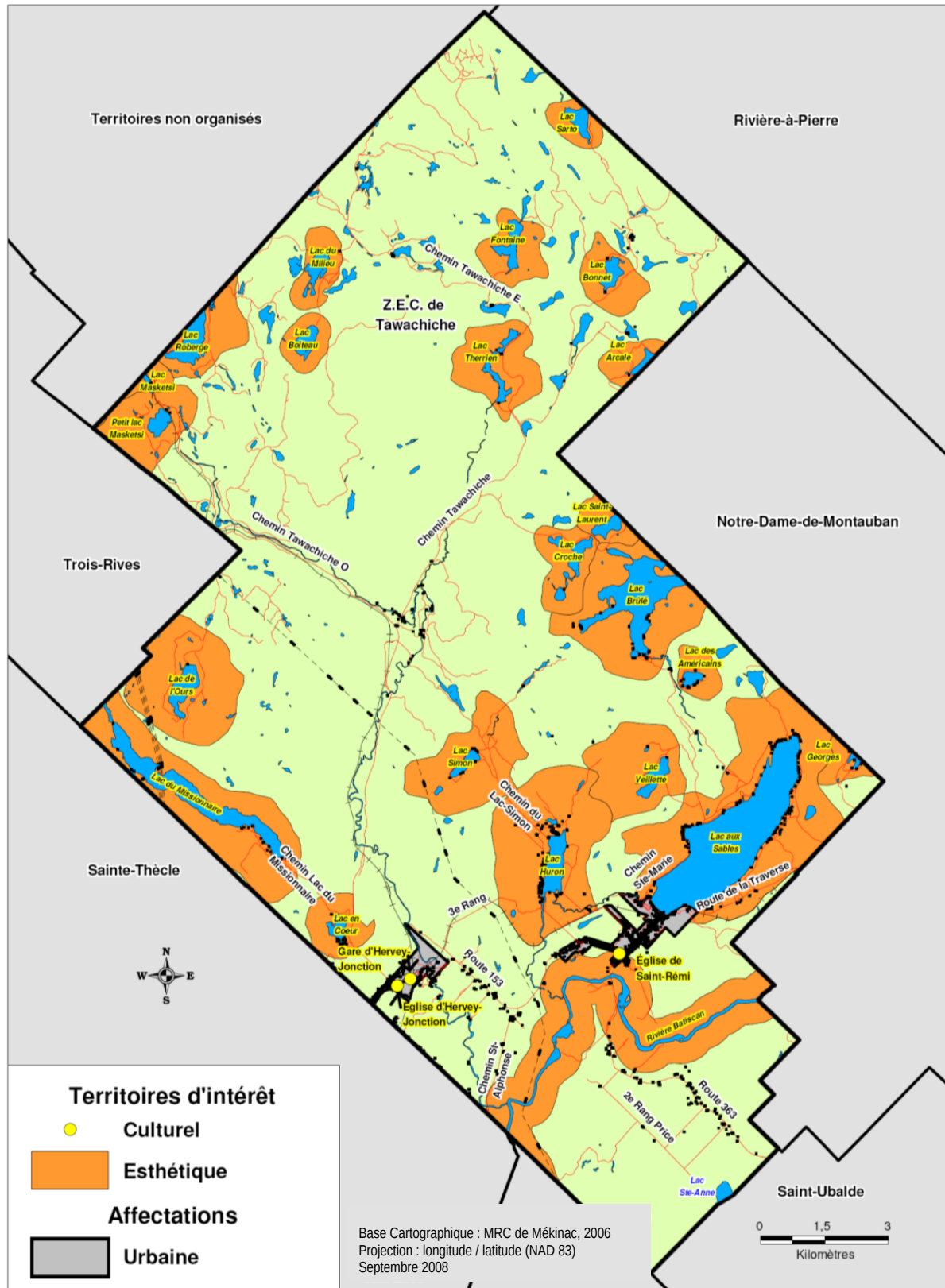
Source : MRC de Mékinac, SADR, 2007

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) réalise présentement une étude sur le patrimoine bâti.

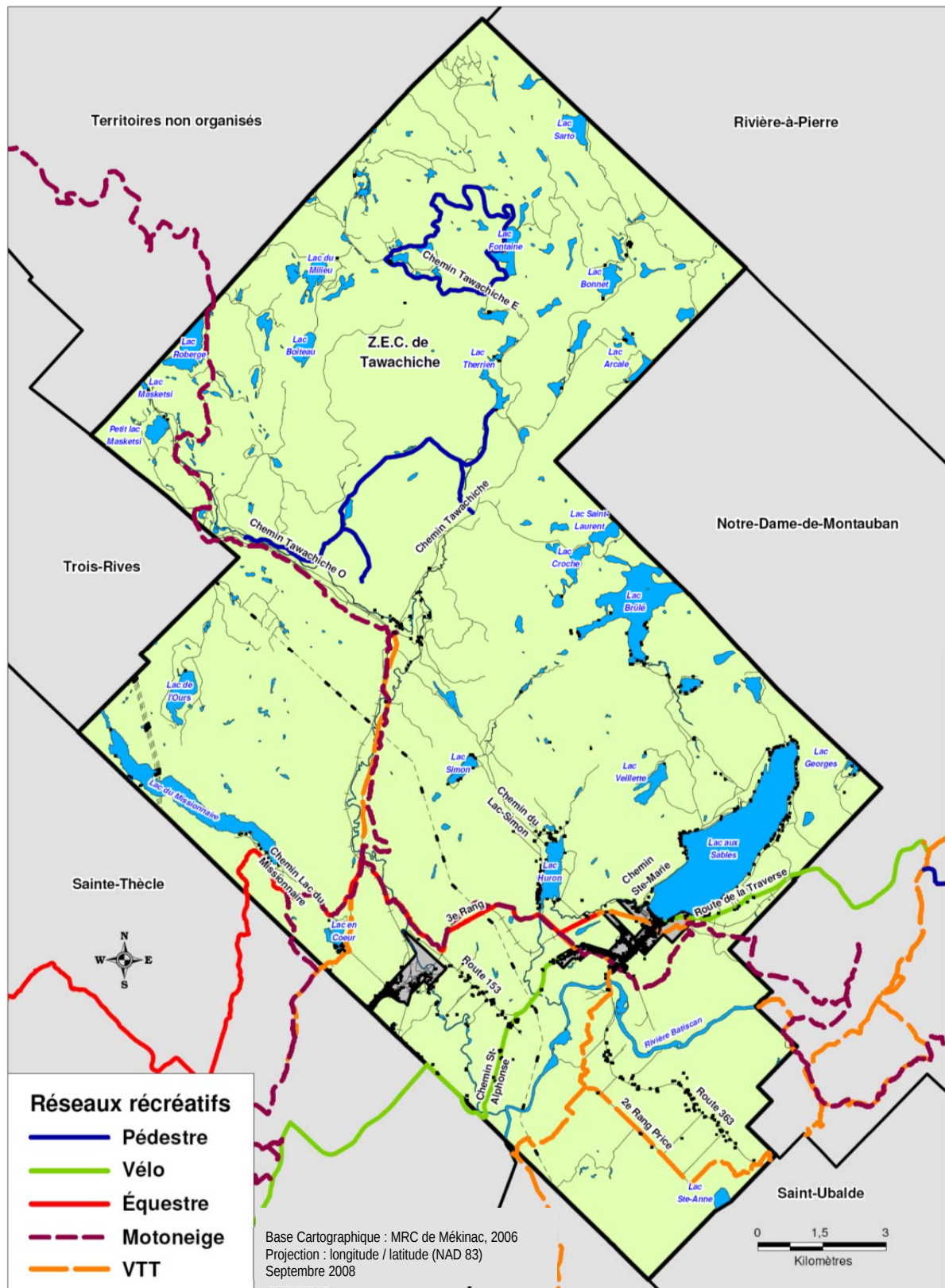
Localisés sur les cartes 11 et 12 suivantes, d'autres attraits valorisent les bâtiments patrimoniaux ainsi que les paysages de la municipalité. Le pourtour de l'ensemble des lacs constitue des sites d'intérêt esthétique. Enfin, de nombreux réseaux récréatifs complètent le domaine touristique :

- un sentier de motoneige parcourant le centre de la municipalité ainsi que la ZEC Tawachiche,
- un sentier équestre,
- des sentiers quatre saisons de VTT rejoignant Sainte-Thècle à l'ouest et Notre-Dame-de-Montauban à l'est,
- un réseau cyclable rejoignant Sainte-Thècle à l'ouest et Notre-Dame-de-Montauban à l'est,
- deux sentiers pédestres au sein de la ZEC Tawachiche.

Carte 11 Localisation des territoires d'intérêt



Carte 12 Localisation des réseaux récréatifs



4.4 Secteur forestier et agricole

Description de la zone agricole

Au sein de la MRC de Mékinac, la zone agricole, telle que délimitée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, occupe environ 26% du territoire des municipalités. La municipalité de Lac-aux-Sables possède seulement près de 20% de son territoire situé en zone agricole, plus de la moitié de sa superficie étant consacrée aux espaces forestiers.

Étant le plus vaste, l'**ensemble forestier** est le moins morcelé puisqu'il couvre toute la portion centrale et le nord de la municipalité représenté par la ZEC Tawachiche. Il se caractérise par des sols de classes 5 et 7 inaptes à la production agricole et plutôt voués à la forêt.

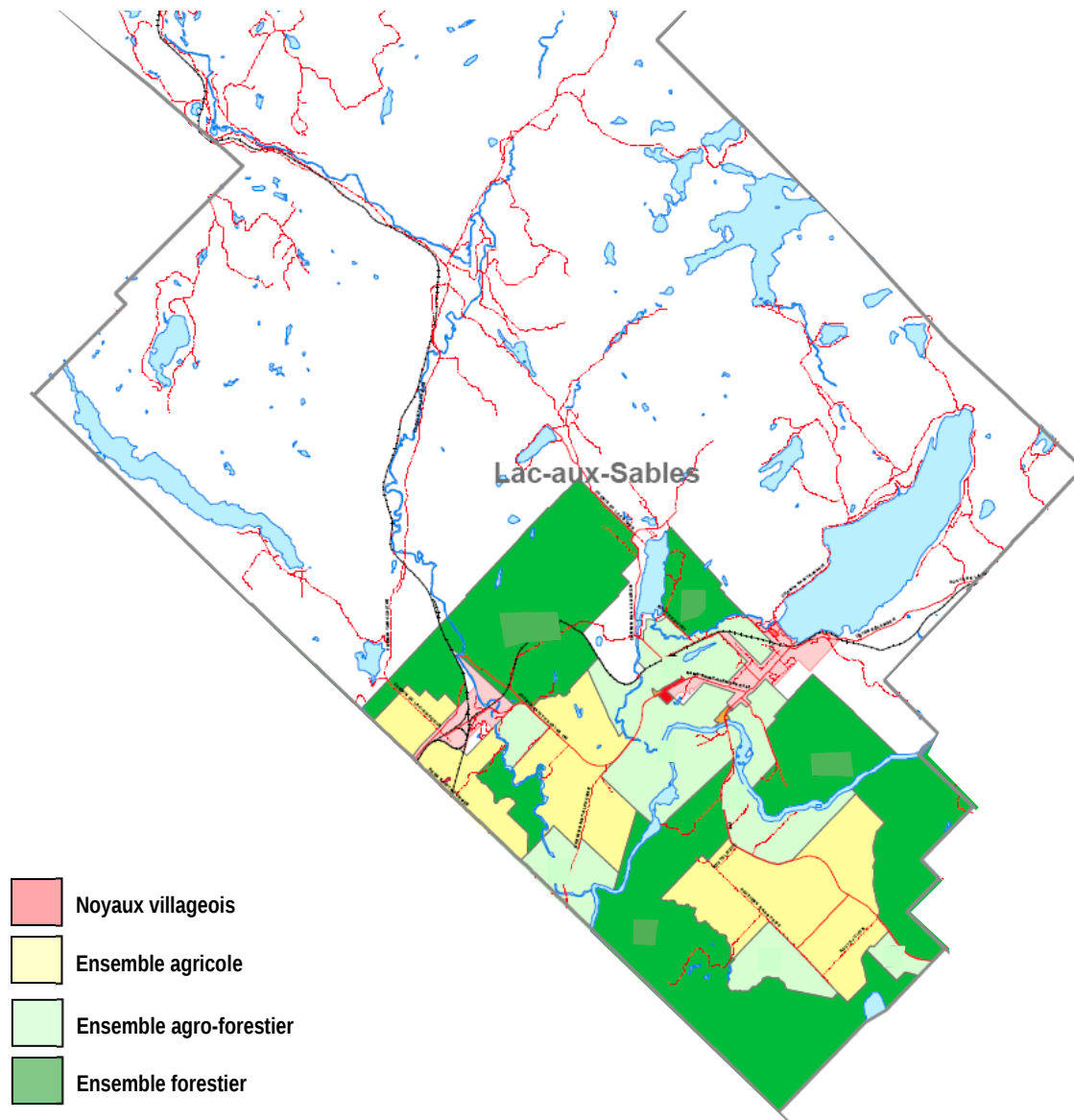
L'**ensemble agricole** pour sa part, se caractérise par des sols de classes 3 et 4 selon l'inventaire des terres du Canada et se localise au sud de la municipalité (cf. carte 14). Ces sols ont des limites assez importantes, restreignant le type de culture et demandant des pratiques de conservation modérées. Ils répondent à certaines activités agricoles spécifiques, par exemple, l'élevage de porc, de la volaille ou d'autres types d'animaux (cerf, sanglier, etc.). Les espaces boisés aux pourtours des diverses activités d'élevage ont pour objectifs d'agir comme zones de protection, ce qui peut favoriser plus facilement l'harmonisation des usages en milieu agricole.

Pour délimiter l'ensemble agricole, les critères d'identification de la MRC sont les suivants :

- « Les espaces cultivés ou défrichés couvrent plus de 75% de la superficie,
- La présence d'usages non agricoles n'est pas déterminante,
- La structure foncière est peu morcelée,
- Les sols sont généralement de bons potentiels ». ¹³

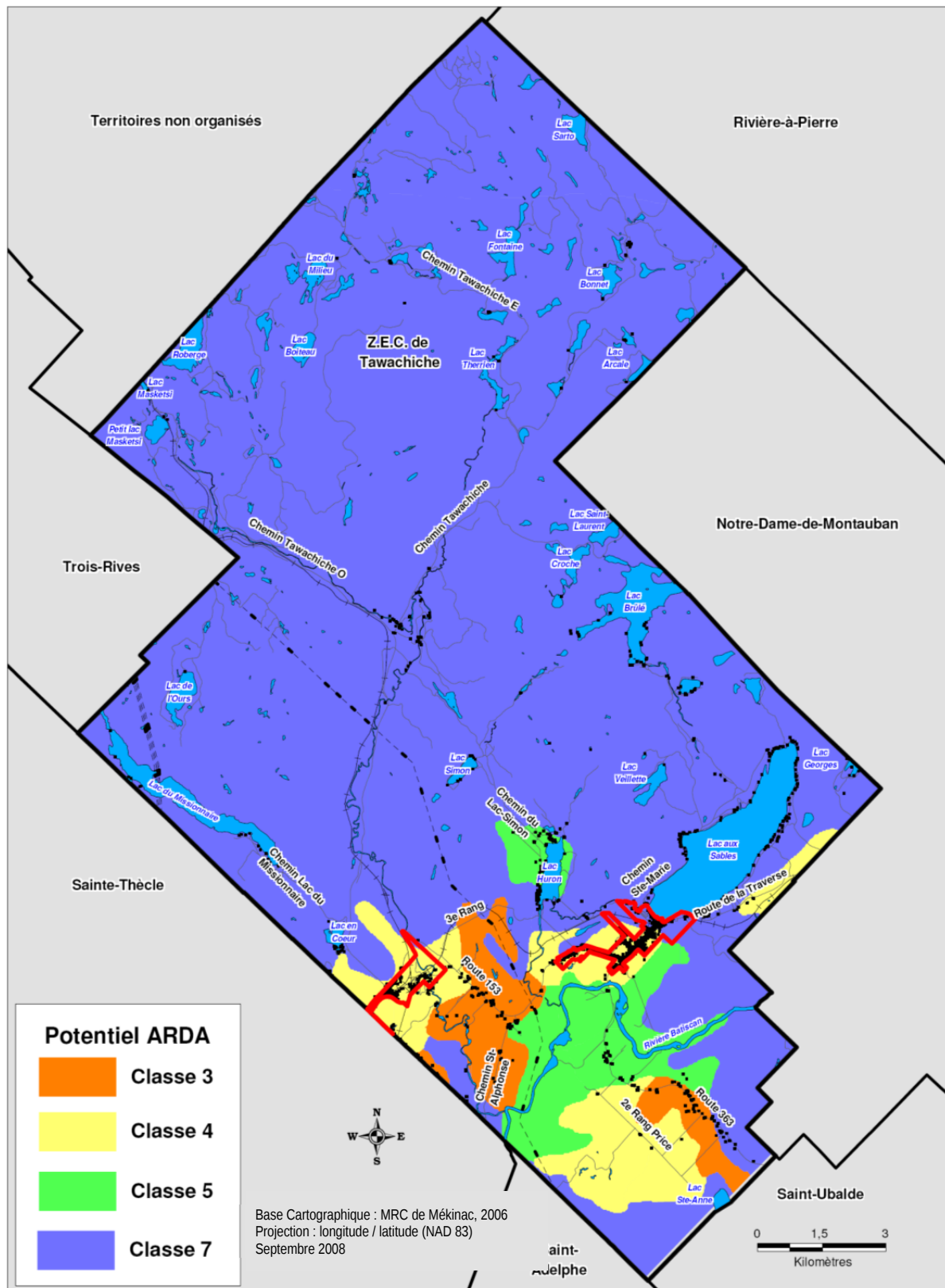
¹³ MRC de Mékinac, Schéma d'Aménagement et de Développement révisé, 21 mars 2007

Carte 13 Localisation des grands ensembles agricoles



Source : MRC de Mékinac

Carte 14 Classification des sols selon l'inventaire des terres du Canada (ARDA)



Potentiel agricole

Au sein de la MRC de Mékinac, l'activité agricole représente la deuxième activité économique en importance après le secteur forestier. Une enquête effectuée par Emploi Québec montre que plus de 20% des emplois de la MRC sont directement liés au secteur agricole. Elle occupe 25% du territoire des municipalités et 8,5% de l'ensemble du territoire.

D'après les données MAPAQ de 2004 et le tableau 11 ci-dessous, au sein de la MRC de Mékinac, seulement **6% de l'ensemble des exploitations agricoles** (168 au total) se concentrent à Lac-aux-Sables, soit 10 exploitations qui se répartissent dans les domaines des «porcs, lait et bœufs» et des «autres revenus». Les revenus agricoles déclarés s'élèvent à 2 606 192\$, représentant **9% des revenus totaux à l'échelle de la MRC**. Lac-aux-Sables fait partie des plus petites municipalités en termes de revenus et possède le plus petit nombre d'exploitations. Les 4 exploitations œuvrant dans les domaines des « porcs, lait et bœufs » représentent 80% des revenus totaux de la municipalité.

La **zone agricole** recouvre **19,73%** du territoire municipal. Selon le recensement de l'agriculture de 2006, Lac-aux-Sables ne compte plus que 8 exploitations sur les 10 de 2004. Au sein de la subdivision de recensement unifiée comprenant Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables et Trois-Rives, les principales cultures sont les « foins cultivés et autres cultures fourragères » ainsi que « l'avoine ».

Tableau 12 Entreprises agricoles et leurs revenus annuels totaux par municipalité

Municipalité	Exploitations	%	Revenus (\$)	%
Saint-Tite	39	23	8 168 406	27
Saint-Adelphe	29	17	5 796 466	19
Sainte-Thècle	30	18	5 353 857	18
Saint-Séverin	25	15	4 022 304	13
Hérouxville	23	14	3 081 003	10
Lac-aux-Sables	10	6	2 606 192	9
Notre-Dame-de-Montauban et Trois-Rives	12	7	1 214 109	4
Total	168	100	30 242 337	100

Source : MAPAQ, 2004

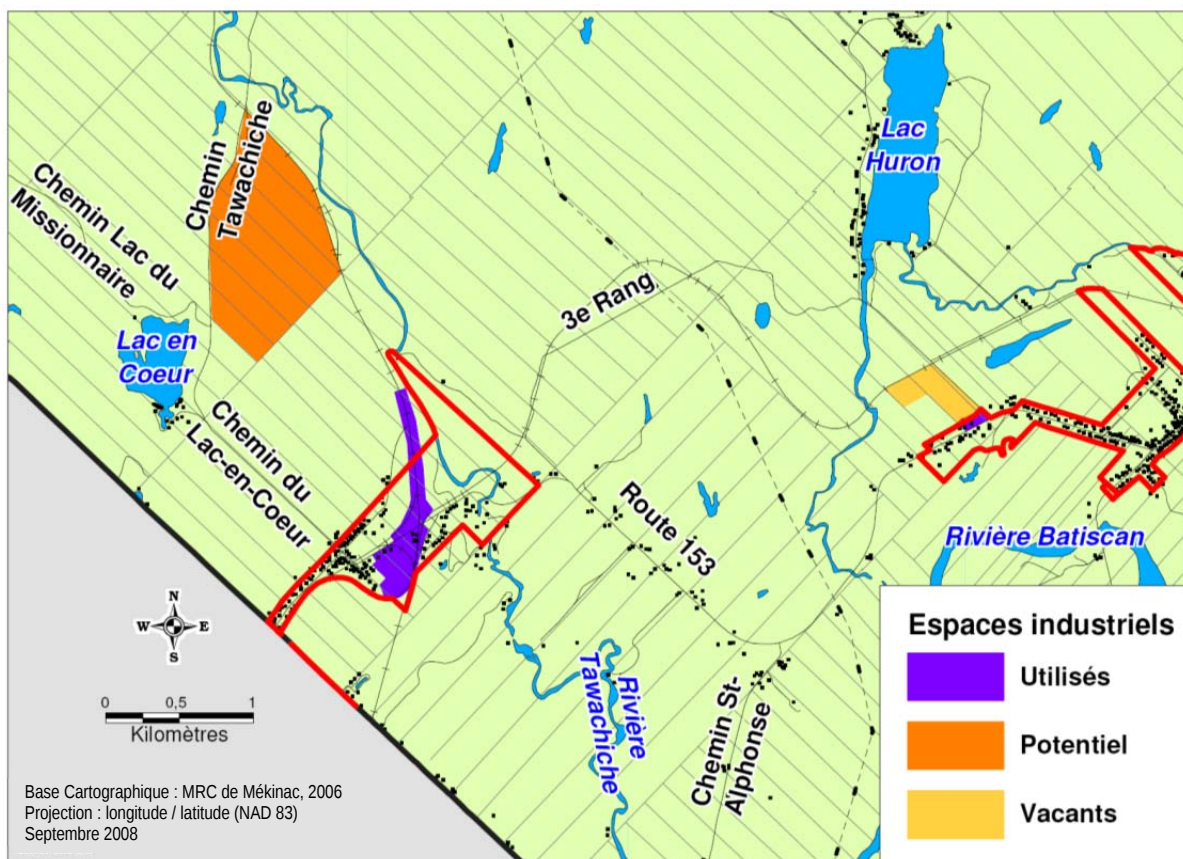
4.5 Secteur industriel

Les activités industrielles se concentrent au sein ou à proximité immédiate des deux périmètres urbains. À Lac-aux-Sables, il n'y a pas d'activités industrielles qui génèrent des recettes foncières pour la municipalité sauf une industrie manufacturière au Rôle d'évaluation de 2008 qui génère 34 400 \$ de recettes fiscales. Le seul espace industriel utilisé reprend les contours de la voie ferrée et de la gare de triage au sein du périmètre urbain d'Hervey-Jonction.

Par ailleurs, en 1992, la CPTAQ a autorisé le changement de destination d'un espace situé au nord du périmètre urbain de Saint-Rémi : cette résolution a appuyé que cette zone de 8,08 hectares puisse « être utilisée à des fins autres qu'agricoles à savoir, pour l'implantation d'un parc industriel local ». Les projets situés sur ces parcelles doivent être explicitement pour des usages industriels.

Enfin, la MRC de Mékinac a soumis la possibilité de créer une zone industrielle à proximité du lac-en-Cœur, le long de la voie ferrée.

Carte 15 Localisation des zones industrielles



Afin d'accueillir des industries et entreprises additionnelles au sein du parc industriel, les critères de localisation devront tenir compte des éléments suivants, mentionnés au sein du Schéma d'Aménagement et de Développement :

- « Protéger les secteurs habités du périmètre urbain,
- Protéger les secteurs agricoles actifs,
- Favoriser une concentration des activités industrielles,
- Protéger les prises d'eau potable de la municipalité,
- Favoriser les secteurs pouvant être desservis par l'aqueduc et l'égout ».



Lors du Forum sur le développement économique, les habitants ont évoqué des actions pour attirer de nouvelles entreprises :

- Avoir des programmes accessibles pour les entreprises intéressées,
- Améliorer les infrastructures dans le parc industriel municipal, offrir Internet haute vitesse,
- Réduire les prix des locations, développer de la formation, etc.

4.6 Évaluation des potentiels de développement

La municipalité compte au sein de son périmètre urbain des potentiels intéressants de développement :

- 13 terrains vacants sont propriétés de la municipalité : 5 sont localisés au sein du secteur Saint-Rémi, 5 sont localisés au sein du secteur d'Hervey-Jonction, un terrain est localisé au sein du parc industriel local et deux terrains hors des périmètres urbains.

Tableau 13 Potentiel de développement du périmètre urbain

Terrains vacants appartenant à la municipalité	
Localisation	Superficie (m ²)
Rue de la Montagne (PU)	871
Rue de la Montagne (PU)	826
Rue de la Montagne (PU)	443
Rue Magnan (PU)	929
Rue des Pins (PU)	829
Rue Lavoie (PU Hervey-Jonction)	1 404
Rue Lavoie (PU Hervey-Jonction)	1 467
Rue Lavoie (PU Hervey-Jonction)	1 566
Rue Lavoie (PU Hervey-Jonction)	1 521
Rue Veillette (PU Hervey-Jonction)	1 410
Chemin du Lac Huron	20 081
Rang Price (Hors PU)	6 257
Chemin de la Perdrix (Hors PU)	2 043

Source : Municipalité de Lac-aux-Sables

Ces terrains sont potentiellement utilisables à des fins de projets municipaux.

Carte 16 Terrains vacants au sein du périmètre urbain : secteur Saint-Rémi



Carte 17 Autres terrains vacants



De plus, des projets privés ou municipaux sont en cours de réalisation au sein de la municipalité, par exemple :

- Un projet industriel privé est localisé au sein du parc industriel local : le bâtiment sera utilisé majoritairement pour les besoins de l'entreprise Les équipements Gaétan en tant que garage et entreposage. Le reste de la superficie du bâtiment sera occupé par des espaces locatifs pour des petites entreprises,
- Un projet privé de villégiature est localisé au **lac Huron**. Il est situé en zone agricole, constitue une enclave boisée, sur des sols de classes 5 et 7, et totalise 15 hectares. Ce projet a été autorisé par une décision de la CPTAQ rendue le 18 décembre 2007 et accepté par le Conseil municipal le 5 août 2008. Un permis de lotissement a été délivré. La phase 1 (soit 12 terrains à vendre sans aqueduc ni égout) est en cours de commercialisation, les superficies des terrains varient de 4 200 à 6 760 m² avec 50 m de façade au lac. Le 1^{er} avril 2008, le Ministère du Développement durable a autorisé les constructions,



- Un projet privé de villégiature est localisé au **lac Blais**. Il comprend la commercialisation de 19 terrains autour du lac, terrains accessibles par les chemins Tawachiche et d'Épinette dans la ZEC Tawachiche,
- Un projet municipal de Coop d'hébergement des aînés de Lac-aux-Sables est en cours de construction sur la rue Lavallée et sur un terrain de 8 694 m². Ce projet est financé à même l'enveloppe 2002-2007 du Pacte rural pour un montant de 25 000 \$. Le bâtiment comprendra 15 logements dont onze 3 ½ et quatre 4 ½,
- Un chemin de contournement du chemin Sainte-Marie qui longe le lac-aux-Sables est en cours de construction par des promoteurs privés. La première phase est réalisée,



- La municipalité fait construire des étangs aérés pour traiter les eaux usées des égouts. Ils sont localisés à proximité de la rivière Batiscan.

Tous les projets de villégiature en cours sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables sont listés dans le chapitre 6 suivant (sous-section 6.1.1).

Les services ou activités suivants ont été définis par les habitants lors du Forum sur le développement économique pour attirer de nouvelles familles : favoriser l'accès à la propriété (crédit de taxes foncières), attirer des services de santé et de médecin, offrir davantage de garderies, aménager une piste de ski de fond, un sentier pédestre, une piste cyclable, etc.

5. Bilan portant sur la connaissance territoriale

5.1 Forces et faiblesses

Après avoir dégagé le portrait territorial de Lac-aux-Sables, il en ressort les forces et faiblesses suivantes :

FORCES	FAIBLESSES
Situation géographique • Une proximité avec Saint-Tite (festival Western) Aménagement du territoire • Zones intéressantes de villégiature : une partie de la ZEC Tawachiche, une cinquantaine de lacs dont le lac-aux-Sables, les rivières Batiscan et Tawachiche • Les activités urbaines concentrées en bordure de la route 153 • Les vocations résidentielle et de villégiature sont celles qui génèrent des recettes fiscales importantes • Le niveau des prix fonciers, immobiliers et les taxes plus faibles que dans les centres urbains • Présence du chemin de fer, d'une gare de triage et d'une piste d'atterrissage pour avions légers • Des contraintes naturelles et anthropiques affectant peu le noyau urbain Potentiels territoriaux • La municipalité propriétaire de 13 terrains totalisant près de 40 000 m² • De nombreux projets privés de villégiature en cours • Un rythme de la construction actif depuis 2000 : 11 au sein du périmètre urbain et 103 hors du périmètre • Des potentiels touristiques intéressants de par la présence d'une cinquantaine d'entreprises commerciales (hébergement, restauration, loisirs, etc.) • Des attraits territoriaux et des réseaux récréatifs (motoneige, pédestre, équestre, VTT et vélo) Population • Diminution de la population de seulement 1 habitant entre les deux derniers recensements • Une évolution démographique encourageante pour les prochaines années (+12,2% d'ici à 2016) • Une population relativement jeune • Diminution de 4% du nombre d'enfants inscrit à l'école Le Sablon d'Or entre 2002 et 2008 • Un taux de chômage très bas (5,6%)	Situation géographique • Une situation géographique qui fait de Lac-aux-Sables une municipalité de destination et peu facilement accessible • Un éloignement des grands centres urbains (Trois-Rivières, Québec) Aménagement du territoire • Deux noyaux urbains distincts reliés par la route 153 • L'affectation urbaine représente seulement 0,87% du territoire Potentiels territoriaux • Des sols peu propices à une vocation agricole du territoire (classes 5 et 7 de l'ARDA) • Peu d'espaces disponibles pour le développement commercial et industriel Population • 38% de la population ne détient pas de diplôme secondaire • Des taux d'activités et d'emploi inférieurs à ceux de la MRC de Mékinac

5.2 Enjeux de la municipalité de Lac-aux-Sables

En tenant compte du bilan des forces et faiblesses de la municipalité de Lac-aux-Sables et des discussions lors des rencontres de travail avec les membres du Conseil, trois forces de la municipalité ressortent particulièrement : le développement de la villégiature et résidentiel ainsi que le tourisme.

Une analyse approfondie de ces secteurs nous permet d'identifier des **axes prioritaires de développement** de Lac-aux-Sables qui généreront des **actions prioritaires** de développement **sur les trois prochaines années**.

Plus précisément, les principaux enjeux et axes de développement retenus à ce stade-ci de la réalisation du Plan de développement sont les suivants :

- **Conforter le développement touristique et la villégiature tout en portant une attention particulière aux espaces sensibles autour des lacs,**
- **Renforcer les commerces de proximité, augmenter l'offre en services de loisirs au cœur du noyau urbain en développant une offre adaptée à la future clientèle** (utiliser la potentialité des terrains vacants appartenant à la municipalité ?) **et pérenniser l'existence de l'école primaire** (offrir une utilisation polyvalente de l'équipement scolaire par exemple),
- **Appuyer et favoriser les projets privés d'installation de petites entreprises sur le territoire.**

Une attention particulière doit être portée par la municipalité sur le développement de la villégiature autour des lacs. Préserver la qualité des sites, intégrer les projets de façon harmonieuse dans le paysage, maintenir des accès publics aux plans d'eau, conserver des champs visuels sur les paysages sont autant de facteurs importants à prendre en compte dans tout nouvel aménagement.

Notons que la municipalité de Lac-aux-Sables, possède une offre de terrains vacants répartie au sein de son territoire. Il s'agit d'une opportunité intéressante puisqu'elle peut ainsi imprégner elle-même un rythme de développement à son milieu qui autrement aurait été soumis aux aléas du marché et, par conséquent, sans contrôle de l'échéancier ni des caractéristiques des projets. Dans une démarche d'élaboration de plan de diversification et de développement, se traduisant sur une échelle de trois ans, il s'agit d'un avantage précieux pour orienter le développement de son périmètre d'urbanisation.

Suite à ce constat des principaux enjeux, quatre priorités d'action ont été définies, applicables dans un horizon de trois ans par la municipalité de Lac-aux-Sables et avec le soutien de ses principaux partenaires.

6. Axes prioritaires de développement

Les municipalités jouent un rôle déterminant lorsqu'il est question de planifier et de gérer la villégiature. Depuis quelques décennies, l'activité liée à cette dernière s'est développée rapidement, sans égard à ses possibilités de répercussions sur l'organisation municipale et le milieu hydrique qui accueille la majorité des villégiateurs. Les conséquences peuvent être nombreuses : augmentation rapide de la richesse foncière et de la population, contamination des plans d'eau, problème de gestion de l'urbanisation dans la municipalité, pression sur l'offre des services publics, etc.

6.1 Villégiature, tourisme et structures de proximité

6.1.1 Contexte

Le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables est consacré presque exclusivement à la villégiature et à la foresterie. Les principaux attraits liés à la villégiature et au tourisme sont :

- La cinquantaine de lacs de la municipalité (lac-aux-Sables, lac-Huron, lac-Brûlé, lac-du-Missionnaire, lac-Simon, etc.),
- les 5 terrains de camping,
- le camp de vacances pour étudiants,
- la Zone d'Exploitation Contrôlée pour la chasse et la pêche Tawachiche,
- le club de golf le Saint-Rémi,
- deux rivières (la Batiscan et la Tawachiche).

Trois types de clientèle fréquentent la municipalité :

- **le villégiateur** : la villégiature constitue une activité temporaire ou saisonnière qui se traduit par l'occupation du sol à des fins d'habitations. Le villégiateur réside à Lac-aux-Sables au sein de sa résidence secondaire ou des campings (sur du long terme) consomme les produits d'activités de plein air et de tourisme, les produits locaux proposés par les commerces,
- **le touriste** : le tourisme comprend les établissements d'hôtellerie, les auberges, les campings, les centres de récréation et de repos. Le touriste réside à Lac-aux-Sables au sein d'hôtels, de campings ou d'auberges, de façon ponctuelle et temporaire (court ou moyen terme), principalement durant la saison estivale,

- **l'excursionniste** : il ne réside pas à Lac-aux-Sables, mais s'y rend une journée pour profiter d'une activité particulière : lac, pêche, etc. Cette clientèle n'est pas majeure à Lac-aux-Sables.

Cette clientèle profite de l'offre de récréation de plein air (ZEC Tawachiche, lacs, golf, etc.) et de l'offre touristique (peu importante à Lac-aux-Sables) proposées.

Concernant **la villégiature**, selon le rôle d'évaluation datant de décembre 2008 de la municipalité, Lac-aux-Sables compte 484 résidences secondaires et 37 maisons mobiles ou roulottes.

Tableau 14 Sommaire du rôle d'évaluation en décembre 2008

Vocation	Valeurs imposables au rôle d'évaluation 2008		Nombre de bâtiments principaux	
	\$	%	Nombre	%
Résidentielle	33 486 200	36,24	574	32,80
Commerciale et de services	2 579 400	2,79	20	1,14
Industrielle	34 400	0,04	1	0,06
Villégiature	30 667 700	33,19	521	29,77
Cult. récréative et de loisirs	1 559 900	1,69	9	0,51
Production extérieure de richesses naturelles	10 574 300	11,44	97	5,54
Imm. non exploité, étendue d'eau	13 285 200	14,38	512	29,26
Transport et services publics	219 300	0,24	16	0,91
Total	92 406 400	100	1750	100,00

Source : Sommaire du rôle d'évaluation en décembre 2008 de la municipalité de Lac-aux-Sables

L'évaluation des résidences secondaires représente 29 691 100 \$ du rôle d'évaluation de la municipalité (soit 32,1% de la totalité des valeurs imposables du rôle d'évaluation).

Selon le rôle d'évaluation de la municipalité datant de septembre 2008, les propriétaires de ces résidences secondaires habitent (au sein de résidences principales) en grande majorité dans les régions de la Mauricie et de la Capitale Nationale. Sur les 236 propriétaires de la Mauricie, 108 habitent Lac-aux-Sables (soit près de la moitié), 47 habitent Trois-Rivières, 24 habitent Shawinigan et Grand-Mère et 10 Saint-Tite. Sur les 92 propriétaires de la région de la Capitale-Nationale, 68 habitent la Ville de Québec. La majorité des propriétaires est localisée dans la région immédiate de Lac-aux-Sables.

Tableau 15 Évaluation de la provenance des propriétaires de résidences secondaires

Provenance des propriétaires par région administrative	Nombre de résidences secondaires	%
Québec		
Bas St Laurent	6	1%
Capitale Nationale	92	19%
Centre du Québec	8	2%
Chaudière Appalaches	12	2%
Estrie	3	1%
Lanaudière	6	1%
Laurentide	23	5%
Laval	7	1%
Mauricie	236	49%
Monterégie	60	12%
Montréal	19	4%
Outaouais	1	0%
Saguenay Lac St Jean	2	0%
Canada (hors Québec)		
Ontario	4	1%
Étranger		
USA	1	0%
France	1	0%
TOTAL	481	100%

Source : Rôle d'évaluation 2008 de la municipalité de Lac-aux-Sables

Plus de 65% de ces résidences secondaires se localisent aux pourtours des principaux lacs de villégiature.

Tableau 16 Localisation des résidences secondaires autour des lacs

Lacs	Adresse	Nombre de résidences secondaires	%
Lac Brûlé	Chemin du Lac Brûlé	17	5%
Décharge du Lac Brûlé	Décharge du Lac Brûlé	3	1%
Lac-des-Américains	Chemin du Lac-des-Américains	19	6%
Lac-du-Missionnaire	Chemin du Lac-du-Missionnaire	29	9%
Lac Huron	Chemin du Lac-Huron	29	9%
Lac-Sainte-Anne	Chemin du Lac-Sainte-Anne	4	1%
Lac-Simon	Chemin du Lac-Simon	14	4%
Lac-Veillette	Chemin du Lac-Veillette	24	8%
Lac-aux-Sables	Chemin et rue Sainte-Marie, rue Bourassa, rue de la Traverse, rue bourassa , 1ère avenue (est et ouest) chemin Mottet, Touzin, bois-Francis, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10, et 11e avenue	174	56%
TOTAL		313	100%

Source : Rôle d'évaluation 2008 de la municipalité de Lac-aux-Sables

Les données précédentes recensent uniquement les résidences secondaires situées aux pourtours des lacs et présentant un code d'utilisation 1100 au rôle d'évaluation 2008 de la municipalité. On constate que le plus important des lacs (lac-aux-Sables) accueille plus de 55% de la totalité des résidences secondaires localisées aux pourtours des principaux lacs urbanisés.

Le tableau suivant (source : Municipalité de Lac-aux-Sables) montre que 234 permis de construction ont été délivrés autour des principaux lacs de villégiature depuis 1996. Il comprend essentiellement les résidences secondaires, mais aussi quelques résidences principales.

Tableau 17 Nombre de permis de construction accordés depuis 1996

Voie publique de l'emplacement	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
1 PRICE			1											1
1e avenue										1				1
1E AVENUE EST										1				1
2 PRICE											1			1
5E AVENUE EST												1		1
8E AVENUE												1		1
BATISCAN						1				2	1		3	7
BEAUPRE										1	2	1	1	5
BEDARD										1				1
BOIS-FRANCS					1		2		1					4
BOULEAU		1					1			1		2	1	6
BOURASSA						1	1	2	2					6
BOURBEAU												1		1
CASTOR										1				1
CEDRES NORD											1			1
CEDRES SUD			1	1				1	1		1			5
DECHARGE DU LAC BRULE						2								2
EGLISE						1						1		2
EPINETTE			1	1										2
ERABLES	1										1			2
GEORGES		1												1
LAC GEORGES	1													1
LAC-BRULE	1							1				2	1	5
LAC-DES-AMERICAINS		4			1	1	1		1		1		1	10
LAC-DU-MISSIONNAIRE		1	1				2	2	8	2	3	5	5	29
LAC-EN-COEUR													1	1
LAC-HURON	1	1	1	1		2	1		1		1	1	2	12
LAC-SAINT-ANNE							2	1	1	2				6
LAC-SIMON	1								1		3		1	6
LAC-VEILLETTE		2	3	1		3	2	1	2	2	2	5	2	25
LAVALLEE		1				1		1					1	4
MASKETSY											1			1
MONTAGNE	1								1					2
PARC				1										1
PERDRIX										1				1
PINS									1		1			2
PRINCIPALE	1												1	2
SAINT-ALPHONSE					1									1
SAINT-CHARLES					1									1
SAINT-MARIE					3	2		3	4	2	1	1	3	19
SAINT-GEORGES								1	1					2
ST-ALPHONSE	2	1												3
ST-CHARLES	2	1		1							1			5
STE-MARIE	2	5	1	4				4						16
ST-GEORGES	1	1												2
TANGARA									1					1
TAWACHICHE-EST		1					1		1	1	1			5
TESSIER			1		1									2
THERRIEN										1			1	2
TOUSIGNANT										1	1		1	3
TRAVERSE							1		2		2	1		6
TRUITE								1		3	1		1	6
Total	14	20	10	10	8	14	14	18	29	23	26	22	26	234

La municipalité est dans une phase de développement très active au niveau de la villégiature. Selon le tableau précédent et les éléments suivants, les permis de construction accordés et les projets de villégiature ont été nombreux à Lac-aux-Sables ces dernières années (source : Municipalité de Lac-aux-Sables) :

- **au Lac-à-la-Roche** : le projet a débuté en 2006. Le promoteur était propriétaire d'une grande propriété comprenant le Lac-à-la-Roche (appelé aussi Lac-Loudin), le Petit lac-à-la-Roche et le Lac-Bédard. Après divers morcellements et aliénations, il en résulte 33 terrains au Lac-à-la-Roche, 9 au Lac-Bédard et 5 au Petit-lac-à-la-Roche. Un permis de construction pour une résidence secondaire a été délivré en 2007. Cependant, plusieurs terrains ont été vendus autour des 3 lacs,
- **au Lac-Blais** : le projet comprend la commercialisation de 19 terrains autour du lac, terrains accessibles par les chemins Tawachiche et d'Épinette dans la ZEC Tawachiche,
- **au Lac-Huron** : le projet est situé en zone agricole, il constitue une enclave boisée, sur des sols de classes 5 et 7, et totalise 15 hectares. Il a été autorisé par une décision de la CPTAQ rendue le 18 décembre 2007 et accepté par le Conseil municipal le 5 août 2008. Un permis de lotissement a été délivré. La phase 1 (soit 12 terrains à vendre sans aqueduc ni égout) est en cours de commercialisation, les superficies des terrains varient de 4 200 à 6 760 m² avec 50 m de façade au lac. Le 1^{er} avril 2008, les promoteurs ont reçu le certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP) pour la construction du chemin,
- **au Lac-Brûlé** : le projet a débuté en 2003 et se traduit par un projet de lotissement pour 29 terrains riverains dans le secteur de l'anse à Bordeleau. 8 permis de construction ont été délivrés. En 2007, le même promoteur a soumis un projet de lotissement dans le même secteur, mais pour des terrains en montagne (44 terrains),
- **dans le secteur de la rivière Batiscan** : le projet a débuté en 1999. Pour 22 terrains en bordure de la rivière Batiscan, 7 permis de construction ont été délivrés,
- **dans le secteur de la rivière Tawachiche** : Un projet préliminaire a été présenté au service d'urbanisme en 2008 comportant 22 terrains. Ce projet est situé près du chemin de la Perdrix et est en cours de modification. Dans le même secteur, à proximité du chemin du Bouleau, cela représente 9 terrains non-riverains en 2004. 4 permis de construction ont été mis,
- **au Lac-des-Américains** : en 2006, 1 projet de 9 terrains est soumis (3 riverains et 5 non riverains). 1 permis de construction a été émis pour ces terrains. Entre 1996 et 2008, 10 permis ont été délivrés dans le secteur du Lac-des-Américains,

- **au Lac-Veillet** : depuis les années 1990, c'est un secteur qui se développe grâce à plusieurs promoteurs. 25 permis de construction ont été délivrés depuis 1996,
- **au Lac-du-missionnaire** : le développement de ce secteur a débuté vers le début des années 1990. Seule la rive ouest du lac a été développée (environ 6 km). 29 permis de construction ont été émis depuis 1996. Le chemin d'accès se rend jusqu'à Trois-Rives,
- **au Lac-aux-Sables** : environ 20 constructions neuves ont été réalisées sur le pourtour du Lac-aux-Sables depuis 1996,
- **au Lac-Simon** : 6 permis de construction ont été émis dans le secteur du Lac-Simon. Le développement de ce secteur est particulier, les terrains restent dans les familles,
- **au sein du périmètre urbain**, du secteur St-Rémi : Un promoteur désire poursuivre le développement de la rue du Parc (dans la continuité de la rue de la Montagne). Seul 1 terrain a été vendu, mais il n'y a pas encore de plan global de lotissement déposé à la municipalité.

Le **tourisme** à Lac-aux-Sables est fortement lié à la présence de structures d'hébergement touristique comme les campings, le camp de vacances, les restaurants et casse-croûtes, le motel. Cependant, la clientèle des campings et du camp Lac-en-cœur peut être appelée « villégiateurs » ou « saisonniers » lorsque ces derniers résident pendant une longue période au sein de la municipalité :

- le **camping Lac-aux-Sables** : pendant la période estivale, il est ouvert de mi-juin à mi-septembre. Il offre 292 emplacements (dont 150 pour des saisonniers), des locations de chalets et de roulottes. Il crée 4 emplois temps plein et 18 emplois temporaires. La fréquentation du camping représente environ 1 170 personnes pendant 3 mois. Les clients viennent à 75% de la région de Québec, à 10% de la région de Montréal et le reste, des municipalités environnantes,
- Les **campings de la ZEC Tawachiche** : la ZEC offre 2 terrains de camping dans le Territoire Non Organisé (TNO) et 3 sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables. Ces derniers offrent 59 emplacements ouverts de début mai à fin octobre. La clientèle vient essentiellement pour les activités de chasse, de pêche et de VTT. Elle provient des régions de la Mauricie, de Québec, de Montréal, de l'Outaouais et du Centre du Québec. L'ouverture des terrains de camping permet la création de 6 emplois saisonniers,
- Le **camping de la Petite Rivière** : il est ouvert de la mi-mai à la mi-octobre et comprend 84 emplacements. Il crée un emploi permanent. La clientèle provient essentiellement de Québec (à 75%), de Trois-Rivières et Montréal,

- Le **camping Le Relais** : il est ouvert de la mi-mai à la mi-septembre et comprend 75 emplacements dont 34 pour des saisonniers. Il crée deux emplois permanents et deux emplois saisonniers. À 70%, les clients proviennent de Beauport, de Québec et de la rive sud. Le reste provient de la Mauricie,
- Le **domaine familial Grosleau Inc.** : il comprend un camping saisonnier, une marina et une plage et 32 emplacements au total. Pendant la période estivale, il crée 2 emplois permanents et 15 emplois temporaires. La fréquentation journalière est de 150 personnes minimum pour le camping. Environ 60% proviennent de la région de Québec, le reste de Montréal, de la rive sud de Montréal et de Québec,
- Le **camp Lac-en-Cœur** : ses principales fonctions sont celles de camp de vacances (1600 jeunes durant l'été, provenant à 80% de la Mauricie) et de camp familial (600 vacanciers provenant de Montréal et de Québec). Il accueille des jeunes et des familles principalement. Il crée 4 emplois à temps plein et 35 emplois saisonniers.

L'offre de récréation de plein air est présente grâce au golf, mais aussi à la ZEC Tawachiche, aux lacs, aux pistes de VTT, de motoneige, cyclables et pédestres :

- Au sein de la Mauricie, le **golf le Saint-Rémi** est le seul dans la région de Lac-aux-Sables. Les autres golfs sont localisés à La Tuque, à Trois-Rivières, Shawinigan, Grand-Mère. Il est ouvert de début mai à la fin octobre. La clientèle représente pour la majeure partie celle des villégiateurs. Elle est essentiellement familiale. Il est géré par 7 administrateurs et crée 12 emplois pendant la saison. Il vit essentiellement des villégiateurs et des excursionnistes.

L'ensemble de ces structures de tourisme et d'activités de plein air (campings, camp et golf) entraîne, durant la saison estivale, la création de plus de 10 emplois permanents et de plus de 85 emplois saisonniers. Au total, il s'agit d'une centaine d'emplois créés.

Les **commerces** existants au sein de la municipalité ne sont pas adaptés spécifiquement à la clientèle de villégiature, car ils offrent des services essentiellement pour des besoins de proximité et pour les habitants de Lac-aux-Sables.

6.1.2 Stratégies et priorités d'actions

Conforter la villégiature

Problématiques
▪ Lac-aux-Sables compte 480 résidences secondaires qui représentent plus de 31% de l'assiette fiscale de la municipalité ; ▪ Les villégiateurs proviennent en majorité dans les régions de la Mauricie (236 propriétaires) et de la Capitale-Nationale (92 propriétaires) ; ▪ Plus de 65% des résidences secondaires se localisent aux pourtours des principaux lacs de villégiature (56% autour du Lac-aux-Sables) ; ▪ 234 permis de construction ont été délivrés autour des principaux lacs de villégiature depuis 1996, ce qui représente une moyenne de 30 permis par an ; ▪ Présence du golf le Saint-Rémi et de quelques commerces de proximité ; ▪ Seulement deux dépliants informatifs sont fournis aux habitants et nouveaux arrivants : une trousse d'accueil « environnementale » et un dépliant concernant la réglementation d'urbanisme (construction et protection des bandes riveraines).
Orientations
▪ Poursuivre le développement de la villégiature d'une façon anticipée et maîtrisée afin de ne pas nuire aux espaces naturels qui constituent les principaux atouts de la municipalité ; ▪ Fidéliser la clientèle actuelle et attirer de nouveaux villégiateurs ; ▪ Offrir des services de proximité hauts de gamme répondant à la demande des villégiateurs ; ▪ Appuyer et favoriser les projets privés d'installation de petites entreprises sur le territoire.
Moyens de mise en œuvre
• Se faire connaître des villégiateurs en diffusant l'information auprès d'eux notamment grâce à une trousse pour les nouveaux arrivants contenant toutes les informations relatives aux commerces, aux activités associatives et récréatives ; • tenir à jour les informations sur le site Internet de la municipalité ; diffuser largement « l'Écho du lac » aux adresses des résidences principales des propriétaires ; • Répondre aux attentes des villégiateurs pour éviter qu'ils ne quittent la municipalité et pour en attirer de nouveaux : offrir des commerces de proximité adaptés à leurs besoins (valorisation et bonification des commerces par du moyen ou haut de gamme) qui les encourageraient à fréquenter le noyau urbain de la municipalité et qui créeraient des emplois pour les habitants ; • Retenir les jeunes au sein de Lac-aux-Sables en encourageant la création d'entreprises pouvant offrir des

services particuliers pour les villégiateurs (réparations en tout genre, électricité, tonte de gazon, déneigement, service de gardiennage comme la vérification des résidences secondaires la semaine, etc.) et en maintenant en place les équipements existants (école Le Sablon d'Or, église, terrains de jeux) ; • Inciter la création de petites entreprises par des jeunes de Lac-aux-Sables (liées au tourisme, à la villégiature, à la culture, etc.) ; • Développer une nouvelle offre touristique et de récréation de plein air qui viendrait compléter et bonifier l'offre estivale (hébergement de qualité, restauration, piste de ski de fond, etc.) ; • Mettre en place une politique de gestion des plans d'eau de la municipalité pour protéger les espaces naturels.
Partenaires et financements potentiels ▪ Municipalité de Lac-aux-Sables, Inspecteur en bâtiment et en environnement ; ▪ Table Touristique de Lac-aux-Sables ; ▪ Association touristique régionale de la Mauricie ; ▪ MRC de Mékinac ; ▪ ZEC Tawachiche ; ▪ CLD de Mékinac (<i>Mesures Soutien au travail autonome, Jeunes promoteur</i>) et commissaire industriel; ▪ Plan vert (gouvernement fédéral).

Renforcer les structures de proximité

Problématiques ▪ Présence de structures d'hébergement touristique : 5 campings, un camp familial, une marina ; ▪ Le tourisme est principalement saisonnier, car il ne dure que pendant la saison estivale (3 mois par année environ) ; ▪ Les excursionnistes ne constituent pas la clientèle majoritaire.
Orientations ▪ Renforcer l'offre en commerces de proximité ; ▪ Pérenniser l'existence de l'école primaire le Sablon d'Or ; ▪ Renforcer l'offre en loisirs.
Moyens de mise en œuvre ▪ Acquérir le presbytère pour y installer un médecin ou y développer des services de proximité (loisirs) ; ▪ Trouver une vocation particulière à l'école : relocalisation de la bibliothèque dans les locaux de l'école, mise

en place d'activités thématiques, formation professionnelle et éducation aux adultes, exposition, etc. ; ▪ Augmenter l'offre en loisirs : activités pour les jeunes, cinéma de plein air, etc.
Partenaires et financements potentiels
▪ Commission scolaire de l'Énergie ; ▪ École le Sablon d'Or ; ▪ Chambre de commerce de Mékinac ; ▪ SADC de la Vallée de la Batiscan ; ▪ CLD de Mékinac ; ▪ Association touristique régionale de la Mauricie.

Attirer deux types de clientèle : touristes et excursionnistes

Problématiques
▪ Présence de structures d'hébergement touristique : 5 campings, un camp familial, une marina ; ▪ Le tourisme est principalement saisonnier, car il ne dure que pendant la saison estivale (3 mois par année environ) ; ▪ Les excursionnistes ne constituent pas la clientèle majoritaire.
Orientations
▪ Conserver la clientèle touristique et attirer de nouveaux touristes.
Moyens de mise en œuvre
▪ Soutenir la table touristique ; ▪ Actualiser les données disponibles sur le site Internet ; ▪ Organiser la promotion de la municipalité par l'intermédiaire de son site Internet et du site Tourisme Lac-aux-Sables ; ▪ Développer une nouvelle offre touristique et de récréation de plein air pour les touristes et les excursionnistes (hébergement diversifié, restauration, piste de ski de fond, etc) ; ▪ Susciter l'implantation d'une économie locale axée sur le divertissement.
Partenaires et financements potentiels
▪ Table Touristique de Lac-aux-Sables ; ▪ Tourisme Lac-aux-Sables ; ▪ Entreprises touristiques de Lac-aux-Sables ; ▪ CLD de Mékinac ; ▪ Association touristique régionale de la Mauricie.

6.1.3 Développement de la villégiature et du tourisme : l'exemple de Saint-Donat

La municipalité de Saint-Donat est située dans la région de la Lanaudière à environ 125 kilomètres au nord de Montréal : c'est l'une des dernières municipalités au nord de la région. La route 125 et la route 329 permettent d'y accéder et au nord, elle est bordée par le Parc National du Mont-Tremblant. En termes de localisation, elle se place dans une situation similaire à celle de la municipalité de Lac-aux-Sables.

La municipalité de Saint-Donat a accueilli les premiers villégiateurs au début du XX^e siècle grâce à ses lacs (cinq lacs : les lacs Archambault, Ouareau, Blanc, Croche et Beauchamps), ses montagnes, forêts et faune. Durant les années 1920-1930, les pensions traditionnelles se convertissent en hôtels et d'autres établissements s'installent pour accueillir les nombreux touristes. À partir des années 1960, les premiers centres de ski ouvrent à Saint-Donat, les centres des monts La Réserve et Garceau. Plus tard seront aménagés des pistes de ski de fond et plusieurs sentiers de motoneige. En 1961, le parc du Mont-Tremblant est créé et la municipalité de Saint-Donat devient une des trois portes d'entrée du parc (secteur La Pimbina) : un centre d'accueil est créé et est situé au sein de la municipalité. C'est durant cette période que le Conseil municipal organise une promotion touristique très importante dans les salons touristiques, dans les médias (journaux, télévision, etc.), jusqu'aux États-Unis. De nombreuses personnes viennent à Saint-Donat, car elles ont vu les messages publicitaires à la télévision. La municipalité soutient financièrement la Chambre de commerce de Saint-Donat qui constitue un regroupement de gens d'affaires provenant de nombreux secteurs d'activités puis crée un bureau d'information touristique. Ces deux entités font la promotion du tourisme et de la villégiature à Saint-Donat. L'enjeu de la municipalité a été de mettre en place des activités quatre saisons permettant d'attirer les touristes à l'année. Des investissements financiers et humains (en temps) ont permis à la municipalité d'attirer une clientèle fidèle qui profite des nombreuses activités variées proposées :

- Nautiques : croisière sur le lac Archambault, etc.
- Sportives : piste cyclable, chasse, pêche, équitation, golf, tennis, VTT, etc.,
- Hivernales : hockey, motoneige, raquette, ski de fond, ski alpin, traîneaux à chien, etc.,
- Récréatives : minigolf, quilles, etc.,
- Culturelles : concert, exposition.

Les attraits naturels constituent la ressource première de l'économie locale axée sur la villégiature et le tourisme. Avec 4 346 habitants permanents, la municipalité accueille plus de 11 000 villégiateurs à l'année. Cependant, le fort développement de la villégiature et du tourisme a entraîné d'importants problèmes de cyanobactéries dans les plans d'eau. Cela s'est traduit par des concentrations importantes de toxines et de fleurs d'eau de cyanobactérie dans l'eau. Ces algues bleu-vert se développent dans les eaux calmes et riches

en nutriments, principalement en phosphore. En 2006 et 2008, tous les lacs de la municipalité ont été affectés à tel point que la baignade et la consommation de l'eau étaient dangereuses pour la santé : les lacs ont été fermés à la baignade. Deux avis de santé publique ont été délivrés par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de Lanaudière. Selon le plan d'action 2007-2010 de la municipalité de Saint-Donat ¹⁴, les principales sources et facteurs d'émissions étaient :

- « Fosses septiques non contrôlées,
- Utilisation de détergents contenant un haut taux de phosphate (lave-vaisselle),
- Utilisation d'engrais et de pesticides associée aux pratiques horticoles des riverains et aux activités économiques (ex. : golf, centre équestre...),
- Déboisement des rives des Lacs de St-Donat (non respect de la bande riveraine de 10 ou 15 mètres lorsque la pente est supérieure à 30 %) et aménagements artificiels,
- Coupes forestières au niveau du bassin versant,
- Fossés routiers,
- Étangs d'épuration de la Municipalité (pour le lac Ouareau) ».

C'est ainsi que la municipalité de Saint-Donat a élaboré en 2007 un plan d'action pour assurer la protection de ses lacs. Des principes d'action ont été définis :

- la protection de l'environnement est une priorité de la municipalité,
- l'application du principe de précaution,
- la municipalité est responsable du suivi de la qualité de l'eau des lacs de Saint-Donat,
- les citoyens et les institutions ont une information claire, crédible et périodique (sur une base annuelle) sur l'état de santé des lacs de Saint-Donat,
- etc.

Il y a quelques années, les eaux des lacs de Saint-Donat étaient en bonne santé. Le développement des cyanobactéries a été croissant pour devenir un problème majeur aujourd'hui. La municipalité met de l'avant des mécanismes qui assurent la protection de l'environnement et la saine gestion des ressources naturelles : normes d'aménagement qui tiennent compte des potentiels et des contraintes naturelles du territoire, contrôle

¹⁴ Comité consultatif en environnement de Saint-Donat, « Pour des lacs en santé », 16 juillet 2007

sur la coupe des arbres, préservation des habitats humides, protection en bordure des lacs et cours d'eau, mise en œuvre de réseau d'accès à la nature, protection esthétique du paysage forestier, etc.¹⁵

6.2 Développer un sentiment d'appartenance et de fierté chez l'ensemble des résidents de Lac-aux-Sables

6.2.1 Contexte

Lac-aux-Sables constitue principalement une municipalité de villégiature. D'une part, selon le rôle d'évaluation de la municipalité présenté précédemment, les propriétaires de ces résidences secondaires habitent (au sein de résidences principales) en grande majorité dans les régions de la Mauricie (49%) et de la Capitale Nationale (19%). Leur lieu d'habitation est situé à l'extérieur de la municipalité ; pour la plupart, ils ne viennent à Lac-aux-Sables que ponctuellement et n'ont donc pas l'opportunité de développer un sentiment d'appartenance et une connaissance précise de la municipalité.

D'autre part, les résidents permanents de Lac-aux-Sables n'ont pas non plus l'opportunité de faire connaissance ou de nouer des liens avec ces « résidents temporaires ».

C'est là un rôle que la municipalité de Lac-aux-Sables se devra d'assumer, soit de mieux connaître ses résidents, de mieux se faire connaître et de fédérer son milieu en étant le moteur de projets rassembleurs.

6.2.2 Stratégie et priorité d'actions

Développer un sentiment d'appartenance et de fierté pour les résidents de Lac-aux-Sables

Problématiques
▪ Une population à forte proportion de villégiateurs ; ▪ Une connaissance incomplète de ses villégiateurs de fins de semaine ; ▪ Une communication et une information à améliorer entre la municipalité et les villégiateurs.
Orientations
▪ Mieux connaître les résidents de Lac-aux-Sables, la profession des nouveaux arrivants ; ▪ Mieux communiquer sur les actions de la municipalité ; ▪ Fédérer les habitants (permanents et villégiateur).

¹⁵ Source : Site Internet de la municipalité de Saint-Donat

Moyens de mise en œuvre

- Créer un comité d'accueil des nouveaux résidents pour faciliter leur intégration. Ce comité pourrait employer des outils de communication pour se faire connaître :
 - o trousse nouvel arrivant contenant des informations sur la municipalité, sur les commerces et services existants, les attractions culturelles et sportives au sein de la MRC de Mékinac,
 - o lettre d'information ou journal local à l'attention des nouveaux arrivants et des résidents permanents dans les boîtes aux lettres ou à chaque adresse courriel des villégiateurs dont la résidence permanente n'est pas localisée à Lac-aux-Sables (Cf. action Conforter la villégiature) ;
- Organiser des réunions d'information avec les nouveaux habitants suivant leur installation sur le territoire de Lac-aux-Sables (récolte d'informations sur eux : adresses courriel, professions, etc.) ;
- Construire une base de données relative aux villégiateurs et nouveaux arrivants ;
- Organiser un évènement fédérateur l'été pour que les villégiateurs et les résidents permanents se rencontrent ;
- Créer un site interactif sur lequel les habitants pourraient poser des questions sur la municipalité, proposer leurs services. La municipalité pourrait susciter l'aide de l'un ou de plusieurs résidents de Lac-aux-Sables pour la création de ce site.

Partenaires et financements potentiels

- Municipalité de Lac-aux-Sables ;
- Table Touristique de Lac-aux-Sables ;
- Tourisme Lac-aux-Sables ;
- Un ou plusieurs résidents de Lac-aux-Sables pour créer un site interactif.

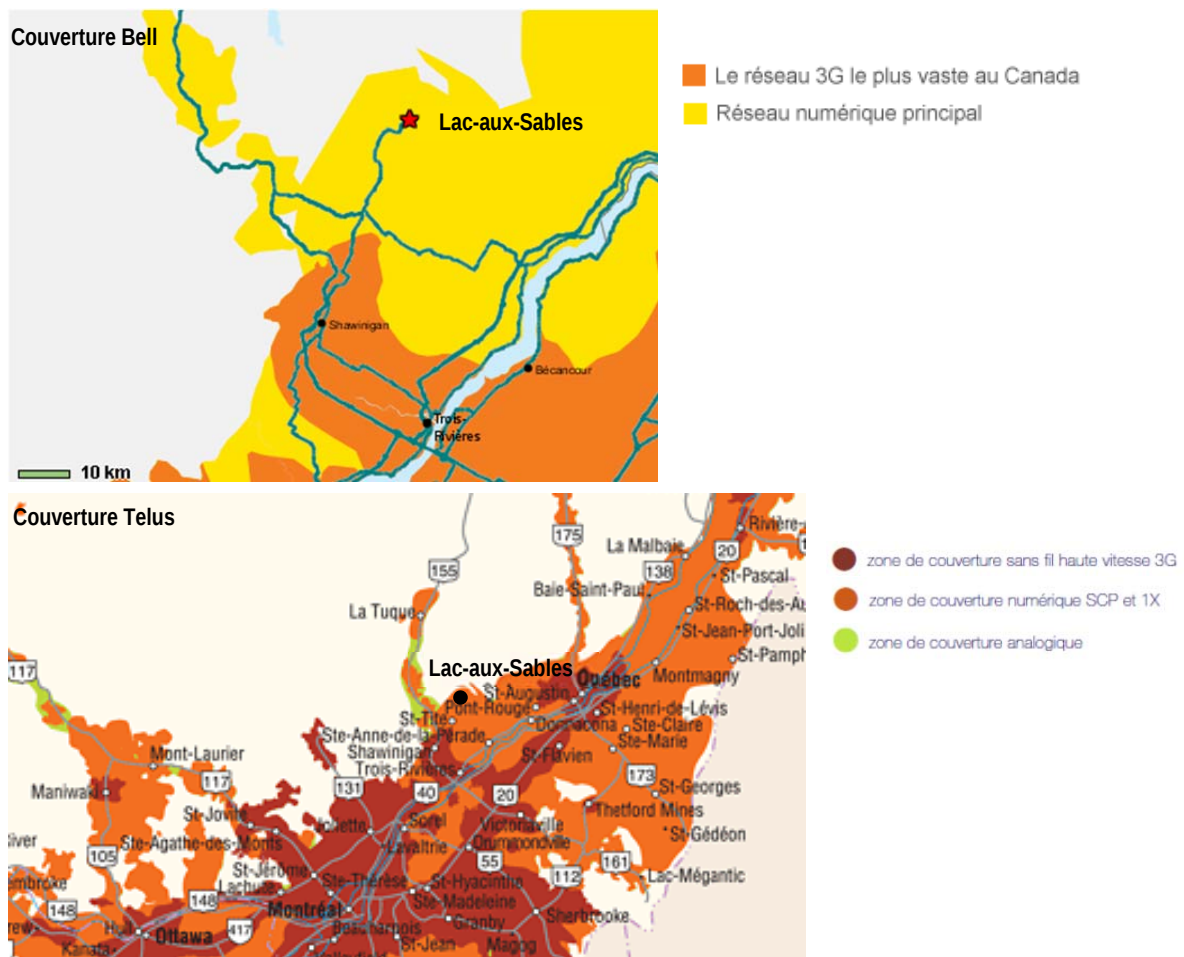
6.3 Favoriser le développement économique grâce aux nouvelles technologies

6.3.1 Contexte

Dans un contexte de tertiarisation de l'économie, de mobilité des populations et du développement du travail à la maison, l'offre de commodités inhérentes au télétravail pourrait intéresser de nombreux habitants et villégiateurs. Les villégiateurs pourraient ainsi prolonger leur séjour à Lac-aux-Sables pendant la semaine, supportés par des réseaux de télécommunication performants.

La firme privée Xittel Inc. assure la desserte de la municipalité en Internet haute vitesse. Une tour de télécommunication se situe au centre du village et est légèrement surélevée pour assurer une bonne diffusion du signal aux propriétés voisines. Mais dans le cas d'un boisé très dense, il se peut que le signal ne passe pas. Selon Xittel Inc., pour pouvoir diffuser le réseau sur une plus grande partie de la municipalité, elle aurait besoin de 30 clients potentiels afin de construire une nouvelle tour.

Trois opérateurs en téléphonie cellulaire desservent le Québec : Bell, Telus et Rogers. Les couvertures de Bell et de Telus sont présentées sur les cartes suivantes. Rogers ne dessert pas la municipalité. Sur les réseaux de Bell et de Telus, Lac-aux-Sables apparaît à la limite de la fin du réseau des deux opérateurs.



6.3.2 Stratégie et priorité d'actions

Favoriser le développement économique grâce aux nouvelles technologies

Problématiques
▪ La municipalité offre peu d'emplois dans les domaines primaires et secondaires alors que le secteur tertiaire est développé à plus de 64% ; ▪ Le réseau Internet sans fil est-il accessible sur l'ensemble du territoire de la municipalité ? ; ▪ Le réseau de téléphonie cellulaire est-il accessible sur l'ensemble du territoire de la municipalité ?
Orientations
▪ Faire la promotion du télétravail au sein de la municipalité et auprès des villégiateurs afin que cela les incite à passer plus de temps à Lac-aux-Sables qu'une seule fin de semaine.
Moyens de mise en œuvre
▪ Valider les besoins des résidents en termes de réseau Internet haute vitesse. Valider que tous les résidents sont bien desservis ; ▪ Valider que le réseau cellulaire couvre bien l'ensemble de la municipalité ; en faire la promotion pour les villégiateurs ; ▪ Mettre à disposition temporairement une salle contenant ordinateur, imprimante, numériseur, télécopieur pour permettre aux adeptes du télétravail ou à ceux lançant une nouvelle entreprise d'utiliser ces outils en semaine. La municipalité pourrait constituer un partenaire temporaire pour cette mise à disposition qui pourrait par la suite être proposé par un autre acteur du territoire.
Partenaires et financements potentiels
▪ Municipalité de Lac-aux-Sables ; ▪ CLD de Mékinac ; ▪ Xittel Inc.

6.4 Augmenter la visibilité et l'attraction de Lac-aux-Sables

6.4.1 Contexte

Lac-aux-Sables se veut une municipalité de villégiature. Ses lacs se développent grâce à de nombreux projets de villégiature détaillés au chapitre 6. Sa notoriété est le pilier de développement de cette municipalité. Pour attirer une population fidèle, elle se doit de se rendre attractive auprès des municipalités environnantes, mais aussi auprès de ses habitants.

6.4.2 Stratégie et priorité d'actions

Augmenter la visibilité et l'attraction de Lac-aux-Sables

Problématiques
▪ Il y a peu d'évènements à Lac-aux-Sables qui rassemblent un nombre important de résidents et de touristes ; ▪ Aucun plan de communication n'a été réalisé pour véhiculer l'image de Lac-aux-Sables au Québec.
Orientations
▪ Améliorer sa visibilité, sa notoriété et son attraction auprès des municipalités environnantes ; ▪ Revoir sa politique d'offre de services publics l'hiver ; ▪ Devenir un lieu fédérateur l'été vers lequel convergent les résidents des municipalités environnantes.
Moyens de mise en œuvre
▪ Mettre en place un plan de communication de Lac-aux-Sables pour véhiculer l'image positive de Lac-aux-Sables représentant un haut lieu de villégiature ; ▪ Travailler en concertation avec la table Touristique de Lac-aux-Sables ; ▪ Revoir les renseignements présentés sur son site Internet et tenir à jour ce dernier en l'alimentant avec les informations suivantes : les évènements importants, l'installation de nouveaux commerces, les projets de villégiature, etc. ; ▪ Assurer une bonne desserte des lieux de villégiature l'hiver par les services publics : cueillette de déchets, pompier, policier, etc. ; ▪ Organiser un évènement annuel festif l'été ou des activités temporaires qui attireraient les résidents des municipalités voisines et qui établiraient Lac-aux-Sables comme un lieu fédérateur : marché temporaire, foire commerciale.
Partenaires et financements potentiels
▪ Municipalité de Lac-aux-Sables ; ▪ Table Touristique de Lac-aux-Sables et Tourisme Lac-aux-Sables.

6.5 Mettre en place une politique de gestion des plans d'eau

La présence humaine aux abords des lacs et dans leur bassin versant a souvent d'importantes conséquences. Les activités humaines augmentent notamment les apports de nutriments et de sédiments aux lacs. Il s'ensuit alors divers problèmes, tels que l'eutrophisation accélérée, la sédimentation et la prolifération d'espèces envahissantes. Afin de maintenir ou de rétablir la qualité des lacs, diverses actions sont nécessaires que la municipalité de Lac-aux-Sables peut mettre en place.

Pour que la municipalité de Lac-aux-Sables puisse délivrer des autorisations de construire en bordure des lacs, il serait nécessaire qu'elle se dote d'une politique de gestion des plans d'eau sur son territoire, ce qui lui permettrait d'approfondir sa connaissance des lacs, puis de contrôler le développement de ses lieux de villégiature. Ce contrôle permettrait à long terme de préserver la qualité des eaux de ses lacs et de sa principale source d'eau potable.

La municipalité de Lac-aux-Sables exploite un système de traitement de désinfection par le chlore et sa source en eau brute est le Lac-aux-Sables. En effet, des études ont révélé que la municipalité de Lac-aux-Sables ne pouvait pas s'approvisionner en eau souterraine. C'est pourquoi elle a bénéficié d'une exclusion de la filtration accordée par le MDDEP : c'est l'une des rares municipalités qui peut s'approvisionner en eau potable à même son lac. Cependant, en 2004, le MDDEP a mis en garde le Conseil Municipal comme l'explique le rapport du Comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables (2007) : « ... Il est très important dans votre cas, où seule une désinfection de l'eau brute sera faite, d'être proactif et d'avoir une vision à long terme très bien arrêtée, visant la protection intégrale de la qualité actuelle de la ressource en eau brute ». Afin d'assurer cette bonne qualité de l'eau, il est nécessaire de protéger la qualité de l'ensemble des autres lacs du territoire.

6.5.1 Contexte

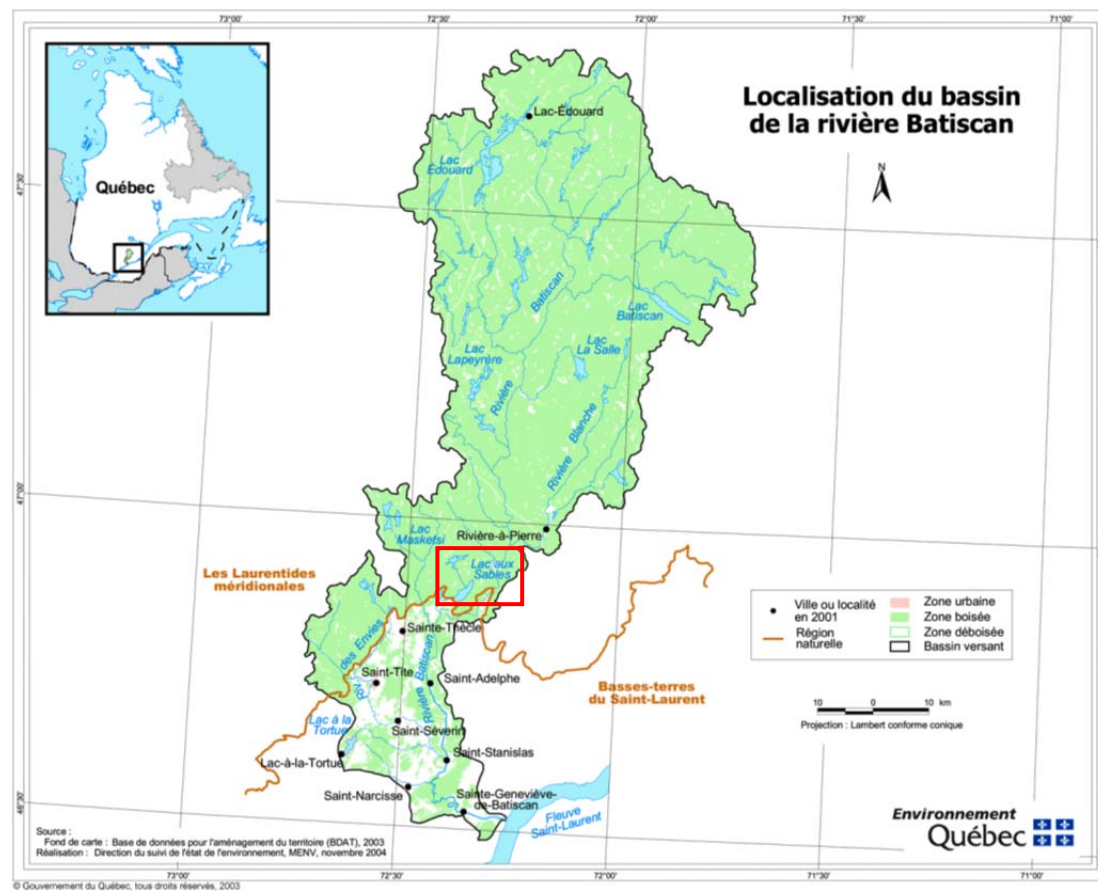
Comme la rivière Batiscan est comptée parmi les 33 rivières prioritaires sélectionnées par le ministère de l'Environnement du Québec lors de l'annonce de la Politique nationale de l'eau (PNE), elle s'est vue dotée d'un organisme de gestion de l'eau par bassin versant (OBV). Le ministère de l'Environnement a reconnu la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) comme l'OBV responsable du bassin de la Batiscan.

Le bassin versant (ou bassin hydrographique) d'un lac est la totalité du territoire qui se draine vers ce dernier. C'est le territoire sur lequel toutes les eaux (de surface et souterraines) s'écoulent pour aboutir dans le lac. Ce territoire est délimité physiquement par la topographie environnante. Ainsi, ses frontières sont naturelles et suivent les « lignes de partage des eaux ». Chaque bassin versant se caractérise par différents paramètres morphologiques (surface, pente), pédologiques (nature, granulométrie, type de sol et capacité d'infiltration des

sols), biologiques (type et répartition de la couverture végétale), mais aussi anthropiques (présence de zones urbaines, de villégiature et d'agriculture).

Le bassin versant de la rivière Batiscan est bordé au nord par le bassin versant de la rivière Métabetchouane, à l'est par le bassin de la Sainte-Anne, à l'ouest par celui du Saint-Maurice et au sud-ouest par le bassin de la rivière Champlain. La rivière Batiscan prend sa source au lac Édouard et termine son cours dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de la municipalité de Batiscan. Le bassin versant occupe une superficie totale d'environ 4 690 km². Outre la rivière Batiscan, le bassin versant comprend dix sous-bassins principaux dont celui de la Rivière Batiscan (Cf. carte 19) qui comprend le bassin versant de la rivière Propre, qui lui-même comprend le bassin versant du Lac-aux-Sables (Cf. carte 20).

Carte 18 Le bassin versant de la rivière Batiscan

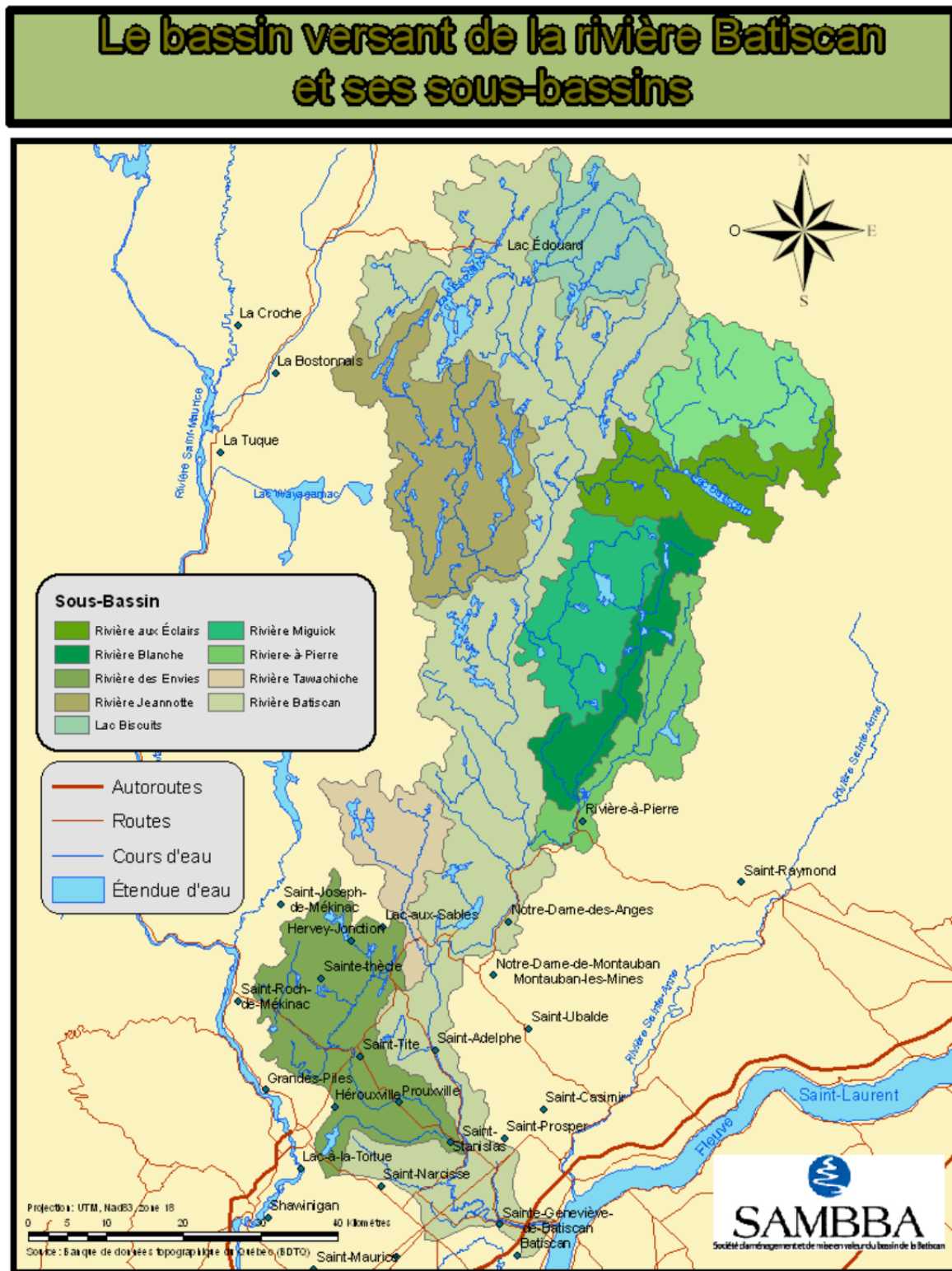


Source : SAMBBA, Portrait du bassin versant de la rivière Batiscan, mars 2007

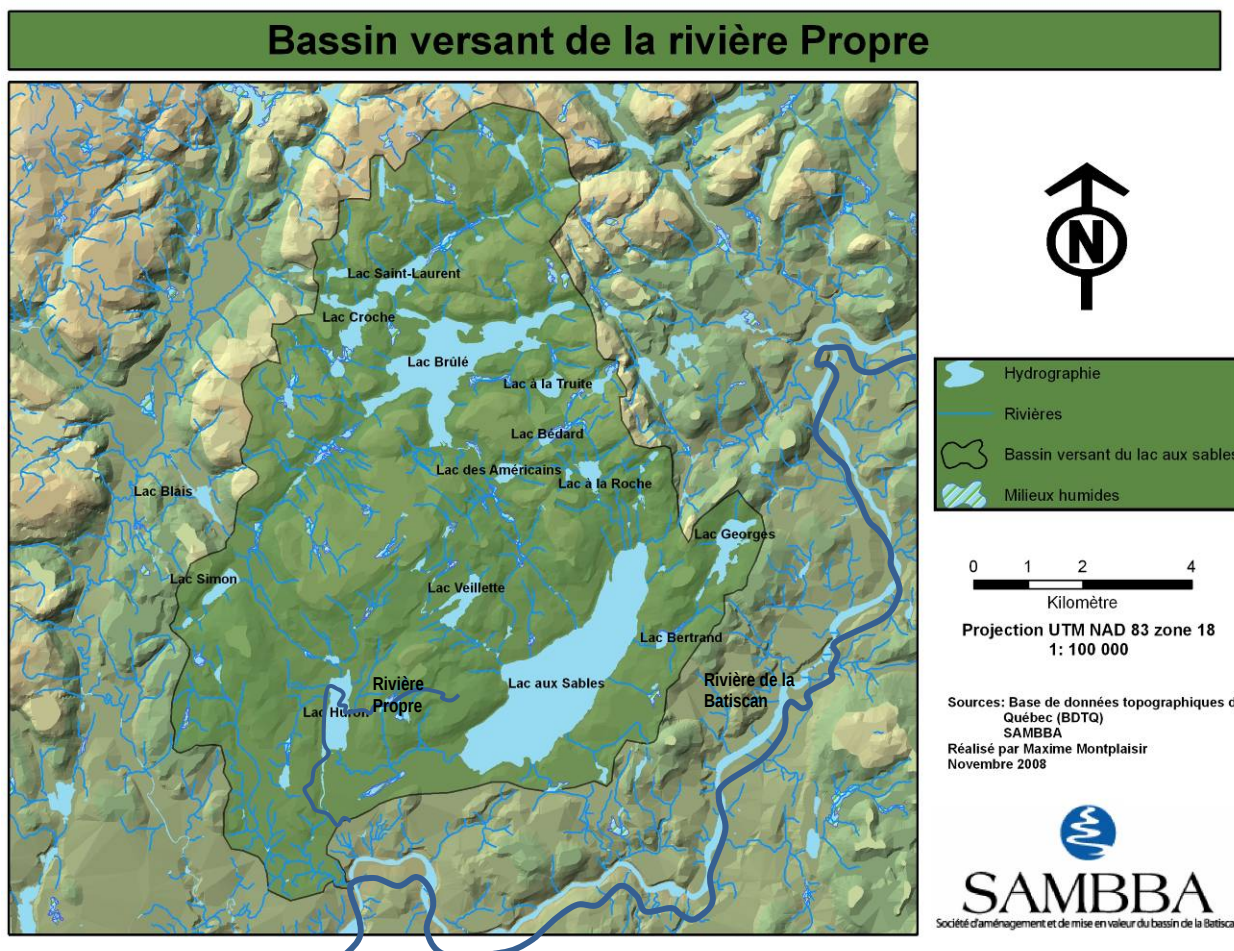
Un lac est le reflet de son bassin versant. L'état d'un lac est directement influencé par la taille, la topographie ou la géologie de son bassin versant ainsi que par l'utilisation du sol qui y est faite et la végétation qui y est présente.

L'utilisation du territoire pour diverses activités humaines (agriculture, coupes forestières, urbanisation et villégiature, entre autres) a aussi une influence déterminante sur la qualité et la quantité d'eau qui parvient à un lac. Les terres agricoles et urbaines, qui sont souvent dénudées et artificialisées, constituent une source de nutriments et de contaminants pour un lac, notamment les fertilisants, fumiers, rejets d'égout urbain, fuites de fosses septiques, pesticides, déboisements et artificialisation des terres, etc.

Carte 19 Le bassin versant de la rivière Batiscan et ses sous-bassins



Source : SAMBBA, Portrait du bassin versant de la rivière Batiscan, mars 2007



Source : Comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables, rapport final, avril 2007

Le bassin versant de la rivière Propre comprend divers sous-bassins dont le bassin versant du Lac-aux-Sables et celui du Lac-Huron. Les eaux du Lac-aux-Sables se déchargent dans le Lac-Huron qui lui-même se décharge dans la rivière de la Batiscan.

Les activités humaines pratiquées dans le bassin versant d'un ensemble de lacs ont diverses répercussions sur la santé de ces derniers. L'objectif principal est de prendre en main le développement des lacs en déterminant les activités humaines qui nuisent à ceux-ci et en trouvant des solutions visant à modifier les pratiques liées à ces activités afin qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement.

Afin d'assurer un développement durable d'un lac et de son bassin versant, il importe de respecter la capacité de support du lac. La capacité de support d'un lac est la pression maximale pouvant être exercée par les activités humaines sur le lac et son bassin versant sans porter atteinte à l'intégrité de ce lac. De façon plus concrète, la capacité de support d'un lac s'exprime par les apports de phosphore qu'un lac peut recevoir tout en maintenant les concentrations dans l'eau à un niveau limitant son eutrophisation.

La capacité de support varie selon :

- l'utilisation du territoire dans le bassin versant,
- les caractéristiques morphométriques du lac (superficie, volume, temps de renouvellement de l'eau, etc.),
- les diverses caractéristiques morphométriques et hydrologiques du bassin versant (taille du bassin, taille des tributaires et apports d'eau, types de sols, pentes, etc.).

Quatre étapes sont nécessaires afin d'évaluer le nombre de résidences que peut supporter un lac :

- Délimiter le bassin versant et les sous-bassins versants du lac et superposer l'occupation actuelle du sol. Cette étape consiste à délimiter les bassins versants, les sous-bassins et à superposer l'occupation des sols (agricole, résidentielle, commerciale, industrielle, forêt, milieux humides, etc.),
- Établir l'état trophique et bactériologique actuel du lac (ex. importance des apports de nutriments...). Cette étape peut être faite par le biais d'informations existantes si disponibles. En l'absence d'information disponible, des prélèvements et analyses d'eau peuvent être effectués à différents endroits au sein des lacs pour déterminer la qualité de l'eau, leur état trophique et pour identifier les sources de contaminants,
- Identifier les zones compatibles avec le développement de la villégiature. Les zones propices au développement sont identifiées de par l'aménagement du territoire (zonage), la présence de composantes sensibles de l'environnement (milieux humides, aires protégées, habitats fauniques, ...), et les contraintes au développement (nature des sols, pentes et d'autres facteurs pouvant être spécifiques à chaque bassin versant),
- Évaluer la densité d'habitations que ces zones peuvent soutenir tout en préservant l'environnement. De par les règles d'urbanisme en vigueur, de la superficie nécessaire, des distances par rapport aux lacs à respecter pour les champs d'épuration des eaux usées (si des fosses septiques sont nécessaires) et du niveau trophique du lac, il est possible de déterminer le nombre d'habitations qui peuvent être construites sans affecter le niveau trophique du lac. Afin de mesurer les charges additionnelles en nutriments pouvant être amenés vers le lac, des coefficients d'exportation de contaminants et des modèles prédictifs de la qualité de l'eau peuvent être utilisés.

En 2007, la SAMBBA a réalisé une étude sur le Lac-aux-Sables et son bassin versant. Celle-ci avait pour but de cerner toutes les caractéristiques environnementales du bassin versant afin d'évaluer leurs influences sur l'hydrologie, la qualité de l'eau et l'écosystème du lac. La MRC de Mékinac, la municipalité de Lac-aux-Sables et le MDDEP ont participé financièrement à la première phase de cette étude qui a été finalisée en 2008. Selon

les résultats de cette étude, la SAMBBA a établi que les lacs étudiés sont généralement en bonne condition en termes de qualité de l'eau et de concentration en phosphore.

Ces résultats sont encourageants, mais tout développement de résidences secondaires non maîtrisé autour des lacs Brûlé, Veillette, etc., tout accroissement du nombre d'embarcations à moteur pourra avoir des conséquences à long terme sur la qualité des eaux du Lac-aux-Sables qui constitue aujourd'hui la principale source d'eau potable de la municipalité et l'exutoire de la plupart des lacs de la municipalité.

La SAMBBA est en cours de réalisation de la seconde phase de cette étude qui consiste à évaluer la capacité de support de certains lacs de la municipalité. L'étude de la bathymétrie (volume d'eau des lacs) a été réalisée pour les lacs les plus importants : Veillette, Brûlé, à la Roche, des Américains, Huron. Les résultats devront établir, selon des modèles théoriques, le nombre de résidences pouvant encore être construites autour de ces lacs.

6.5.2 Problématiques liées à la villégiature

Un développement non maîtrisé de la villégiature à Lac-aux-Sables pourrait entraîner de graves conséquences sur l'avenir de la municipalité :

- des problèmes potentiels de contamination du milieu naturel (augmentation significative en phosphore dans la composition des eaux des lacs, augmentation de la pollution du lac par les embarcations à moteur),
- une dégradation de la qualité de l'eau de surface du Lac-aux-Sables et de l'eau souterraine, ce qui entraînera une perte de l'exclusion de la filtration de la municipalité qui a actuellement le droit de puiser son eau potable dans le lac pour alimenter son système d'aqueduc (captage des eaux de surface),
- un impact sur les finances de la municipalité qui devra construire une usine de traitement des eaux sur son territoire en cas de dégradation de la qualité de son eau potable,
- une baisse des demandes de terrains en bordure des lacs, un impact significatif sur leurs valeurs foncières et une perte d'une partie de la richesse foncière de la municipalité,
- une privatisation excessive des rives des lacs et une perte d'accès public.

Toutes ces problématiques rejoignent les principales conclusions du rapport finalisé par le Comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables en 2007 dont l'une d'elles est la suivante : « recommander au Conseil municipal que l'application des règlements qui ont une incidence directe sur la qualité de l'eau potable, telle que la protection des bandes riveraines, soit effectuée avec rigueur et sans compromis. L'inspecteur en bâtiment et

en environnement et l'inspecteur municipal doivent être soutenus dans leur travail par le conseil municipal afin de protéger cette ressource ». Ce Comité de réflexion (CRPLAS) a été créé par le Conseil Municipal en 2005 à la suite de la mise aux normes du réseau de distribution. Il existe aussi l'Association des riverains du Lac-aux-Sables, créée il y a 30 ans par un groupe de propriétaires riverains et de villageois. Son principal objectif est de sensibiliser les riverains et les villégiateurs sur la protection du lac-aux-Sables. Certains de ses membres font partie du CRPLAS.

En effet, les impacts potentiels de la villégiature sur les lacs peuvent être très importants. Ils se traduisent par des critères à étudier pour chaque secteur de villégiature existant, comme le propose le Guide de la planification et de la gestion des lieux de villégiature présenté par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions, et ce, avant de délivrer les autorisations de construire.

Les impacts potentiels du développement de la villégiature sur le territoire de Lac-aux-Sables justifient l'importance de bien gérer l'implantation et la croissance de cette activité. Il est intéressant dans un premier temps de déceler les répercussions des développements actuels dans son milieu.

Impacts	Secteur 1	Secteur 2	Autres secteurs
Impacts économiques ■ Peu d'impacts sur l'économie locale (création d'emplois). ■ Peu d'impacts sur l'économie locale, mais impacts non négligeables pour l'économie régionale. ■ Impacts économiques directs et indirects importants, création d'emplois et investissements significatifs. ■ Effet d'entraînement sur les activités commerciales qui favorisent le maintien de la communauté. ■ Augmentation de la richesse foncière souvent inférieure au coût des services à dispenser. ■ Augmentation très faible de la richesse foncière, en raison des faibles valeurs des propriétés. ■ Augmentation significative de la valeur des terrains. ■ Transfert de richesse foncière d'une municipalité à une autre. ■ Autres.			
Impacts sur les services publics, la gestion et les finances municipales ■ Augmentation de la demande pour les services municipaux. ■ Dépenses additionnelles pour répondre à la demande. ■ Multiplication des rues locales. ■ Pression sur la municipalité pour contrôler certaines activités et réglementer certains usagers. ■ Inspection difficile, car les propriétés sont difficilement accessibles. ■ Autres.			
Impacts sur l'aménagement du territoire ■ Risque de création de nouvelles zones résidentielles éparpillées. ■ Secteurs de villégiature développés sans planification. ■ Problème de cohabitation des espaces (par ex. : zones résidentielles à proximité d'une zone agricole). ■ Pression pour autoriser des espaces commerciaux et de services dans ces zones. ■ Présence de constructions et d'usages dérogatoires plus difficiles à contrôler.			

Impacts	Secteur 1	Secteur 2	Autres secteurs
■ Présence de terrains de superficie et de dimensions inférieures aux normes de lotissement. ■ Application de distances séparatrices souvent difficile (par ex. : entre deux abris sommaires). ■ Danger de multiplier de façon éparse des zones densifiées. ■ Nécessité d'exercer un contrôle sur la transformation des usages. ■ Difficulté de concilier les besoins des résidents permanents et saisonniers en bordure d'un plan d'eau. ■ Autres.			
Impacts sur le milieu naturel et sur la santé publique ■ Pression sur le milieu naturel (liée par exemple à la forte densité de population sur un petit terrain ou encore à l'empiètement sur les milieux humides). ■ Problème de contamination des terrains et de l'eau (installations septiques, pesticides, présence de fleurs d'eau de cyanobactéries, etc.). ■ Perte du caractère naturel de plusieurs milieux (déboisement des berges, présence d'abris pour bateaux, etc.). ■ Difficulté d'accès au plan d'eau (privatisation des berges). ■ Dégradation du paysage. ■ Présence de dépotoirs sauvages. ■ Eutrophisation accélérée des plans d'eau. ■ Dégradation des milieux aquatiques, perte de potentiels écologiques. ■ Mauvais état de la qualité de l'eau potable (issue de puits individuels, de captage individuel dans une eau de surface, de réseaux d'aqueduc privés, de réseaux d'aqueduc municipaux). ■ Mauvais état du traitement des eaux usées (lié à des installations septiques individuelles, à des réseaux d'égouts privés ou publics). ■ Présence de fleurs d'eau de cyanobactéries et de phénomènes divers (par ex. : prolifération des plantes aquatiques, développement d'espèces envahissantes, contamination microbiologique, dermatite du baigneur, etc.). ■ Autres.			

Impacts	Secteur 1	Secteur 2	Autres secteurs
Autres impacts ■ Conflits potentiels entre chasseurs, propriétaires de camps de chasse et pourvoyeurs. ■ Conflits potentiels avec d'autres utilisateurs (par ex. : entreprises forestières, trappeurs, producteurs agricoles, pisciculteurs, etc.). ■ Conflits potentiels entre villégiateurs et usagers de motomarines, d'embarcations à moteur, de motoneiges, etc. ■ Conflits potentiels entre villégiateurs (en raison par exemple de terrains trop rapprochés et de la perte d'intimité). ■ Autres types de conflits potentiels (entre villégiateurs et occupants sans droits ou entre villégiateurs et touristes). ■ Autres.			

Source : MAMR, Planification et gestion des lieux de villégiature, juin 2007

6.5.3 Stratégies et priorités d'actions

Mettre en place une politique de gestion des plans d'eau

Problématiques
▪ La municipalité ne peut pas s'approvisionner en eau souterraine : une exclusion de la filtration a été accordée par le Ministère du Développement Durable et des Parcs ; ▪ Les eaux du Lac-aux-Sables se déchargent dans le Lac-Huron qui lui-même se décharge dans la rivière de la Batiscan.
Orientations
▪ Approfondir la connaissance des lacs ; ▪ Contrôler le développement de la villégiature ; ▪ Protéger la qualité de l'ensemble des lacs.
Moyens de mise en œuvre
▪ Caractériser les espaces de villégiature déjà aménagés ; ▪ Évaluer les caractéristiques physiques du territoire ; ▪ Définir et respecter la capacité de support de l'ensemble des lacs grâce à l'aide de la Société d'Aménagement et de mise en valeur du Bassin de la Batiscan (SAMBBA) ; ▪ Préserver la qualité du cadre naturel ; ▪ Maintenir l'accessibilité aux lacs grâce à des accès publics ; ▪ Définir l'offre en services publics municipaux à assurer au sein de tous les lieux de villégiature ; ▪ Renforcer la protection de l'environnement grâce aux plans et aux règlements d'urbanisme : appliquer l'ensemble des règlements qui ont une incidence directe sur la qualité de l'eau potable, renforcer la vigilance par rapport aux systèmes de traitement des eaux usées non conformes, etc. ; ▪ Interdire le développement de la villégiature aux abords d'un lac sans le dépôt d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble ou d'un projet intégré ; ▪ Informer l'ensemble des citoyens de la mise en place de la politique de gestion des plans d'eau : rencontres d'informations, distribution de trousseaux d'information à l'ensemble des villégiateurs et aux nouveaux arrivants afin de les intégrer à la vie de la municipalité.
Partenaires et financements potentiels
▪ Municipalité de Lac-aux-Sables : inspecteur en bâtiment et en environnement et inspecteur municipal ; ▪ Comité consultatif en environnement (CCE) ; ▪ SAMBBA ; ▪ Comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables (CRPLAS) ; ▪ Association des riverains du Lac-aux-Sables.

7. Actions prioritaires

L'échéancier prévu pour la réalisation des projets a été élaboré par le Conseil municipal. Ils seront mis en œuvre sur les trois prochaines années, pendant la durée opérationnelle du Plan de diversification et de développement. Les projets prioritaires de ce Plan sont les suivants :

2010

- Mettre en place une politique de gestion des plans d'eau : approfondir la connaissance des lacs, contrôler le développement de la villégiature, protéger la qualité de l'ensemble des lacs par des contrôles annuels rigoureux
- Favoriser le développement économique grâce aux nouvelles technologies : valider les besoins des habitants en matière de réseaux internet haute vitesse et cellulaire, faire la promotion du télétravail, mettre à disposition temporairement une salle pour permettre aux résidents d'utiliser les outils de communication
- Conforter la villégiature : se faire connaître des villégiateurs grâce à une trousse pour les nouveaux arrivants, fidéliser la clientèle actuelle et attirer de nouveaux villégiateurs
- Développer un sentiment d'appartenance et de fierté pour les résidents de Lac-aux-Sables : mieux connaître les résidents et les villégiateurs, organiser des réunions d'information, fédérer les habitants

Municipalité de Lac-aux-Sables
SAMMBA
Comité consultatif en environnement
CRPLAS
Association des riverains du Lac-aux-Sables
Table Touristique de Lac-aux-Sables

2011

- Conforter la villégiature : poursuivre le développement de la villégiature d'une façon anticipée et maîtrisée autour des lacs
- Renforcer les structures de proximité : renforcer l'offre en commerces de proximité, trouver une vocation particulière à l'école, augmenter l'offre en loisirs
- Attirer deux types de clientèles, touristes et excursionnistes : susciter l'implantation d'une économie locale axée sur le divertissement

Municipalité de Lac-aux-Sables
CLD de Mékinac
Table Touristique de Lac-aux-Sables
Tourisme Lac-aux-Sables
SADC de la Vallée de la Batiscan

2012

- Attirer deux types de clientèles, touristes et excursionnistes : développer une nouvelle offre touristique et de récréation de plein air, organiser la promotion de la municipalité (sites Internet)
- Augmenter la visibilité et l'attraction de Lac-aux-Sables : mettre en place un plan de communication, organiser des événements qui établiraient Lac-aux-Sables comme un lieu fédérateur

Municipalité de Lac-aux-Sables
Table Touristique de Lac-aux-Sables
Tourisme Lac-aux-Sables
Association touristique régionale de la Mauricie
ZEC Tawachiche
CLD de Mékinac

8. Conclusion

La quantité et la qualité des lacs constituent le principal atout économique de Lac-aux-Sables : attraits touristiques, sources de revenus importantes pour les commerces et sources d'impôts fonciers non négligeables pour la municipalité. Tout en organisant la promotion de la municipalité et en développant de nouveaux services de proximité pour les habitants et les villégiateurs, le Conseil Municipal souhaite mettre en place une politique de gestion de ses plans d'eau afin d'assurer leur préservation à très long terme. L'amélioration de la santé d'un lac par la réalisation d'actions sur ses rives immédiates relève essentiellement de la municipalité et de la coopération des résidents. Sans elles, le développement de la villégiature pourrait se transformer en problématiques sérieuses sans possibilité de retour en arrière.

Issu d'une grande implication des représentants de la municipalité de Lac-aux-Sables, ce Plan de diversification et de développement présente une vision réaliste et cohérente de l'évolution de cette municipalité. Il établit les forces et les faiblesses du territoire et en dégage des actions à entreprendre pour en arriver à court terme, le plan ayant une portée de trois ans, à un changement significatif de la situation. L'engagement des agents de développement locaux et régionaux à contribuer à la réalisation de ce Plan, constituera un gage réel de succès.

Il appartient maintenant au Conseil municipal et à ses partenaires d'assurer le suivi de la réalisation de ce Plan de diversification et de développement.